



Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 408 à 496) :

samedi 10 avril 2021

AUTEUIL	1
BORDEAUX-LE BOUSCAT	3
LIGNIÈRES	4
NANTES	5

dimanche 11 avril 2021

ANGOULÊME	5
CARHAIX	7
CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	9
DURTAL	9
MÉRAL	10
SAUMUR	10

lundi 12 avril 2021

COMPIÈGNE	11
-----------------	----

mercredi 14 avril 2021

SENONNES-POUANCÉ	14
------------------------	----

jeudi 15 avril 2021

AUTEUIL	15
---------------	----

vendredi 16 avril 2021

LA TESTE DE BUCH	19
------------------------	----

samedi 17 avril 2021

PARAY-LE-MONIAL	19
-----------------------	----

dimanche 18 avril 2021

BLAIN-BOUVRON-LE GAVRE	20
LOUDÉAC	22
MESLAY	22
MONTLUÇON	23
ROYAN-LA PALMYRE	24
STRASBOURG	25

lundi 19 avril 2021

LE LION D'ANGERS	27
------------------------	----

mardi 20 avril 2021

FONTAINEBLEAU	28
---------------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro 31

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur

Dépôt légal : mai 2021

Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 10 novembre 2020)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Nadine CHIARI	Ste Ent. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
I. LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE COURSES

04 AVRIL 2021 – LE LION D'ANGERS

Les Commissaires de courses ont, après enquête, sanctionné le jockey Davy DELALANDE par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, pour avoir menacé par message, le jockey Nicolas LARENAUDIE suite à un incident survenu dans le Prix Bertrand de Charnacé et dont les Commissaires n'ont pas jugé de responsabilités.

Le jockey Davy DELALANDE n'étant pas concerné par ledit incident, celui n'étant pas présent sur l'hippodrome, le jour de la course.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Le 15 décembre 2020, la Commission médicale rendait inapte médicalement et temporairement Cédric MOHLI à la monte en course en raison de la positivité de son prélèvement biologique à un stupéfiant ;

Le 22 décembre 2020, il était ensuite interdit de monter en courses pour une durée d'1 mois par les Commissaires de France Galop qui avaient eu à traiter du dossier sous un angle disciplinaire ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Cédric MOHLI dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué dans le cadre du suivi de ce cas positif précédent, a de nouveau révélé la présence de (-) -11-NOR-9-CARBOXY-DELTA 9-TETRAHYDROCANNABINOL (CANNABIS) (substance classée comme stupéfiant) par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappel synthétique des faits :

Le 3 mars 2021, la Commission médicale a envoyé au jockey Cédric MOHLI un courrier l'informant du résultat de son prélèvement biologique et lui demandant de lui faire parvenir des explications quant à la présence de cette substance en lui indiquant, par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 17 mars 2021, ledit jockey a fourni des explications, ne demandant pas d'analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 30 mars 2021, la Commission médicale s'est réunie, a pris connaissance des éléments médicaux du dossier, des explications écrites dudit jockey, après lui avoir proposé de se connecter par visio-conférence pour un entretien téléphonique au regard des circonstances sanitaires – proposition restée sans réponse, et après en avoir délibéré, a décidé de prononcer la continuation de sa contre-indication médicale temporaire à la monte en courses à son encontre, prenant effet depuis son précédent cas positif, à savoir depuis le 15 décembre 2020 et que pour pouvoir continuer à monter en courses, ledit jockey devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en courses auprès d'un médecin agréé par France Galop désigné par le médecin conseil de France Galop, assortie de deux nouveaux prélèvements biologiques, à dix jours d'intervalle, à la recherche de substances prohibées, dont les résultats devront être négatifs et le tout à ses frais ;

Ladite Commission a indiqué qu'elle prononcera la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ;

S'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France

Galop ;

Après avoir demandé audit jockey de transmettre ses explications écrites avant le 9 avril 2021 ou à demander par écrit et avant cette date à être entendu sur la situation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique de M. Cédric MOHLI reçu le 7 avril 2021 mentionnant notamment :

- qu'il a une période de morale difficile et donc a consommé effectivement du stupéfiant, pas grand-chose ;
- que son patron s'est empressé de vouloir qu'il remonte, qu'il n'était pas d'accord, pas prêt mais qu'il a fait le test pour lui faire plaisir mais savait ;
- qu'il en est navré et maintenant il est parti de chez son employeur à contre cœur comme souvent dans les petite écuries ;
- qu'il est désormais chez un autre employeur et est motivé à reprendre le droit chemin ;
- qu'il donne sa parole et refera les tests début du mois de mai pour être sûr que le corps est sain puis un autre quinze jours après ;
- qu'il aimerait vraiment avoir la confiance des Commissaires de France Galop car l'année 2020 a été difficile ;

Attendu que la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance en cause et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il y a lieu de sanctionner le jockey Cédric MOHLI au regard de la présence d'une substance prohibée classée comme stupéfiant dans son prélèvement biologique, celui-ci étant en état de récidive et positif dans le cadre de son suivi de dossier particulièrement récent ;

Qu'en effet ledit jockey doit être d'autant plus sévèrement sanctionné qu'il a déjà été sanctionné par les Commissaires de France Galop aux termes d'une décision particulièrement récente en date du 22 décembre 2020, par une interdiction de monter dans toutes les courses régies par ledit Code, pour une durée d'1 mois suite à l'analyse d'un prélèvement biologique ayant révélé la présence de (-) -11-NOR-9-CARBOXY-DELTA 9-TETRAHYDROCANNABINOL (CANNABIS) et que c'est dans le cadre du suivi de ce précédent dossier qu'il est de nouveau positif ;

Attendu qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey susvisé et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;
- interdisent en tout état de cause, audit jockey, au vu de sa deuxième infraction au Code des Courses au Galop en une période très courte, de monter dans toutes les courses régies par ledit Code, pour une durée de 3 mois ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Cédric MOHLI et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire, en tout état de cause, et indépendamment de toute mesure médicale, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par ledit Code, pour une durée de 3 mois.

Boulogne, le 9 avril 2021
R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – P-Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Jean-Baptiste VIGIE ;

Attendu que le jockey Jean-Baptiste VIGIE a fait l'objet d'une sanction de 8 jours d'interdiction de monter pour ne pas avoir satisfait correctement à un prélèvement biologique le 31 janvier 2021;

Que dans le cadre de la reconvoction à un prélèvement suite à ce prélèvement infructueux, il a uriné le 8 février 2021 ;

Que l'analyse du prélèvement biologique, en date du 25 février 2021, et réalisée par le Laboratoire des Courses Hippiques a révélé la présence de (-) -11-NOR-9-CARBOXY-DELTA 9-TETRAHYDROCANNABINOL (CANNABIS) (substance classée comme stupéfiant) par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappel synthétique des faits :

Le 3 mars 2021, la Commission médicale a envoyé au jockey Jean-Baptiste VIGIE un courrier l'informant du résultat de son prélèvement biologique et lui demandant de lui faire parvenir des explications quant à la présence de cette substance en lui indiquant, par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 14 mars 2021, ledit jockey a fourni des explications, ne demandant pas d'analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 30 mars 2021, la Commission médicale s'est réunie, a pris connaissance des éléments médicaux du dossier, des explications écrites dudit jockey et, après l'avoir entendu par téléphone et en avoir délibéré, a décidé de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses à son encontre, prenant effet immédiatement et que, pour pouvoir continuer à monter en courses, ledit jockey devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en courses auprès d'un médecin agréé par France Galop désigné par le médecin conseil de France Galop, assortie de deux nouveaux prélèvements biologiques, à dix jours d'intervalle, à la recherche de substances prohibées, dont les résultats devront être négatifs et le tout à ses frais ;

Ladite Commission a indiqué qu'elle prononcera la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ;

S'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir demandé audit jockey de transmettre ses explications écrites avant le 9 avril 2021 ou à demander par écrit et avant cette date à être entendu sur la situation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance en cause et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il y a lieu de sanctionner le jockey Jean-Baptiste VIGIE au regard de la présence d'une substance prohibée classée comme stupéfiant dans son prélèvement biologique ;

Attendu qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey susvisé à

compter du 30 mars 2021 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;

- interdisent en tout état de cause, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par ledit Code, pour une durée de 2 mois, la positivité du prélèvement faisant suite à un prélèvement effectué dans le cadre de son prélèvement biologique infructueux ce qui est particulièrement aggravant ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Jean-Baptiste VIGIE à compter du 30 mars 2021 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire, en tout état de cause, et indépendamment de toute mesure médicale, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par ledit Code, pour une durée de 2 mois.

Boulogne, le 9 avril 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – P-Y. LEFEVRE

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Sandrine GAVILAN contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 janvier 2021 de :

- distancer BIBI VOICE de la 1ère place du Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020 ;
- sanctionner ledit entraîneur par une amende de 1500 euros ;

Après avoir pris connaissance du courrier du conseil de l'entraîneur Sandrine GAVILAN en date du 1er février 2021 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Sandrine GAVILAN, tout en informant le propriétaire M. Pierre CORNET, à se présenter à la réunion fixée au 9 mars 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation de M. Pierre CORNET et dudit entraîneur néanmoins représenté par son conseil ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par l'appelante et son conseil et des explications orales de ce dernier, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu que l'appel de l'entraîneur Sandrine GAVILAN est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 janvier 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'entraîneur Sandrine GAVILAN en date du 1er février 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment que :

- pour statuer les Commissaires ont retenu que « la situation telle que décrite par les documents vétérinaires mettant en évidence la participation d'un cheval à une course moins de 48h00 après

avoir reçu une infiltration à base de substance de la famille des corticoïdes, en plus de porter atteinte à l'égalité des chances, porte, en outre, atteinte à l'image des courses et au bien-être animal, ces questions étant primordiales » ;

- c'est à tort que les Commissaires n'ont pas admis que la jument n'a subi aucune infiltration à la date du 21 octobre 2020, que cette date ne relève que d'une erreur matérielle du vétérinaire qui a soigné la jument à la date du 24 octobre, soit le lendemain de la course à laquelle la jument a participé ;
- les Commissaires ont fait mention de la date figurant sur l'ordonnance et du fait que Mme GAVILAN n'aurait émis aucune remarque sur le rapport de mission du contrôleur de France Galop ayant mentionné l'ordonnance avec la date du 21 octobre ;
- l'absence de remarque de Mme GAVILAN sur le rapport de mission ne saurait justifier que les soins ont bien eu lieu à cette date du 21 octobre, alors qu'il est démontré au regard des pièces figurant dans le dossier que le vétérinaire, qui n'était pas en France à cette date, n'a pas pu pratiquer les soins à la date du 21 octobre 2020, puisqu'il se trouvait à l'étranger ;
- c'est notamment sur la base de cette impossibilité matérielle que les soins ont pu être administrés le 21 octobre à la jument BIBI VOICE, tandis qu'il est également démontré que la jument a été soignée le 24 octobre, soit après la course à laquelle la jument a participé, que Mme GAVILAN sollicite l'infirmité de la décision susvisée ;

Vu le mémoire du conseil dudit entraîneur, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment que :

- la décision susvisée doit être infirmée dès lors qu'il sera démontré qu'il est matériellement impossible que la jument ait pu être infiltrée le 21 octobre 2020, que plusieurs éléments démontrent que cette date est inexacte ;
- ledit entraîneur a fait l'objet d'un contrôle de routine à l'entraînement, sans qu'aucun élément suspect n'ait été relevé au préalable et qu'il a été noté un accueil sympathique et une écurie bien tenue, que les ordonnances vétérinaires ont été spontanément remises pour ces chevaux ;
- l'une des ordonnances rédigées par le Dr. Diego USON mentionnait une infiltration à un corticoïde avec une date paraissant être celle du 21 octobre 2020 et qu'en rapprochant les dates des ordonnances et celles des courses le vétérinaire de France Galop a constaté que la jument avait couru 2 jours après la date figurant sur l'ordonnance ;
- ledit entraîneur a expliqué qu'elle était absente le 21 octobre, se trouvant en Normandie à cette date entre le 20 et le 22 octobre 2020, que c'est après la course, le 24 octobre qu'elle a transporté la jument BIBI VOICE chez un confrère entraîneur à MONT-DE-MARSAN qui confirme sa présence à cette date pour que l'infiltration soit réalisée chez lui, précisant que le vétérinaire ayant réalisé l'infiltration le 24 octobre n'était pas présent en France le 21 octobre ;
- Mme GAVILAN était elle-même absente de ses établissements entre le 20 et le 22 octobre, qu'elle se trouvait à DEAUVILLE au regard de l'attestation de ceux qui lui ont loué un logement entre ces dates, de la preuve des paiements des péages afférents à ce déplacement et de l'achat d'un cheval lors de ce déplacement à DEAUVILLE ;
- Mme GAVILAN se trouvait dans la région de MONT-DE-MARSAN le 24 octobre au regard de ses tickets justifiant ses dépenses dans la région ;
- le vétérinaire qui a rédigé l'ordonnance est de nationalité espagnole, qu'il se déplace généralement sur le centre d'entraînement de MONT-DE-MARSAN plus proche de son domicile que LA TESTE et que c'est la raison pour laquelle Mme GAVILAN, le 24 octobre, a transporté sa jument à MONT-DE-MARSAN ;
- M. Yann CREFF atteste que la jument était dans ses établissements le 24 octobre pour être soignée par le vétérinaire ;
- les conclusions d'enquête mentionnent que « *le vétérinaire n'a pas fourni d'autres éléments justifiant la réalité de ce déplacement* », mais qu'il s'agit du déplacement du 24 octobre à MONT-DE-MARSAN ;
- Mme GAVILAN ignore s'il a soigné d'autres chevaux à MONT-DE-MARSAN, que le vétérinaire est tenu au secret professionnel, mais qu'en appel elle est en mesure de démontrer que le vétérinaire ne pouvait être le 21 octobre 2020 en France, puisqu'il se trouvait au Portugal, qu'il ne facture pas de déplacement, ce qu'il ferait s'il faisait 5 heures de route, qu'il exerce seul, comme l'indique son papier à en-tête, qu'il a témoigné ne pas être présent le 21 octobre 2020, puisqu'il se trouvait au

Portugal et explique que si la facture est datée du 21 octobre, c'est parce que, lorsqu'elle rédige la facture, sa secrétaire se base sur l'ordonnance dont le vétérinaire conserve copie ;

- le Centre Equestre de VILMORA au Portugal atteste que le Dr. USON est intervenu en tant que vétérinaire de service du 16 au 22 octobre 2020, que le cabinet vétérinaire au Portugal dénommé Horse Therapy Service atteste également de sa présence, ainsi qu'en atteste la facture émise par le Dr. USON et réglée par le cabinet vétérinaire ;
- à titre subsidiaire, la facture des soins consistant en une infiltration d'un montant de 200 euros, exclut que le Dr. USON ait pu faire l'aller-retour du Portugal pour soigner la jument le 21 octobre ;
- cette ordonnance est certes datée du 21 octobre, mais qu'il n'existe aucune preuve de ce que Mme GAVILAN était présente dans l'établissement le 21 octobre et qu'elle n'a pu être dans l'établissement que le 24 octobre ;
- les Commissaires ont tenu pour acquis que les soins avaient été pratiqués le 21 octobre, en se basant sur la date de l'ordonnance, alors qu'il est démontré que cela ne pouvait pas être le cas ;
- si Mme GAVILAN avait infiltré sa jument deux jours avant la course, elle n'aurait pas fourni spontanément l'ordonnance au vétérinaire chargé d'enquêter, ajoutant se demander comment imaginer qu'elle l'aurait infiltrée 2 jours avant, alors que ce soin entraîne un délai de rémanence de 15 jours, comme indiqué sur l'ordonnance, que les contrôles sont quasi systématiques avec un risque maximal que les analyses révèlent la présence de substances illicites 2 jours après le traitement et que le vétérinaire indique que la jument doit faire l'objet de deux jours de travail modéré ;
- sachant que la jument avait été soignée après la course du 23 octobre, Mme GAVILAN n'avait aucune raison de vérifier si le vétérinaire n'avait pas commis une erreur de date sur celle-ci ;
- dès lors qu'il est démontré à la fois une erreur matérielle de date du vétérinaire sur l'ordonnance et une impossibilité du traitement à cette date par le vétérinaire qui n'était pas en France, les Commissaires peuvent dans leur pouvoir d'appréciation en déduire que cette non-conformité apparente, matériellement impossible, n'existe pas ;
- d'autres éléments objectifs et extérieurs à Mme GAVILAN, puisqu'émanant de tiers avec lesquels elle n'a aucun lien de subordination ou autre lien ;
- l'ordonnance ne peut pas avoir été rédigée le 21 octobre 2020 et que si sa jument avait été contrôlée après sa victoire, cela aurait confirmé l'absence de traitement au 21 octobre 2020 ;
- l'engagement a bien été pris en conformité avec les documents vétérinaires dès lors que, lors de la participation de la jument, l'ordonnance n'avait pas encore été rédigée ;
- cette décision soit infirmée, concernant tant le distancement de la jument que l'amende ;

Attendu qu'en séance, le conseil de l'entraîneur Sandrine GAVILAN a repris les termes de son mémoire et ajouté notamment :

- qu'il est démontré par de nombreux éléments qui n'étaient pas tous communiqués en première instance que ce traitement n'a pas pu avoir lieu le 21 octobre 2020 ;
- qu'il s'agit de la faute du vétérinaire, que Mme GAVILAN est aussi responsable, qu'elle reconnaît qu'elle peut être sanctionnée au titre de l'amende, car c'est à elle de vérifier la date de l'ordonnance et la date du traitement, d'autant qu'elle était présente le 24 octobre 2020 ;
- que l'attestation du Dr. USON ne suffit pas, car il s'agirait d'une attestation de complaisance et que c'est la raison pour laquelle elle en a ajouté deux en appel ;
- que sa cliente avait choisi de démontrer en première instance qu'elle n'était pas présente le 21 octobre, mais qu'il convient surtout de démontrer qu'elle était présente le 24 octobre le jour du traitement ;
- que la date sur l'ordonnance n'est pas très visible, que la secrétaire a dû l'établir rapidement, que l'on peut penser qu'il s'agissait du chiffre 1, mais que c'est un « *grigri* », que malheureusement ce n'est pas une ordonnance établie de façon automatisée, que ce vétérinaire ne fait pas d'ordonnance numérotée et que la secrétaire ne s'est pas posé de question en facturant ;
- que le contrôle s'est effectué de façon sympathique selon le vétérinaire de France Galop, que Mme GAVILAN a fourni spontanément les ordonnances sans vérifier leur contenu, faisant observer qu'elle ne savait pas par cœur les jours auxquels tous ses chevaux ont couru et que si elle les avait sciemment « dopés » 2 jours avant la course, elle n'aurait pas ainsi donné les ordonnances au vétérinaire de France Galop ;
- qu'en première instance sa cliente a soutenu qu'elle n'était pas présente le 21 octobre, qu'elle

était en Normandie où elle a acheté un cheval, qu'elle est ensuite allée à MONT-DE-MARSAN, ce que son confrère confirme et que ce que l'on sait, c'est que le 21 octobre ledit vétérinaire n'était pas là ;

- que son papier à en-tête confirme qu'il travaille seul, alors que cela aurait pu être un employé qui aurait fait le traitement ;
- que ledit vétérinaire était vétérinaire de service sur un concours au Portugal et qu'elle apporte à ce titre deux éléments de preuve objectifs sans rapport avec Mme GAVILAN justifiant qu'il était au Portugal du 16 au 22 octobre et qu'il est revenu en tant que vétérinaire de ce concours entre le 12 et le 16 novembre, même si ce n'est pas le sujet, ainsi que le centre équestre et le cabinet vétérinaire portugais le confirment, ajoutant qu'une facture mentionne également ces dates, qu'elle est d'ailleurs réglée et qu'en conséquence il ne pouvait donc être à MONT-DE-MARSAN ni même à LA TESTE le 21 octobre pour effectuer le traitement en cause ;
- que compte tenu de l'impossibilité matérielle de démontrer qu'un traitement de la jument a eu lieu le 21 octobre 2020, il est impossible de la sanctionner à ce titre, car c'est la date réelle du traitement qui compte ;
- que le Dr. USON a d'ailleurs indiqué sur l'ordonnance qu'il fallait un repos modéré à la jument, de sorte qu'il ne fallait pas la faire courir deux jours après, que cela n'avait pas de sens ;
- qu'il y a une double malchance dans ce dossier, c'est que la jument gagne la course couru le 23 octobre et qu'elle n'est pas contrôlée à l'issue de sa course, alors que si elle l'avait été, elle aurait été positive en ayant eu un tel traitement deux jours avant ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a demandé des explications sur la facture émise à l'attention du cabinet vétérinaire portugais, ce à quoi le conseil dudit entraîneur a indiqué qu'étaient mentionnées sur cette facture les dates auxquelles le Dr. USON avait été présent au Portugal et que c'est ce qui compte sur ce document ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a fait remarquer qu'il s'agirait donc de la faute du vétérinaire, que ledit entraîneur pourrait se retourner contre lui, et que ledit conseil a indiqué que c'est en insistant sur la responsabilité du vétérinaire en cause et la rédaction de sa première attestation assez curieuse, qu'elle a obtenu des éléments complémentaires, tout en précisant de nouveau que ledit entraîneur reconnaît qu'elle mérite l'amende, mais pas le distancement, car il y avait une impossibilité matérielle à ce que la jument fasse l'objet d'un traitement le 21 octobre 2020 ;

Attendu qu'à une remarque de M. Ange CORVELLER sur la production d'attestation vétérinaire autre que celle du Dr. USON, ledit conseil a indiqué qu'il y avait l'attestation vétérinaire de ce dernier dans le dossier, mais qu'au vu des possibles attestations de complaisance, elle ne pouvait pas se permettre de ne pas en demander d'autres pour confirmer les faits ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a précisé que Mme GAVILAN n'avait jamais été condamnée précédemment, qu'elle ne se facilite pas les choses en ayant un vétérinaire installé loin géographiquement, alors qu'elle entraîne à LA TESTE et qu'il est toujours plus pratique d'avoir un vétérinaire à ses côtés, ce à quoi ledit conseil a indiqué qu'elle en avait un à LA TESTE et que le vétérinaire en cause dans ce dossier n'était peut-être pas très cher, ce qui pouvait notamment expliquer son intervention ;

Vu les articles 28, 38, 62 et 198, 201, 216 et 224 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

I. Sur la date de l'infiltration effectuée sur la jument BIBI VOICE et ses conséquences

Attendu qu'aux termes de leur décision du 27 janvier 2021, les Commissaires de France Galop ont considéré que la jument BIBI VOICE avait couru le Prix de LA LOIRE sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020, alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le 21 octobre 2020, soit 2 jours avant la course en cause ;

Que lesdits Commissaires ont rappelé que l'ordonnance est le « *document officiel soumis au Code des Courses au Galop, document décrivant les modalités du traitement vétérinaire* » ;

Qu'en application des dispositions susvisées, et constatant que la situation de ladite jument n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation de ladite jument à une course publique, lesdits

Commissaires ont distancé ladite jument de la 1^{ère} place du Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020, en rappelant les principes d'égalité des chances, d'atteinte à l'image des courses et au bien-être animal, ces questions étant primordiales pour les Commissaires de France Galop ;

Qu'en première instance, lesdits Commissaires se sont prononcés au regard des seuls éléments alors mis à leur disposition, à savoir les explications dudit entraîneur, le courrier de son confrère Yann CREFF selon lequel ladite jument était dans son établissement le 24 octobre 2020, l'attestation du Dr. USON, l'ordonnance litigieuse, des justificatifs de déplacement de Mme GAVILAN pour la période du 23 et 24 octobre et sur le rapport de mission pour les contrôles à l'entraînement au galop signé par ledit entraîneur sans aucune remarque ;

Que ces éléments étaient insuffisants pour convaincre lesdits Commissaires que l'infiltration intra-articulaire n'avait pas eu lieu le 21 octobre 2020 ;

Qu'en appel, ledit entraîneur communique de nouveaux éléments, à savoir notamment :

- une attestation d'un centre équestre portugais selon laquelle le Dr. USON a travaillé du 16 au 22 octobre 2020 en tant que vétérinaire d'un concours au Portugal ;
- une attestation d'un cabinet vétérinaire portugais confirmant également la présence du Dr. USON à ces dates ;
- une facture réglée du Dr. USON concernant ces interventions ;

Qu'il résulte de ces éléments complémentaires et objectifs que le Dr. USON, qui était au Portugal du 16 au 22 octobre 2020, ne pouvait pas dans le même temps être physiquement présent le 21 octobre 2020 à MONT-DE-MARSAN pour pratiquer une infiltration sur la jument BIBI VOICE ;

Que l'ensemble des éléments versés aux débats en appel permettent ainsi à la Commission d'appel de retenir une impossibilité matérielle à ce que la jument BIBI VOICE ait reçu le 21 octobre 2020 une administration de corticoïdes par infiltration intra-articulaire ;

Que l'impossibilité d'une infiltration intra-articulaire le 21 octobre 2020 sur ladite jument étant démontrée, la Commission d'appel ne peut donc pas constater que la situation de ladite jument n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation de ladite jument à une course publique ;

Que la situation de la jument BIBI VOICE qui a gagné sa course le 23 octobre 2020 n'est donc pas objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que la Commission d'appel considère donc qu'il y a lieu, en l'espèce, d'infirmer la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 janvier 2021 en ce qu'ils ont distancé la jument BIBI VOICE de la 1^{ère} place du Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020 et de rétablir ladite jument à la 1^{ère} place dudit Prix ;

II. Sur la situation de l'entraîneur Sandrine GAVILAN

Attendu qu'outre les éléments qui précèdent, il convient de relever que l'entraîneur Sandrine GAVILAN a attendu l'instance d'appel pour apporter des éléments suffisamment probants pour démontrer l'erreur de date susvisée ;

Que ledit entraîneur reconnaît elle-même avoir manqué à ses responsabilités d'entraîneur en ne vérifiant pas précisément la concordance de date entre celle apposée sur l'ordonnance et la date à laquelle l'infiltration intra-articulaire a été réalisée ;

Que ledit entraîneur reconnaît être « responsable », « qu'elle peut être sanctionnée au titre de l'amende, car c'est à elle de vérifier la date de l'ordonnance et la date du traitement, d'autant qu'elle était présente le 24 octobre 2020 » et qu' « elle mérite l'amende » ;

Que l'accueil sympathique du vétérinaire de France Galop lors du contrôle et la remise spontanée des ordonnances demandées ne sauraient exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant dans l'obligation de protéger le cheval dont il a la garde et étant notamment responsable de la protection et de la sécurité dudit cheval, étant observé qu'il doit se tenir précisément informé de tout traitement ou produit administré à ses chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées ;

Qu'il ressort de l'ensemble de ces éléments que ledit entraîneur a manqué de vigilance quant à la gestion du traitement administré à la jument BIBI VOICE, comme elle le reconnaît elle-même, et qu'elle doit donc

être sanctionnée à ce titre ;

Attendu que la Commission d'appel, comme l'ont précédemment retenu les Commissaires de France Galop, considère qu'il y a lieu, au regard de l'ensemble de ces éléments et en l'espèce, de maintenir la décision en date du 27 janvier 2021 en ce qu'elle a sanctionné l'entraîneur Sandrine GAVILAN par une amende, mais au vu du rétablissement de BIBI VOICE dans le classement de lui infliger une amende de 1 000 euros en appel ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Sandrine GAVILAN ;
- d'infirmer la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 janvier 2021 en ce qu'ils ont distancé la jument BIBI VOICE de la 1ère place du Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020 et rétablir ladite jument à la 1ère place ;

Le classement est en conséquence le suivant :

- 1er BIBI VOICE ; 2ème RED DUMA ; 3ème O'GOSHI ; 4ème OSTIA ; 5ème VIPIN ; 6ème SENEPARK ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 janvier 2021 en ce qu'ils ont sanctionné ledit entraîneur par une amende mais d'en fixer le montant à 1000 euros.

Boulogne, le 9 avril 2021
M. de GIGOU – A. CORVELLER – JP. COLOMBU

**DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
MARSEILLE BORELY – 5 AVRIL 2021 – PRIX DE LA SAINTE VICTOIRE**

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Après examen du film de contrôle de la course, les Commissaires ont constaté que le jockey Laura GROSSO (MONSIEUR EMILE) a eu un comportement fautif dans le 1er tournant du parcours, en ne faisant pas tout son possible pour éviter de galoper dans les postérieurs de la pouliche GOLDEN CHARLIE (Sylvain RUIS). Le jockey Laura GROSSO ayant quitté l'hippodrome immédiatement après l'arrivée de la course, et n'étant pas resté à disposition des Commissaires pendant le délai imparti de 15 minutes, ceux-ci n'ont pas pu l'entendre en ses explications, et lui ont notifié d'une part, une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, et d'autre part, une amende de 100 euros (Art. 181).

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Laura GROSSO contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Laura GROSSO et Sylvain RUIS à se présenter à la réunion du mercredi 14 avril 2021, et avoir constaté la non-présentation de Sylvain RUIS ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites des jockeys Laura GROSSO et Sylvain RUIS, et entendu Laura GROSSO en ses explications, étant observé que le fait de pouvoir signer ses déclarations lui a été rappelé ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Amaury de LENCQUESAING ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier du jockey Laura GROSSO en date du 9 avril 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'elle n'a pas pu se défendre, ni même en discuter avec les Commissaires, étant donné la situation actuelle, les transports en commun divisé par 4, ayant dû se dépêcher avec d'autres

- jockeys et un Commissaire après la dernière course de la réunion ;
- qu'elle est sortie de la stalle numéro 1 et le jockey Sylvain RUIS de la stalle numéro 6, qu'avant les deux cents mètres, il s'est rabattu rapidement, « *puis, ensuite* », il a changé d'idée et il a quitté la corde, s'est dirigé à l'extérieur pour cacher son cheval ;
 - qu'il a mis en difficulté le cheval de M. GIRAUDON dans la première ligne droite et ensuite, délibérément, il veut quitter la ligne numéro 2 et revenir à la corde malgré ses appels et que pourtant il s'est retourné et l'a vue ;
 - que l'on voit à la vidéo de face qu'il n'a jamais tiré sur ses rênes pour tenter de redresser son cheval et éviter l'incident ;
 - que comme on dit dans le métier « *il l'a coupé en deux* » et qu'elle a dû donc stopper le cheval pour éviter la chute ;
 - que si elle chute à cet endroit du parcours, elle emmène avec elle « *4/5 collègues* » à terre, qu'elle était complètement dans ses jambes et qu'il a pris la corde, alors qu'elle était à sa place depuis la sortie des stalles, de ce fait, elle a braqué son cheval, alors qu'il était d'un comportement calme et bien posé sur la main ;
 - que 50 mètres après l'incident le leader a repris la course, quand Sylvain RUIS l'a rattrapé, il a stoppé l'allure de son cheval, et que l'effet est plus brusque du deuxième au troisième cheval ;
 - qu'elle a dû arrêter brutalement le rythme qu'ils avaient, alors que son cheval était déjà braqué suite à l'incident précédent et ainsi « *mettre ses fesses dans la selle* » pour le stopper à son tour, afin d'éviter un deuxième incident ;
 - qu'elle a l'habitude de monter dans la région parisienne et qu'aucun jockey ne change trois fois de place et on ne met pas les collègues en difficulté en plein tournant ;
 - que la sanction aurait dû être pour Sylvain RUIS et non pour elle et qu'elle demande de la retirer, car s'il n'avait pas pris délibérément sa place il n'y aurait jamais eu d'incident, précisant qu'il est tout aussi responsable de sa monture et il n'aurait jamais dû la mettre dans ses jambes ;

Vu le second courrier de Mme Laura GROSSO reçu le 12 avril 2021 reprenant le courrier d'appel et ajoutant notamment :

- que d'après l'article 166 paragraphe II du présent Code des courses : « *Lorsqu'un cheval ou un jockey, à n'importe quel endroit du parcours, a poussé, bousculé ou gêné, par un moyen quelconque, un ou plusieurs de ses concurrents, les Commissaires de courses appliquent au jockey une sanction dans les limites du présent Code, à moins qu'ils ne jugent que l'incident n'est pas dû à une faute de sa part ; que s'ils considèrent que la faute d'un jockey est volontaire ou dangereuse, ce jockey sera passible d'une interdiction de monter pour une durée déterminée qui ne peut être inférieure à quinze jours si elle a entraîné la chute d'un concurrent* » ;
- que la sanction aurait dû être pour Sylvain RUIS qui a délibérément changé de place la mettant en danger, ainsi que les autres jockeys, et non pour elle qui a fait du mieux qu'elle a pu après cet incident-là pour éviter un deuxième incident suite au changement d'attitude de son cheval qui est passé de calme à paniqué ;
- qu'elle demande de bien vouloir prendre en compte ses explications et de retirer cette interdiction de monter car si son confrère n'avait pas pris délibérément sa place il n'y aurait jamais eu d'incident ;
- que Sylvain RUIS est tout aussi responsable de sa monture et il n'aurait jamais dû la mettre dans ses jambes ;

Vu le courrier électronique du jockey Sylvain RUIS reçu le 12 avril 2021 mentionnant notamment :

- qu'au moment de l'incident, il est devant Laura GROSSO, derrière le cheval de tête, qui lui-même est à environ 1,50m de la lice ;
- qu'au moment d'entrer dans le premier tournant, le leader change légèrement de ligne et sa pouliche marque un petit temps d'arrêt ;
- qu'à ce moment du parcours, Laura GROSSO est clairement dans son angle mort et il ne peut imaginer que la marge entre elle et lui ne soit pas suffisante pour éviter qu'elle ne galope sur les postérieurs de sa pouliche ;
- qu'il pense que ce genre d'incident arrive régulièrement, malheureusement, et qu'un petit peu plus d'anticipation aurait pu éviter cet incident ;

Vu le courrier électronique du 13 avril 2021 de Laura GROSSO comprenant des extraits de la course pour

exprimer avec précision son opinion des différents mouvements ;

Attendu que Laura GROSSO a déclaré :

- qu'elle n'accepte pas qu'on lui reproche de ne pas avoir fait tout son possible, car c'est elle qui est mise en difficultés ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé à Laura GROSSO de décrire très précisément chaque étape de ce moment du parcours ;

Que Laura GROSSO a indiqué :

- qu'après le premier incident tout le monde relance sa monture et elle aussi ;
- qu'ensuite tout s'est arrêté d'un coup très brusque et qu'elle s'est littéralement retrouvée face « à un mur », car ils sont passés d'une relance à un arrêt très brutal dans le rythme de course ;
- qu'elle reconnaît avoir monté dans le concurrent devant elle, mais que cela est dû à quelque chose de totalement extérieur à elle ;
- qu'elle ne se sent pas fautive ;
- que la vue de face permet de voir qu'elle est davantage victime sur cet angle ;

Attendu que M. Amaury de LENCQUESAING a indiqué que, selon l'appelante, le rythme a été brusquement arrêté avec un cheval allant et qu'elle a le sentiment d'avoir fait au mieux, l'appelante confirmant cette synthèse de sa défense ;

Attendu que l'intéressée a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 166 et des articles 230 et suivants du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'examen des différentes vues du film de contrôle permet de démontrer qu'en abordant le premier tournant, alors que le jockey Laura GROSSO progressait le long de la lice intérieure depuis le début de la course, le jockey Sylvain RUIS l'avait regardé, puis s'était décalé vers la lice sans y être contraint de manière impérative par un concurrent ou un élément extérieur, la gênant manifestement, son partenaire ayant été mis en réelles difficultés le long de la corde ;

Attendu que plusieurs foulées après, le rythme s'était ralenti ;

Que le jockey Laura GROSSO qui s'était retrouvé à environ deux longueurs du jockey Sylvain RUIS après le premier incident, s'était ensuite retrouvé dans le dos de la pouliche GOLDEN CHARLIE et de Sylvain RUIS et n'avait alors pas fait tout son possible, en terme de vigilance, pour éviter de galoper à proximité de ses postérieurs, ladite pouliche ayant réagi à un contact dans son dos ;

Qu'au vu de ces éléments, les Commissaires de courses pouvaient considérer que le manque de précaution du jockey Laura GROSSO devait être sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours au vu de la situation visible sur le film, mais qu'ils auraient également dû, au préalable, sanctionner le premier incident, intervenu environ 50 mètres plus tôt, incident non mentionné dans leur procès-verbal et dont le jockey Sylvain RUIS était fautif ;

Attendu, dans ces conditions, que les Commissaires de courses étaient fondés à sanctionner le jockey Laura GROSSO par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours et qu'il y a lieu de maintenir leur décision à cet égard, mais qu'il y a également lieu de sanctionner le jockey Sylvain RUIS, dont le comportement n'a pas été analysé par les Commissaires de courses, par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours au vu de son comportement fautif et de ses conséquences ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Laura GROSSO ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont sanctionné le jockey Laura GROSSO ;
- de sanctionner le jockey Sylvain RUIS par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours.

Boulogne, le 14 avril 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – H. d'ARMAILLE – A. de LENCQUESAING

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

MARSEILLE BORELY – 5 AVRIL 2021 – PRIX DE LA SAINTE VICTOIRE

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par le jockey Sylvain RUIS contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 14 avril 2021 de le sanctionner par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours ;

Après avoir pris connaissance du courrier du jockey Sylvain RUIS en date du 15 avril 2021 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Sylvain RUIS et Laura GROSSO, à se présenter à la réunion fixée au 19 avril 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation du jockey Laura GROSSO ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par l'appelant et le jockey Laura GROSSO, et les explications orales de l'appelant et de son agent, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Frédéric MUNET ;

Attendu que l'appel dudit jockey est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 14 avril 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision ;

Vu le courrier électronique du jockey Sylvain RUIS en date du 15 avril 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment qu'il estime mal fondée la sanction disciplinaire qui lui a été infligée, qu'il conteste avoir eu un comportement fautif durant le parcours et qu'il demande de bien vouloir reprendre les faits reprochés et le fondement de la sanction ;

Vu le courrier du jockey Laura GROSSO en date du 18 avril 2021, mentionnant notamment :

- que suite à l'incident parvenu dans le premier tournant du parcours concernant le changement de ligne de la deuxième épaisseur à la corde de M. RUIS, elle pense que certaines circonstances étaient à son désavantage ;
- que le cheval du jockey Sylvain RUIS n'avait pas l'air évident ;
- que lorsque le tournant est arrivé et que le leader, derrière lequel M. RUIS était, a changé de ligne et est passé de la deuxième ligne à la corde, M. RUIS « *a suivi* », pensant certainement qu'il y avait plus de marge entre son cheval et le sien, car comme il l'a dit dans son ancien courrier, elle était dans son angle mort ;
- qu'il est vrai qu'elle l'a appelé, que s'il l'avait vue il n'aurait jamais changé de ligne ;
- que, de plus, le passage de route à ce niveau-là n'a pas aidé non plus, car les chevaux peuvent être regardant et hésitant, comme le cheval de M. RUIS avait l'air, et que, suite à cela, ils peuvent vouloir venir chercher l'appui de la lice intérieure ;
- que cet incident n'était pas intentionnel, que ce sont juste des choses qui peuvent malencontreusement arriver ;

Attendu que le jockey Sylvain RUIS a déclaré en séance :

- que dans toutes les courses de cette réunion, les jockeys ont fait attention aux abords du poteau d'arrivée, car la lice est décalée, sinon ils auraient pu se prendre le rail « en plein poitrail » ;
- qu'ils ont pris une marge de sécurité, qu'il s'est décalé en anticipant, que le jockey Laura GROSSO n'était pas engagé ;
- qu'il a entendu crier, qu'il s'est tourné et lui a dit « *ne viens pas là* », qu'ils ont fait attention, ajoutant que soit « *elle y allait franchement* », soit elle devait faire attention ;

Attendu qu'à la remarque de M. Olivier de LA GAROULLAYE selon laquelle la course en cause était la 7ème

de la réunion du jour, ledit jockey a répondu que :

- oui, qu'il avait monté les 7 courses et qu'à chaque fois il avait pris ses distances ;
- dans tous les cas le jockey Laura GROSSO a « *pris la lice toute seule* », que son propre cheval « *se désunit* » à ce moment et fait un écart aussi, précisant qu'il était en outre un peu allant ;

Attendu qu'à la question de M. Olivier de la GAROULLAYE de savoir si quelqu'un avait parlé de la lice, le jockey Sylvain RUIS a répondu que cela avait été indiqué aux Commissaires de courses dès la première course, qu'il leur avait été demandé au moins de le refaire, cela étant problématique à chaque fois ;

Attendu qu'à la remarque de M. Frédéric MUNET selon laquelle il n'y a qu'à la dernière course qu'il y a eu un incident, le jockey Sylvain RUIS a répondu :

- que dans toutes les autres courses, tout le monde s'est décalé et qu'ils ont bien pris le tournant ;
- qu'il ne remet pas en cause le jockey Laura GROSSO, qu'elle est jockey, mais qu'elle aurait dû soit avancer franchement, soit anticiper, ajoutant que le jockey Jean-Bernard EYQUEM l'a regardée et qu'« *elle est là sans être là* » ;

Attendu qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU selon laquelle le cheval derrière le jockey Laura GROSSO suit la même trajectoire qu'elle, le jockey Sylvain RUIS a indiqué que oui, que le sien est un peu plus allant et qu'il a fait un écart ;

Attendu qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU selon laquelle le jockey Laura GROSSO dit l'avoir appelé, le jockey Sylvain RUIS a répondu :

- que le jockey Jean-Bernard EYQUEM a crié, qu'il s'est ensuite tourné et qu'il a dit au jockey Laura GROSSO « *ne viens pas* » ;
- qu'il aurait pu demander une attestation au jockey Jean-Bernard EYQUEM, mais qu'il préfère se défendre seul, précisant que les Commissaires de courses n'ont pas appelé le jockey Laura GROSSO et que c'est le jockey Jean-Bernard EYQUEM qui est allé les voir ;

Attendu que l'agent dudit jockey a déclaré en séance :

- qu'il est étonnant de voir de quelle façon le jockey Laura GROSSO a changé de version dans ses explications ;
- que son argument selon lequel elle n'a pas pu se défendre devant les Commissaires de courses en raison d'un train à prendre est un peu « *facile* » et que le jockey Sylvain RUIS était là pour sa part et aurait pu être entendu ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a fait remarquer qu'il a déjà été statué sur la situation du jockey Laura GROSSO et que ses arguments sur sa propre audition ne concernent qu'elle ;

Attendu qu'à la question de M. Frédéric MUNET de savoir s'ils avaient eu connaissance du deuxième courrier du jockey Laura GROSSO, à savoir celui communiqué devant la Commission d'appel, le jockey Sylvain RUIS et son agent ont répondu que non, ce dernier reprenant et contestant les faits décrits dans le courrier adressé aux Commissaires de France Galop ;

Attendu que M. Olivier de LA GAROULLAYE a indiqué que si le courrier communiqué devant les Commissaires de France Galop paraissait « *à charge* », celui communiqué en appel est beaucoup plus édulcoré ;

Attendu que l'agent du jockey Sylvain RUIS a ajouté :

- qu'il est en effet irréfutable qu'il y a un léger changement de ligne de la part du jockey Sylvain RUIS pour aller se mettre derrière le leader « *dans un tel parcours de fin de journée* » ;
- que le jockey Laura GROSSO a opté pour la solution de facilité, a eu une mauvaise lecture de la course, n'a pas pris une vraie décision, à savoir soit relever la tête et avancer franchement à côté du jockey Sylvain RUIS, soit anticiper ;

Attendu qu'à la question de M. Olivier de LA GAROULLAYE de savoir si pour le jockey Sylvain RUIS il s'agissait d'un manque de décision de la part du jockey Laura GROSSO, le jockey Sylvain RUIS a répondu qu'elle ne pouvait pas rester dans « *l'entre-deux* » en attendant « *que les choses se passent* », car le coude de la lice était visible, M. Emmanuel CHEVALIER du FAU faisant de nouveau remarquer que le cheval derrière elle, moins allant, suit la même trajectoire qu'elle ;

Attendu qu'à la remarque de M. Olivier de LA GAROULLAYE selon laquelle il y a quand même un mouvement qui la met en difficulté, le jockey Sylvain RUIS a répondu que si sa jument avait été en difficulté, il aurait fait attention, qu'il n'a jamais eu l'intention de la gêner, qu'il n'a jamais eu de problème avec les « *Commissaires* »

et que s'il avait été en tort, il n'aurait pas interjeté appel ;

Attendu qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU selon laquelle il n'y a pas eu de ralentissement au vu du film de contrôle, le jockey Sylvain RUIS a indiqué que non, en faisant remarquer les longueurs existant entre lui et le cheval de tête ;

Attendu qu'à la remarque de M. Olivier de LA GAROULLAYE selon laquelle le jockey Laura GROSSO n'est pas engagé avant le passage de route, le jockey Sylvain RUIS a précisé qu'elle a tapé le « rail » et rebondit sur lui, qu'elle « pile » avant le passage de route et que le concurrent de derrière n'a pas de « gaz » ;

Attendu qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU selon laquelle à ce moment-là la tête du cheval monté par le jockey Laura GROSSO est au niveau de la hanche de celui monté par le jockey Sylvain RUIS et que la rêne gauche de ce dernier est beaucoup plus tendue sur la gauche, le jockey Sylvain RUIS a répondu que oui, que son cheval fait un écart sur la gauche et qu'il tend pour éviter qu'il ne se dérobe ;

Attendu que l'agent du jockey Sylvain RUIS a ajouté qu'il y a beaucoup de choses à prendre en compte dans ce dossier, à savoir le coude mal dessiné ce jour-là, certains jockeys qui ont plus anticipé, le manque d'anticipation d'un « truc » qui aurait pu être un drame et le fait que le jockey Sylvain RUIS n'est pas coutumier des sanctions disciplinaires ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 166 et des articles 230 et suivants du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont détaillé de manière précise les mouvements intervenus de la part du jockey Sylvain RUIS puis du jockey Laura GROSSO à deux endroits successifs du parcours ;

Qu'en effet, ils ont indiqué que :

- l'examen des différentes vues du film de contrôle permet de démontrer qu'en abordant le premier tournant, alors que le jockey Laura GROSSO progressait le long de la lice intérieure depuis le début de la course, le jockey Sylvain RUIS l'avait regardé, puis s'était décalé vers la lice sans y être contraint de manière impérative par un concurrent ou un élément extérieur, la gênant manifestement, son partenaire ayant été mis en réelles difficultés le long de la corde ;
- plusieurs foulées après, le rythme s'était ralenti ;
- le jockey Laura GROSSO qui s'était retrouvé à environ deux longueurs du jockey Sylvain RUIS après le premier incident, s'était ensuite retrouvé dans le dos de la pouliche GOLDEN CHARLIE et de Sylvain RUIS et n'avait alors pas fait tout son possible, en terme de vigilance, pour éviter de galoper à proximité de ses postérieurs, ladite pouliche ayant réagi à un contact dans son dos ;

Qu'il convient également de rappeler qu'au regard de ces éléments et de l'examen du film de contrôle, les Commissaires de France Galop ont sur appel du jockey Laura GROSSO :

- maintenu la décision des Commissaires de courses de sanctionner ladite jockey par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours au titre de son manque de précaution ;
- tout en considérant également fautif le jockey Sylvain RUIS au regard de l'incident intervenu environ 50 mètres plus tôt, le sanctionnant par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours ;

Attendu qu'il convient suite à l'appel du jockey Sylvain RUIS, de lui rappeler, à toutes fins utiles, concernant son argument selon lequel il aurait pu être entendu devant les Commissaires de courses s'il avait été appelé par ces derniers, que les instances organisées devant les Commissaires de France Galop, puis devant la Commission d'appel, pour lesquelles il a été à chaque fois dûment convoqué, ont pour objet de permettre l'examen des dossiers dans le cadre d'un débat contradictoire et qu'il a donc pu être entendu à deux reprises concernant cette course et ses propres mouvements ;

Que sur le fond, concernant les arguments en appel du jockey Sylvain RUIS, le fait qu'il ait monté les 7 courses de la réunion en question, dont le parcours comportait à chaque fois le tracé du « coude mal dessiné » aurait justement dû l'inciter à une vigilance particulière puisqu'il estimait ce passage compliqué « à négocier » notamment pour les concurrents de la corde ;

Qu'au contraire, les éléments qu'il apporte en appel ne permettent pas de l'exonérer de sa faute puisqu'il

indique reconnaître un mouvement de sa part, dans le dos du cheval qui le précédait, et qu'il indique également qu'il avait conscience de la présence de sa consœur à sa gauche juste avant l'incident ;

Attendu qu'il y a lieu de noter la particulière contradiction des explications communiquées par le jockey Laura GROSSO en première instance par rapport à celles adressées à la Commission d'appel suite à l'appel de Sylvain RUIS, puisqu'elle indiquait en première instance que son confrère « *l'avait coupé en deux* » pour finalement changer de version suite à l'appel de celui-ci ;

Que selon la Commission d'appel, le descriptif du mouvement effectué par les Commissaires de France Galop apparaît suffisamment précis et justifié, étant observé qu'il appartient aux jockeys de prendre en compte les spécificités d'une piste ou d'un décordage en amont de leur monte et que le jockey Sylvain RUIS devait être particulièrement vigilant en amont de ce passage du parcours, ce qui n'a pas été le cas ;

Attendu, dans ces conditions, que la Commission d'appel décide de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont sanctionné le jockey Sylvain RUIS par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours, une telle décision leur paraissant fondée et justifiée au vu de la faute et de ses conséquences ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Sylvain RUIS ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont sanctionné le jockey Sylvain RUIS par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours.

Boulogne, le 19 avril 2021

F. MUNET – E. CHEVALIER du FAU – O. de LA GAROULLAYE

Décisions

FONTAINEBLEAU

0408 093

samedi 3 avril 2021

Terrain TRES SOUPLE

351 ³²⁷⁵ **PRIX ENTREPRISE S.N. DUBUISSON** **3 800 m**
(Haies - Jockeys < à 40 victoires)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|-------------------------|---|----------|
| 227 ⁴ | Calinight , h, gr, 7 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 68 k (69 k), A. G. Lenzi (<i>A. Lelievre</i>), M. Mescam (s) | 1 |
| | On The Go , h, b, 8 ans, par Kamsin GER et Sacral Nirvana (Mansonnien), 68 k (<i>W. Bertin</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 2 |
| 181 ⁵ | Beryl Baie , h, b, 10 ans, par Crillon et Shah Gun Blue (Pistolet Bleu (IRE)), 67 k, S. Huteau (<i>V. Morin</i>), P.J. Fertillet | 3 |
| 181 ¹ | No Risk For You , f, al, 7 ans, par No Risk At All et Cafe Blum [Muhtathir (GB)], 68 k (66 k), J. Seror (<i>M^{me} M. Daubry-B.</i>), M. Seror (s) | 4 |
| 227 ² | Doctor Dex IRE , h, b, 8 ans, par Oscar IRE et Larnalee IRE (Presenting GB), 68 k, Crossed Fingers Partnership (<i>N. Curtis</i>), T. George | 5 |
| 182 | Saignon , h, 5 ans, 71 k, E. Laborde (<i>G. Richard</i>), S. Foucher | 6 |
| | Eros D'Or , h, 6 ans, 67 k, M ^{me} S. Moisson (<i>G. Meunier</i>), S. Dehez (s) | 7 |

7 partants ; 51 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 961 €

4 long ½, 1 long ¼, 4 long, 4 long, 1 long, 1 long ¾.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Daniel Boullais, Thierry Page, Armel Androuin.
730 € M^{me} Benoit Gabeur.
426 € Andre-Jean Belloir.
289 € Jacques Seror.
137 € M^{me} Juliet Brown, prime non attribuée.

Temps total : 4'25"68"

A l'issue de la course, après avoir entendu le représentant de l'entraînement Serge FOUCHER en ses explications, les Commissaires lui ont indiqué que suite au refus de s'élancer au lacher des élastiques du hongre SPIDERMAN (4^e fois), le dossier était transmis aux Commissaires de France Galop.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

PRIX ENTREPRISE S.N. DUBUISSON
SAMEDI 3 AVRIL 2021 - FONTAINEBLEAU

Rappel des faits :

Le 17 février 2019, SPIDERMAN a refusé de s'élancer au lacher des élastiques et a été interdit de courir pour une durée de 8 jours ;

Le 16 novembre 2019, SPIDERMAN a refusé de s'élancer au lacher des élastiques et a été interdit de courir pour une durée de 15 jours ;

Le 22 février 2021, SPIDERMAN a refusé de s'élancer au lacher des élastiques et a été interdit de courir pour une durée de 30 jours ;

Le 3 avril 2021, SPIDERMAN a refusé de s'élancer au lacher des élastiques et au vu d'une 4^e fois, son dossier a été transmis aux Commissaires de France Galop ;

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 213 et 217 du Code des Courses au Galop, et sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Après avoir dûment invité M. Serge FOUCHER et l'ECURIE DE LA VERTE VALLEE, respectivement entraîneur et propriétaire du hongre SPIDERMAN, à fournir des explications écrites ou à demander à être entendus ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, et les explications transmises par l'entraîneur Serge FOUCHER ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Serge FOUCHER reçu le 11 avril 2021, mentionnant notamment :

- qu'il ne s'explique pas le comportement de SPIDERMAN en courses, car le matin, à l'entraînement, il a un comportement tout à fait normal, il n'a pas de soucis de santé, aucun problème au niveau des membres, il mange comme un ogre, il est sain et net ;

- que sur un hippodrome il va au départ à reculons et dès que le starter s'approche de son escabeau et monte dessus, il se fige sur place et refuse de partir ;

- que selon lui, il faut le mettre en retraite, il ne veut plus faire de compétitions, que le propriétaire serait partant pour l'essayer chez un autre entraîneur, le changer d'environnement et de centre d'entraînement ;

- que personnellement, il n'en veut plus, il le contrarie à s'en rendre malade, il ne sait plus comment faire, il a essayé différentes méthodes, en vain ;

- qu'il le ridiculise auprès des autres professionnels, du public, de la presse et surtout des joueurs ;

Vu les dispositions de l'article 217 paragraphe II du Code des Courses au Galop ;

Attendu que SPIDERMAN a fait preuve de réelles difficultés lors de départs donnés au moyen des élastiques à 4 reprises lors des 11 dernières courses dans lesquelles il a été engagé, ne s'élançant pas, son entraîneur indiquant avoir essayé plusieurs méthodes, mais estimant qu'il faudrait sans doute le mettre à la retraite ;

Que SPIDERMAN a ainsi déjà fait l'objet de 3 interdictions de courir prononcées par les Commissaires de courses : d'une durée de 8 jours, d'une durée de 15 jours et d'une durée de 30 jours, étant observé que lors de sa dernière course datée du 3 avril 2021, les Commissaires de courses constatant de nouveau un refus de s'élancer ont transmis son dossier aux Commissaires de France Galop ;

Que le comportement de SPIDERMAN, à l'occasion de ses courses publiques avec départ donné au moyen des élastiques, s'avère particulièrement difficile et porte préjudice au bon déroulement des épreuves et aux parieurs ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu des éléments du dossier et des difficultés importantes dont a fait preuve SPIDERMAN dans environ une course sur deux auxquelles il devait participer ces deux dernières années :

- de prendre acte des explications dudit entraîneur mentionnant qu'il a essayé différentes méthodes avec le cheval, mais ne trouve pas la solution et pense qu'il devrait être mis à la retraite ;

- de l'interdire de participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des élastiques ou au drapeau pour une durée de 4 mois, tout en l'autorisant néanmoins à participer à des courses publiques régies par ledit Code dont le départ est donné au moyen des stalles de départ ;

- qu'en outre, à l'issue de ce délai, il y aura lieu de ne l'autoriser à participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des élastiques ou au drapeau qu'après avoir satisfait, un jour de courses, à trois essais de départ au moyen des élastiques accompagné d'au moins 2 autres chevaux, devant un juge du départ agréé qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des explications de l'entraîneur Serge FOUCHER ;

- d'interdire SPIDERMAN de participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des

élastiques ou au drapeau pour une durée de 4 mois, tout en l'autorisant néanmoins à participer à des courses publiques régies par ledit Code dont le départ est donné au moyen des stalles de départ;

- qu'en outre, à l'issue de ce délai, il y aura lieu de ne l'autoriser à participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des élastiques ou au drapeau qu'après avoir satisfait, un jour de courses, à trois essais de départ au moyen des élastiques accompagné d'au moins 2 autres chevaux, devant un juge du départ agréé qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ.

Boulogne, le 14 avril 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE - H. d'ARMAILLE - A. de LENCQUESAING

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

0006 100

samedi 10 avril 2021

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Gérard HOVELACQUE – Patrick SABAROTS – Pierre POURET

408⁴⁸ PRIX CHAMPAUBERT 3 000 m

(Haies - Mâles et Hongres)

54 000 € (25 920, 12 960, 7 560, 5 130, 2 430)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

- 203¹ **Impressive**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Terrific [Protektor (GER)], 70 k (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- 203 **Bathystik**, h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Crack D'Emble [Poliglote (GB)], 66 k, M.L. Bloodstock Ltd (*M. Delage*), M^{me} D. Mele 2
- 201⁴ **Red Alex**, h, b, 3 ans, par Alex The Winner USA et Rouge Amour (Cadoudal), 66 k, Ecurie Zingaro (*K. Nabet*), D. Cottin (s) 3
- 257 **Rhone**, h, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et Lucky Look [Teofilo (IRE)], 66 k, JP. Raymond (*M. Regairaz*), J. Bertran de Balanda (s) 4
- 203³ **Mister Vision**, m, b.f, 3 ans, par Vision D'Etat et Saga De Senam (Saint Des Saints), 67 k, J. Detre (*G. Masure*), F. Nicolle 5
- 283 **Ivavite Gene**, h, 3 ans, 66 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*A. Poirier*), E. Grall (s) 6
- 201² **Boogie**, h, 3 ans, 68 k, Ecurie Michael Rizieri (*J. Da Silva*), Y. Fouin (s) arr
- Bathyscaphe**, h, 3 ans, 66 k, A (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) tbé

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 134 €

Eng. Sup. : *Bathystik*

1 long ½, 3 long ½, 6 long, 2 long, 1 long.

25 920 € – 12 960 € – 7 560 € – 5 130 € – 2 430 €

Primes aux éleveurs :

- 4 147 € M^{me} Benoit Gabeur.
2 073 € Arnaud Chapalain, Thierry Chapalain, Jean-Marc Chapalain.
1 209 € Jean-Pierre-Joseph Dubois, Ecurie Des Mouettes, M^{me} Anny Montbroussous.
820 € Ecurie Haras Du Cadran, Ecurie Patrick Klein.
388 € Pierre Senamaud, Jacques Detre, Bruno Senamaud.

Temps total : 3'58"76"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Kevin NABET, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2^e infraction).

409⁵⁰ PRIX DE PEPINVEST 3 600 m

(Haies - Groupe III)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 65 k. Les poulains et pouliches ayant gagné, en course de haies, une Listed-race (Handicap excepté) porteront 1 k. ; un Groupe III ou un Groupe II, 3 k. ; un Groupe I, 4 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 260² **Haut Les Coeurs**, h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison (Video Rock), 65 k, Haras de Saint-Voir (*L. Zuliani*), F. Nicolle 1
- 260⁵ **River Flight**, m, b.f, 4 ans, par Camelot GB et Karly Flight (Mansonnien), 65 k, Ecurie Patrick Boiteau (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille 2
- 396² **Jeu De Paume**, h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Nayara [Nayef (USA)], 65 k, A, Ecurie Christophe German (*K. Nabet*), D. Cottin (s) 3
- 260⁶ **Le Petit Nice**, h, gr, 4 ans, par Top Trip (GB) et Old Beino (Highest Honor), 66 k, Ecurie Pigoni M&M (*L. Philipperon*), R. Chotard 4
- Martator**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Tornada [Ballingarry (IRE)], 65 k, A, Haras de Sainte Gauburge (*P. Moreau*), J. Boinsard (s) 5
- 169¹ **Illicite**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Insolite (Literato), 63 k, AGV Karwin Stud (*A. Zuliani*), F. Nicolle 6
- 249³ **Hokusai Vallis**, h, 4 ans, 65 k (*G. Staffa*), L. Viel (s) tbé

7 partants ; 12 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 444 €

9 long, 2 long, 1 long ¾, 1 long, 1 long.

54 000 € – 26 400 € – 15 600 € – 10 800 € – 6 000 € – 4 200 €

Primes aux éleveurs :

- 8 640 € Haras De Saint-Voir.
4 224 € Patrick Boiteau.
2 496 € Herald Bloodstock Ltd.
1 728 € M^{me} Christelle Rebillon.
960 € Haras De Sainte Gauburge.
672 € M^{me} Dorothee Saliou, Tangi Saliou.

Temps total : 4'31"51"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI, les Commissaires lui ont fait des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

410⁴⁹ PRIX CHAMPOREAU 3 000 m

(Haies - Femelles)

54 000 € (25 920, 12 960, 7 560, 5 130, 2 430)

Pour pouliches de 3 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

- 259² **Out Of Risk**, f, b, 3 ans, par No Risk At All et Best Exit [King'S Best (USA)], 68 k, T. Storme (*K. Nabet*), D. Cottin (s) 1
- 246⁵ **Itours Brun**, f, gr, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Valgardena (Dom Alco), 66 k, M^{me} M. Juhen-Cypres (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) 2
- Cutting Straight**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Cutting Edge (Kapgarde), 66 k, Elevage des Vallons (*O. Jouin*), P. Journiac 3
- To Be Fix**, f, b.m, 3 ans, par Bathyrhon GER et Lady Fix [Turgeon (USA)], 66 k (*A. Zuliani*), F. Nicolle 4

4 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 847 €
 Sans motif : *Lady Martaline*
 1 long, 1 long, 6 long.
 25920€ – 12960€ – 7560€ – 5130€
 Primes aux éleveurs :
 4 147 € Haras De Montaigu.
 2 073 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.
 1 209 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Ludovic Madamet.
 820 € Max Hennau.
 Temps total : 3'58"98"

411 ⁵⁴ **PRIX MURAT** **4 400 m**
 (Steeple-Chase - Groupe II)

210 000 € (94500, 46200, 27300, 18900, 10500, 7350, 5250)
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet 2019, un Groupe III porteront 2 k. ; un Groupe II 3 k. ; plusieurs Groupes, 4 k. ; un Groupe I, 5 k.
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 46 : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

- 261** ¹ **Ajas**, h, b, 7 ans, par No Risk At All et Seraglio IRE **1**
 (Singspiel IRE), 70 k, U. Sjöberg (*K. Nabet*), D. Cottin (s)
2
Docteur De Ballon, h, al, 9 ans, par Doctor Dino et Nile Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 71 k (*B. Lestrade*), L. Carberry (s)
157 ⁵ **Eddy De Balme**, h, b, 7 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme [Solid Illusion (USA)], 66 k (*G. Masure*), F. Nicolle **3**
157 ¹ **Feu Follet**, h, b, 6 ans, par Kapparde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 68 k, Ecurie Pierre Pilarski (*M^{me} N. Desoutter*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**
261 ² **Poly Grandchamp**, h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 68 k, 0 (*T. Lemagnen*), F. Nicolle **5**
335 **Ever Forget Me**, h, b.f, 7 ans, par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 66 k (*A. Coupu*), E. Leray (s) **6**

6 partants ; 8 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 409 €
 ¾ long, 1 long, ¾ long, 1 long, 2 long.
 94500€ – 46200€ – 27300€ – 18900€ – 10500€ – 7350€

Primes aux éleveurs :

- 13 702 € Ulf Sjöberg Transportfordon Ab.
 6 699 € M^{me} Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.
 3 958 € Jean-Luc Henry.
 2 740 € Ecurie D.
 1 522 € Jean-Louis Guerin.
 1 065 € Eric Leray, Anthony Dupont.

Temps total : 6'3"2"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Nathalie DESOUTTER sur les raisons l'ayant amené à cesser de solliciter le hongre FEU FOLLET à environ 30 mètres du poteau d'arrivée.

Le jockey a déclaré que le hongre FEU FOLLET était sur ses fins et avait subitement raccourci son action, ne répondant plus à ses sollicitations.

L'analyse du film de contrôle montre que le hongre EDDY DE BALME progressait manifestement plus vite que le hongre FEU FOLLET ; qui en aucun n'aurait été en mesure de devancer le hongre EDDY DE BALME.

Les Commissaires ont cependant adressé des observations au jockey Nathalie DESOUTTER pour ne pas avoir soutenu le hongre FEU FOLLET jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

412 ⁵² **PRIX JEAN GRANEL** **3 900 m**
 (Haies)
 (L)

75 000 € (36000, 18000, 10500, 7125, 3375)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, en courses de haies, gagné une course de Groupe. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 13.000 cette année et par 32.000 l'année dernière. En outre tout cheval ayant, en courses de haies, été classé 2^e ou 3^e d'une course de Groupe, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.

- 250** **Corazones**, h, b, 9 ans, par Nidor et Celine Mon Coeur GER (Sanglamoire USA), 69 k, G. Laroche (*R. Schmidlin*), FM. Cottin (s) **1**
Garasil, h, b.f, 8 ans, par Blue Bresil et Niagara L'Amandour (Saint Des Saints), 71 k, M^{me} C. Coiffier (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2**
213 ² **Je Deviens Moi**, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Une Seule Chose [Muhtathir (GB)], 67 k, M^{me} SA. Bramall (*G. Masure*), F. Nicolle **3**
Zurekin IRE, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Fleur D'Ainay [Poliglote (GB)], 70 k, J. Finch (*J. Reveley*), M^{me} S. Leech **4**
139 ¹ **Sol Blade**, h, b, 7 ans, par Solon GER et Amen GER (Dashing Blade GB), 69 k, Gold And Blue Ltd (*T. Beaurain*), M^{me} I. Gallorini **5**
213 ⁴ **Redwillow Imperial**, h, 7 ans, 68 k, JM. Baudrelle (*L. Philippon*), JM. Baudrelle **6**
176 ¹ **Melchief**, h, 9 ans, 70 k, Couetil Elevage (*A. Poirier*), A. Couetil (s) **7**

7 partants ; 22 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 267 €
 2 long, ¾ long, 7 long, 7 long ½, 2 long, 1 long.
 36000€ – 18000€ – 10500€ – 7125€ – 3375€

Primes aux éleveurs :

- 5 220 € A. M. Paysan, Diego Paysan, Eric Leray.
 2 610 € M^{me} Catherine Coiffier.
 1 522 € Philippe Desmard, Haras De Saint-Voir.
 1 033 € K. Heaney, N. Heaney, prime non attribuée.
 489 € Suc. Jean-Louis Lucas.

Temps total : 4'59"62"

413 ⁵³ **PRIX MAGUELONNE** **3 500 m**
 (Steeple-Chase)

54 000 € (24840, 12420, 7020, 4860, 2430, 1620, 810)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas en steeple-chase, reçu une allocation de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 307** ³ **Muhtalad**, h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Lady Chloe (Kapparde), 68 k, M^{me} M. Bryant (*K. Nabet*), D. Cottin (s) **1**
254 ¹ **L'Aubonniere**, f, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Turbotiere [Turgeon (USA)], 67 k (*G. Masure*), F. Nicolle **2**
256 ² **Ladyville**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Ladytown [Turgeon (USA)], 67 k, A (*B. Lestrade*), F. Nicolle **3**
135 ² **Hip Hop Conti**, h, b.f, 4 ans, par Lauro GER et Starmoss [Astarabad (USA)], 67 k, Ecurie Patrick Joubert (*J. Reveley*), E. Clayeux (s) **4**

4 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 1 274 €
 Eng. Sup. : *Hip Hop Conti*

Certif. vétérinaire : *Manhattan Garden*

3 long, 3 long ½, loin.

24840€ – 12420€ – 7020€ – 4860€

Primes aux éleveurs :

- 3 974 € Equi - Michel 6, Francois Pierre Michel, Thomas Le Boucher.
 1 987 € M^{me} Henri Devin, Henri Devin.
 1 123 € M^{me} Henri Devin.
 777 € Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.

Temps total : 4'40"38"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu l'entraîneur David COTTIN sur le comportement du hongre MUHTALAD au lacher des élastiques.

L'entraîneur a déclaré qu'il ne s'expliquait le comportement du hongre, qui n'avait jamais fait de difficultés lors de ses sorties précédentes.

L'entraîneur a également déclaré qu'il prendrait les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise pas.

414 ⁵¹ **PRIX TURCO** **3 500 m**
 (Haies - Femelles)

52 000 € (23920, 11960, 6760, 4680, 2340, 1560, 780)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 24.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

337	¹	Heniway , f, b, 4 ans, par Galiway (GB) et Lorenzia [Poliglote (GB)], 71 k (67 k), A. D. Goncalves (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	1
248	⁴	Faut Pas Rever , f, b, 4 ans, par Turgeon USA et Louvisy [Loup Solitaire (USA)], 67 k, Ecurie Cap Orne (<i>J. Reveley</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2
		La Mariana , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Tourmaline (Cadoudal), 68 k, A. Duboe (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	3
155		Joly Heritiere , f, b, f, 4 ans, par Network GER et Joly Coeur (Mont Basile), 69 k (67 k), EARL Elevage d'Ainay (<i>M. Chailloleau</i>), E. Clayeux (s)	4
		Miss Maia , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Maia Royale [Muhtathir (GB)], 69 k (66 k), Ecurie Victoria Dreams (<i>T. Vabois</i>), JPh. Dubois	5
		Hamelia De Larre , f, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Camivilla [Villez (USA)], 67 k, L. Baudron (s), L. Baudron (s)	6
		Huerta , f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toundra [Loup Solitaire (USA)], 72 k (70 k), Ecurie Magnien (<i>L. Zuliani</i>), F. Nicolle	7
155	²	Happy Roque , f, 4 ans, 72 k (68 k), PY. Merienne (<i>D. Salmon</i>), J. Merienne	arr

8 partants ; 19 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 525 €

8 long, 6 long, 7 long, 2 long, 5 long ½, 1 long.

23920€ – 11960€ – 6760€ – 4680€ – 2340€ – 1560€ – 780€

Primes aux éleveurs :

3 827 € M^{me} Carine Leonardi.

1 913 € M^{me} Celine Sirven-Gualde.

1 081 € Andre Duboe.

748 € Stephane Milaveau.

374 € Jean-Philippe Dubois.

249 € Sylvain Roger.

124 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien.

Temps total : 4'38"90"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Dylan SALMON sur la performance de la pouliche HAPPY ROQUE. Le jockey a déclaré que la pouliche avait été victime d'un problème respiratoire.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI sur la performance de la pouliche HUERTA. Le jockey a déclaré que la pouliche effectuait une course de rentrée après une longue absence et que le terrain lourd l'avait pénalisée.

BORDEAUX-LE BOUSCAT

0581 100

samedi 10 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS – Pierre BARBE – Lucien MARQUAIS

415 3339 PRIX ALGAN 3 800 m

(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase reçu 40.000 (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

		Foofighters , h, b, 6 ans, par Apsis GB et Invention De Brejoux (Albert Du Berlais), 71 k, de E. Waresquiel (<i>de F. Giles</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
		Folk Du Pecos , h, b, 7 ans, par Benevolo De Paban et Frivole Du Pecos (Safir), 65 k, D. Marchand (<i>B. Fouchet</i>), de T. Lauriere	2
194	¹	Reddington , h, al, 6 ans, par Fairplay Du Pecos et Omega De Foissac (Fast), 65 k, Bearn Arabians (<i>K. Dubourg</i>), JP. Daireaueux	3
275	³	Ilbahana , h, al, 8 ans, par Ilbarritz et Mahana (Mansonnien), 68 k (67 k), A. M ^{me} H. Cadot (<i>A. Beaudoire</i>), L. Cadot	4
275	¹	Perflort De Verdun , h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Dear Lili (Dear Doctor), 70 k (67 k), A. J. Larrere (<i>M. Crampe</i>), JL. Dubord	5

202		Vutera , h, 6 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), C. Andre (<i>GG. Vibert</i>), F. Nicolle	6
275	²	Eausauvage Lanlore , h, 7 ans, 67 k (66 k), JY. Corduan (<i>H. Rodriguez Nunez</i>), JY. Corduan	7
255		Don Corleone , h, 9 ans, 65 k, M ^{me} D. Airdali (<i>R. Mayeur</i>), P. Raussin	arr
197		Egeo , h, 7 ans, 65 k (64 k), M ^{me} M. Chiampo (<i>L. Franzel</i>), M ^{me} M. Chiampo	arr
159		Ereb De La Brunie , h, 7 ans, 65 k (64 k), G. Dauvergne (<i>AD. Fouchet</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	tbé
194		Fun Du Pecos , h, 6 ans, 65 k (64 k), O. Ecurie du Gave (<i>M. Mingant</i>), SR. Simon	tbé
275		Haute Correze , f, 9 ans, 63 k, JY. Corduan (<i>T. Henderson</i>), JY. Corduan	tbé
194		Golden Brown , f, 7 ans, 63 k (61 k), F. Minetti (<i>T. Jaguelin</i>), F. Minetti	tbé

13 partants ; 13 eng. ; 13 part def.

5 long, 3 long ½, 3 long ½, 4 long ½, 2 long, loin.

14400€ – 7200€ – 4200€ – 2850€ – 1350€

Primes aux éleveurs :

2 088 € Emmanuel De Waresquiel.

1 044 € Haras Du Pecos.

609 € Vincent Corp, M^{me} Elodie Bellet.

413 € Pierre J. Delage.

195 € Joel Ducastaing.

Temps total : 4'43"66"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de l'entraînement Pierre RAUSSIN en ses explications, lui ont indiqué que le hongre DON CORLEONE sera interdit de courir pour une durée de 8 jours .

416 3340 PRIX DE LEOGNAN 3 800 m

(Steeple-Chase - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 60 k. et n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

		Mandarin Basc , h, b, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Queen'S Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 75 k (72 k), P. Drioton, P. Journiac	1
		Twist De La Barre , h, gr, 6 ans, par Maresca Sorrento et Tocata De La Barre (Smadoun), 72 k (69 k), SCEA des Sens, P. Journiac	2
292	³	Chouan , h, al, 5 ans, par Kapgarde et Margaux And Co [Tremolino (USA)], 68 k (64 k), Ecurie de L'Empereur (<i>M^{me} C. Joubert</i>), A. Chaille-Chaille	3
173	⁵	Fredland , h, b, 6 ans, par Network GER et Obiland [Hawker'S News (IRE)], 73 k, SC. Ecurie Couderc (<i>L. Brechet</i>), Gab. Leenders (s)	4
321	¹	Rio Salsas , f, 6 ans, 70 k, A. J. Ortet (s) (<i>F. Tett</i>), J. Ortet (s)	arr

5 partants ; 24 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 428 €

encolure, 4 long, 2 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€

Primes aux éleveurs :

1 252 € Sebastien Dufrancatel, Alain Dufrancatel.

626 € Remi Besnard.

365 € Franck Leblanc, Ecurie De L'Empereur.

247 € Thierry Cypres.

Temps total : 5'31"14"

417 3338 PRIX ALAIN GRIMAUX 3 700 m

(Haies - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 700 m env.

	Norathir , f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Loonora [Valanour (IRE)], 71 k (<i>de F. Giles</i>), de D. Watrigant (s) 1
	Holly Light , f, b.f, 5 ans, par Spider Flight et Laly Light (Start Fast), 68 k, G. Filleul (<i>T. Coutant</i>), A. Chaille-Chaille 2
	Caparica , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Rikers Island [Sulamani (IRE)], 65 k (63 k), M ^{me} de S. Montzey (<i>L. Franzel</i>), de B. Montzey (s) 3
294	Truelady , f, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Ambrella [Poliglote (GB)], 65 k (62 k), SCEA Hamel Stud (<i>G. Richard</i>), F. Nicolle 4
262	Hirsute , f, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Belisama (Mansonniën), 67 k, T. Amos (<i>T. Henderson</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 5
281	Della Beautiful , f, 4 ans, 68 k (67 k), C. Marcellin (<i>A. Beaudoire</i>), Ch. Gourdain (s) 6
45	High Proof , f, 5 ans, 68 k (67 k), A, PY. Massoubre (<i>H. Rodriguez Nunez</i>), PY. Massoubre 7
	Gravity Blue , f, 5 ans, 67 k (66 k), M ^{me} H. Sourbe (<i>M. Mingant</i>), M ^{me} H. Sourbe 8
216	Havane Aristo , f, 4 ans, 65 k, 0, de T. Lauriere (<i>B. Fouchet</i>), de T. Lauriere 9
280	Edition Speciale , f, 4 ans, 68 k (65 k), M ^{me} C. Coiffier (<i>GG. Vibert</i>), F. Nicolle tbé
	Glinneka Du Lin , f, 5 ans, 67 k (64 k), G. Dumont (<i>M. Crampe</i>), G. Dumont tbé
	11 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 473 € Eng. Sup. : <i>Caparica</i> 3 long, 2 long ½, 2 long, 3 long ½, 4 long, loin, 4 long ½, loin. 8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€ Primes aux éleveurs : 1 252 € Haras De Mandore. 626 € Patrick Boiteau. 365 € M ^{me} Sylvie Gesbert, Jerome Lacouture. 247 € Jean Besnouin, M ^{me} Jean Besnouin. 117 € Pierre De Maleissy Melun. <i>Temps total</i> : 4'17"16"
	Le jockey Matéo CRAMPE tombé à la dernière haie du parcours, a été pris en charge par le service médical de l'hippodrome avant son transfert vers l'hôpital le plus proche.

LIGNIÈRES

0711 100

samedi 10 avril 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Alain LADEK – Daniel MOUCHEBOEUF – Henry ROUSSIGNOL

418	3717 PRIX DU POLE DU CHEVAL 4 500 m (Steeple-Chase)
	16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.
	Fenice San Marco , h, gr, 6 ans, par No Risk At All et Magnolia De Toury (Dom Alco), 69 k (<i>A. Renard</i>), D. Cottin (s) 1
212	Gentle Mag , h, b, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Katerinette (Video Rock), 73 k (69 k), C ^{ie} AA. Maggjar (<i>E. Capdet</i>), E. Clayeux (s) 2
	Griffon D'Aubrelle , h, b, 5 ans, par Samum GER et Tiree A Part [Lando (GER)], 71 k (69 k), A, F. Boistier (<i>A. Lelievre</i>), de A. Boisbrunet (s) 3
	Royalitique , f, b, 9 ans, par High Rock (IRE) et Louve De Siberie [Vettori (IRE)], 66 k (63 k), J. Zuliani, J. Zuliani 4
311	Karl Emmanuel , h, al, 7 ans, par Martaline GB et Kaer Gwell [Garde Royale (IRE)], 68 k (65 k), S. Verda (<i>K. Carpentier</i>), S. Verda 5
219	Gus De Gene , h, 8 ans, 69 k, A, N. Paysan (<i>T. Chevallard</i>), N. Paysan tbé
272	Vol De Nuit , h, 6 ans, 68 k (65 k), M ^{me} J. Potier (<i>J. Bry</i>), S. Zuliani (s) tbé
	7 partants ; 53 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1030 € Certif. vétérinaire : <i>Prunelle Bleue</i>

	Sans motif : <i>Crack Math</i> 1 long, 3 long, 1 long, loin. 7 680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€ Primes aux éleveurs : 1 113 € M ^{me} Christian Cealy. 556 € Comte Antoine-Audoine Maggjar, M ^{me} Antonia Maggjar, Aristide Maggjar, Anatole Maggjar. 324 € Frederic Boistier. 220 € Julien Merienne, Suc. Gilbert Gallot. 104 € M ^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, M ^{me} Remi Cottin. <i>Temps total</i> : 6'12"40"
419	3716 PRIX MARC BOUDOT 4 500 m (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
	16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.
167	Hussard D'Arthel , h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Bellone D'Arthel (Dom Alco), 69 k, A. Peake (<i>A. Renard</i>), D. Cottin (s) 1
222	Hipparion , h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Achade (Daramsar), 68 k (64 k), A, D. Clayeux (<i>E. Capdet</i>), E. Clayeux (s) 2
	Ho La Voila , f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et A Dormir Debout [Alberto Giacometti (IRE)], 71 k (67 k), de A. Seroux (<i>F. Besson</i>), Gab. Leenders (s) 3
244	Happyybom Lida , f, n.p, 4 ans, par Buck'S Boum et Uneeklida [Brier Creek (USA)], 65 k, Ecurie des Dragons (<i>S. Nailov-Ferhanov</i>), E. Clayeux (s) 4
314	Halasking , h, b.f, 4 ans, par Kitkou et Oppale [Brier Creek (USA)], 68 k (64 k), A, O. Trinquet (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s) 5
	5 partants ; 23 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 323 € 1 long, 1 long, ½ long, 8 long ½. 7 680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€ Primes aux éleveurs : 1 113 € Comte Guillaume De Brondeau. 556 € G.A.E.C. Des Regnauds, Dominique Clayeux. 324 € Aymar De Seroux, Haras De Saint-Voir. 220 € Michel Contignon, M ^{me} Nelly Contignon. 104 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet. <i>Temps total</i> : 6'24"20"
420	3718 PRIX DE VILLECELIN 4 800 m (Steeple-Chase-Cross-Country)
	13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 et 6 ans , les 5 ans n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places), les 6 ans, n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Cross-Country, Dist. 4 800 m env.
228	First Foal , h, b, 6 ans, par Sinndar IRE et Une Des Sources (Dom Alco), 68 k (67 k), E. Clayeux (s) (<i>S. Nailov-Ferhanov</i>), E. Clayeux (s) 1
255	Feu Du Large , h, al, 6 ans, par Kapgarde et Rapsodie Sea (April Night), 69 k, A, D. Maxwell (<i>J. Duchene</i>), P. Quinton (s) 2
	Red Clara Fidjis , f, b, 6 ans, par Redback GB et Clarissa Dalloway FR [Sillery (USA)], 68 k (65 k), J. Zuliani, J. Zuliani 3
221	Frelon D'Estruval , h, gr, 6 ans, par Cachet Noir USA et Nouvelle D'Estruval (Saint Preuil), 69 k (66 k), A, A. Sannier (<i>T. Blainville</i>), A. Sannier 4
268	Fiancee Du Large , f, b, 6 ans, par Kapgarde et Gryonne [Astarabad (USA)], 66 k, CE. Cayeux (<i>P. Blot</i>), CE. Cayeux 5
186	Flore D'Ainay , f, 6 ans, 68 k (64 k), E. Clayeux (s) 6
	(<i>L. Remondet</i>), E. Clayeux (s) Balenka De La Tour , f, 6 ans, 66 k (<i>B. Gelhay</i>) tbé 7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 167 €

2 long, 1 long, 1 long ½, 1 long ½, 1 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904€ Sc Ecurie Couderc, Emmanuel Clayeux.
452€ Pascal Noue.
263€ Elevage De Fidjis, Herve De Watrigant, Guy Harari.
179€ M^{me} Bernard Le Gentil.
84€ Pascal Noue, M^{me} Patricia Butel.

Temps total : 6'57"20"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sertash NAILOV-FERHANOV en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

NANTES

0137 100

samedi 10 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Michel HUET – Bernard DERSOIR – Jérôme DALIBERT

421³⁴⁶⁸ PRIX SARAH GOSSE 3 500 m

(Haies)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant reçu aucune allocation en course de haies. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- | | | |
|-----|---|-----|
| | Monacoville , h, b, 3 ans, par Rajsaman et Rada Angel IRE (Le Vie Dei Colori GB), 66 k (63 k), J. Lesguer (Y. Courmont), D. Sourdeau de Beaugard (s) | 1 |
| | Lord D'Ex , h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Laydex Du Frene [Layman (USA)], 66 k (MO. Belley), J. Boisnard (s) | 2 |
| 259 | Marta Laujac , f, n.p., 3 ans, par Martaline GB et Dayde [Vettori (IRE)], 66 k (RL. O'Brien), F. Nicolle | 3 |
| | Magic Marvel , h, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Belle Saga (Sagamix), 66 k (65 k), D. Bausnier (V. Morin), P. & C. Peltier (s) | 4 |
| | Joe Malpic , h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Joyce GER (Chato USA), 66 k, J.L. Pignet (R. Julliot), M ^{me} D. Mele | 5 |
| | Rosalie , h, 3 ans, 66 k (63 k), F. Hayeres (s) (M. Cypria), F. Hayeres (s) | 6 |
| | Queen Doctor , f, 3 ans, 64 k (61 k), de CH. Chaudenay (A. Pageot), J. Boisnard (s) | 7 |
| 257 | Chess Master , h, 3 ans, 68 k (67 k), L. Dassault (B. Dubourg), F. Nicolle | 8 |
| 259 | Hinspo Express IRE , f, 3 ans, 66 k, J. Halley (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) | arr |
| | Saturne Pelem , h, 3 ans, 66 k (65 k), J. Juillet (V. Bernard), W. Menuet (s) | arr |
| | Marawna , f, 3 ans, 64 k (65 k), A. G. Denuault (s) (MA. Dragon), G. Denuault (s) | arr |

11 partants ; 35 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 461 €

1 long, 3 long, 3 long ½, 1 long ½, 1 long, 2 long, 2 long.

9 120€ – 4 560€ – 2 660€ – 1 805€ – 855€

Primes aux éleveurs :

1 459€ M^{me} Renee Dwek, M^{me} Dominique Dwek, Roger-Yves Simon, M^{me} Chloe Simon.
729€ Alain Pigeon.
425€ Jacques Jean, Franck Champion, Laurent Jean, M^{me} Marie-Therese Jean.
288€ Alain Aupeit.
136€ Pierre Pasquet.

Temps total : 4'11"63"

422³⁴⁶⁹ PRIX LA CLARTIERE 3 800 m

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 24.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|------------------|---|-----|
| 293 ² | Garrygal , h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Sweet Girl De Gal (Califet), 70 k, J. Planque (s) (S. Paillard), J. Planque (s) | 1 |
| 286 ² | Alcatraz Island GER , h, b, 5 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et African Queen GER (Nicarbon GER), 69 k, S. Salmon (MA. Dragon), S. Foucher | 2 |
| 300 ¹ | Thou Gris , h, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Thou In Gold (Gold And Steel), 71 k (68 k), 0, M ^{me} A. Peltier (V. Morin), P. & C. Peltier (s) | 3 |
| 94 | Zialight , f, n.p., 5 ans, par Saint Des Saints et Dalhia Light (Saint Cyrien), 65 k, Ecurie Patrick Boiteau (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) | 4 |
| 345 ⁵ | Barpower , h, al, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Valley [Nombre Premier (GB)], 73 k (70 k), M ^{me} A. Vigreux (M ^{me} C. Prichard), M ^{me} A. Vigreux | 5 |
| 172 ¹ | Galileo De Viette , h, 5 ans, 70 k, Ger. Lecomte (R. Julliot), Ger. Lecomte | 6 |
| 254 ³ | Camerise , f, 5 ans, 66 k (65 k), S. Dory (V. Bernard), S. Dory | 7 |
| | Pepto Du Rheu , h, 5 ans, 73 k (69 k), A, M.L. Bloodstock Ltd (E. Meunier), M ^{me} D. Mele | arr |

8 partants ; 26 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 417 €

6 long, 3 long ½, courte encolure, 1 long ¾, 2 long, 3 long.

10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

1 461€ Jean-Francois Galisson, Gerard Lecomte.
730€ Stall Scher, prime non attribuée.
426€ Thierry Cypres.
289€ Patrick Boiteau.
137€ Jean-Charles Foursans-Bourdette.

Temps total : 4'47"64"

ANGOULÊME

0502 101

dimanche 11 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Martine BROSSARD – Daniel BREJOU – Michel JOYEUX – Didier CAILLET

423³⁷³⁰ PRIX DE LA VILLE DE LA COURONNE 3 400 m

(Haies - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Les poulains et pouliches, ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 1.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 400 m env.

- | | | |
|-----|---|----|
| | Fautinette , f, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Fautina [Poliglote (GB)], 66 k (63 k), A. Edwards (M ^{me} C. Prichard), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 1 |
| | Little Doll , f, b, 3 ans, par Montmartre et Fylingdale [Layman (USA)], 66 k (63 k), M ^{me} C. Lequien (M ^{me} C. Lequien), M ^{me} C. Lequien | 2 |
| | Marie Coastala , f, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Marie D'Altissima (Voix Du Nord), 66 k, V. Le Roy (RL. O'Brien), F. Nicolle | 3 |
| | Bibip Has , f, n, 3 ans, par Saint Des Saints et Big Miss Take (IRE) (Sinndar IRE), 66 k, SCEA Hamel Stud (T. Chevillard), F. Nicolle | 4 |
| | Raffles Capital , f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Buck'S Babe (Nickname), 66 k (65 k), S. Munir (AD. Fouchet), P. Quinton (s) | 5 |
| 347 | Idyle Secrete , f, 3 ans, 66 k (65 k), G. Cavallera (F. Mouraret de Vita), J. Ortet (s) | 6 |
| | Baltika Emery , f, 3 ans, 66 k (63 k), M ^{me} C. Lequien (M. Cypria), M ^{me} C. Lequien | 7 |
| 340 | Havania , f, 3 ans, 66 k (65 k), M ^{me} S. Pelletan (A. Beauvoire), J.L. Pelletan | 8 |
| | Onegirl Melody , f, 3 ans, 66 k (65 k), M ^{me} O. Delaunay (W. Lajon), J. Delaunay | 9 |
| | Kabalabala , f, 3 ans, 66 k (65 k), M ^{me} A. Vigreux (E. Metivier), M ^{me} A. Vigreux | 10 |
| 246 | Emakume Aske Bat , f, 3 ans, 66 k, EARL Haras de L'Hotellerie (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | – |

Isis De Grissay, f, 3 ans, 66 k (63 k), A, H. Batiot –
(Y. Courmont), D. Sourdeau de Beauregard (s)
Timanfaya Des Roccs, f, 3 ans, 66 k (64 k), A, P. Lhoste arr
(A. Breton-Souffir), J. Ortet (s)

13 partants; 27 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 221 €
3 long, 4 long, 2 long, 1/2 long, 3/4 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2, tête, 1 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs:
904 € Scea Raymond Jean-Christian.
452 € Sarl Jedburgh Stud.
263 € Philippe Desmard, M^{me} Alexia Desmard.
179 € Scea Hamel Stud.
84 € Simon Munir, Isaac Souede.

Temps total: 4'1"20"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey F. MOURARET DE VITA en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

424 3731 **PRIX JOLIVAL** **3 600 m**
(Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang)

13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant en courses à obstacles, ni couru trois fois ni reçu une allocation en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 600 m env.

Histoire De Freres, f, b, 4 ans, par Boris De Deauville 1
(IRE) et Belle Ile [Linda'S Lad (GB)], 67 k (67^{1/2} k), A,
PE. Carrillon (J. Reveley), D. Sourdeau de Beauregard (s)

280 3 **Hello Grey**, f, b.f, 4 ans, par Martaline GB et Aurelle 2
D'Arthel [Astarabad (USA)], 69 k, H. Monier (RL. O'Brien),
F. Nicolle

Harmonie De Mai, f, b, 4 ans, par Balko et Ula De 3
Mai (Passing Sale), 67 k (63 k), JY. Touzaint (W. Bertin),
H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Habitante, f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Parallele 4
(Video Rock), 74 k (71 k), M^{me} M. Juhen-Cypres (B. Henry),
Gab. Leenders (s)

Heidie Will, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Bonne 5
Graine [Coastal Path (GB)], 67 k (65 k), MJ. Rivailon
(V. Morin), A. Lefeuvre (s)

281 6 **Hortense Collonges**, f, 4 ans, 69 k (68 k), D. Massias 6
(A. Beaudoire), F. Lagarde

262 **Goldy Maker**, f, 5 ans, 67 k, R. Marcel (T. Chevillard), 7
R. Marcel

Hello Diva, f, 4 ans, 67 k (66 k), Ecurie des Dunes 8
(A. Moriceau), P. Quinton (s)

Heartfelt, f, 4 ans, 67 k (65^{1/2} k), M^{me} F. Cypres arr
(M. Chailloleau), E. Clayeux (s)

Harmonie Mag, f, 4 ans, 67 k (66 k), C^{ie} AA. Maggjar arr
(S. Nailov-Ferhanov), E. Clayeux (s)

10 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 310 €
Eng. Sup.: *Harmonie Mag*

3 long, 6 long, 3/4 long, 6 long 1/2, 6 long 1/2, courte tête, 2 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs:
904 € Thierry Cypres.
452 € Hubert Monier, Patrick Lisi, Jean-Pierre Babilotte.
263 € Nicolas Touzaint, Jean-Yves Touzaint.
179 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.
84 € Michel-Jacques Rivailon.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M.J RIVAILLON par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

425 3732 **PRIX JAMES ET MAURICE HENNESSY** **3 800 m**
(Haies)

13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 800 m env.

172 2 **Top Prince**, h, b, 5 ans, par Top Trip (GB) et Queen 1
Poline [Tremolino (USA)], 69 k, R. Davies (T. Henderson),
D. Henderson

282 4 **Ketupa**, h, n.p, 7 ans, par Kingsalsa USA et Kibouli 2
[Poplar Bluff (GB)], 69 k (65 k) (M^{me} R. Violet), F. Nicolle
Doctor Fontenaille, h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Stella 3
Fontenaille [Turgeon (USA)], 71 k (68 k), Ecurie McMillan
(V. Morin), A. Lefeuvre (s)

European Blue, h, b, 6 ans, par Apsis GB et Cadette 4
Bleue (Cadoudal), 68 k, D. Berra (O. Jouin), D. Berra

328 3 **Scarabi**, h, gr, 8 ans, par Vic Toto et Alyssa Song 5
(Kouroun), 69 k (B. Fouchet), E. Dell'Ova

265 3 **Valentin Rose**, h, 6 ans, 74 k (71 k), J. Planque (s) 6
(Y. Courmont), J. Planque (s)

Straying IRE, h, 8 ans, 68 k (65 k), A, M^{me} E. Collinson arr
(A. Bouille), M^{me} E. Collinson

Fire Blue, f, 6 ans, 66 k (63 k), P. Vichot (B. Henry), arr
Gab. Leenders (s)

8 partants; 32 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 481 €
Eng. Sup.: *Scarabi*

1 long, 2 long, 1 long, encolure, 3 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs:
904 € Ron Davies.
452 € Roland Monnier.
263 € Serge Menand.
179 € Philippe Peltier.
84 € Marcel Benavides, Franck Benavides.

Temps total: 4'43"10"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire R.MONNIER par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

426 3733 **PRIX DE LA MAISON MAURICE-MOUTHIERS** **4 000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné un steeple-chase, ni été classés 2^e d'une course d'obstacle de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

190 4 **Dur Comme Fer**, h, n.p, 4 ans, par Crillon et Ophelie 1
De Kerser (Cadoudal), 70 k (69 k), Ecurie des Dunes
(AD. Fouchet), P. Quinton (s)

111 5 **Funway**, h, gr, 4 ans, par Galiway (GB) et Fun Verglas 2
[Verglas (IRE)], 67 k, A, P. Le Geay (B. Fouchet), P. Le Geay

223 5 **Havanea**, f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Silverlea 3
[Shaanmer (IRE)], 67 k (66 k), Ecurie Mme Jacques Cypres
(A. Moriceau), P. Quinton (s)

209 **Kaliningrad**, m, b, 4 ans, par Saint Des Saints et 4
Kalikova (Irish Wells), 67 k, Haras d'Etreham (J. Reveley),
H. de Lageneste & G. Macaire (s)

332 5 **Haut De Gamme**, h, b.f, 4 ans, par Maresca Sorrento 5
et Augusta Jersey (Baroud D'Honneur), 67 k (63 k), A,
A. Chaille-Chaille (L. Salmon), A. Chaille-Chaille

76 **Cote D'Albatre**, f, 4 ans, 65 k (64 k), A (A. Beaudoire), 6
JL. Pelletan

229 5 **Thitus**, h, 4 ans, 67 k, F. Rolland (O. Jouin), P. Journiac 7

369 **Caprice Supreme**, f, 4 ans, 65 k (62^{1/2} k), J. Uzel 8
(M. Cypria), J. Jouin

8 partants; 23 eng.; 3 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 482 €
Eng. Sup.: *Dur Comme Fer, Caprice Supreme*

2 long, 3/4 long, 1 long, 4 long 1/2, 4 long 1/2, loin, loin.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs:
904 € Ecurie Des Dunes, M^{me} Patricia Lebocey, Patrice Quinton.
452 € Guy Pariente Holding.
263 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
179 € Haras D'Etreham.
84 € Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total: 5'5"50"

427 ³⁷³⁴ **PRIX AGRI 40 - TORO** **4 000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 9.000 (victoires et places).
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 286** ⁵ **Go Fast Des Places**, h, b, 5 ans, par Last Train GB et Amiraute [Septieme Ciel (USA)], 68 k (65 k), 0, L. Aubanel (GG. Vibert), F. Nicolle **1**
- 110** **Beni Gods**, h, b, 5 ans, par Spirit One et Briere [Kahyasi (IRE)], 68 k, M^{me} H. Cadot (O. Jouin), L. Cadot **2**
- 270** **Nowo**, h, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Cacnea (Balko), 76 k (72 k), G. Blain (W. Bertin), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- 395** ³ **Le Manoir**, h, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Heronchelles IRE (New Approach IRE), 69 k (68 k), A (A. Beaudoire), JL. Pelletan **4**
- 298** **Graine De Champ**, h, b, 5 ans, par Spider Flight et Shom Sioul [Divine Light (JPN)], 69 k (67 k), A, G. Rocton (F. Bayle), A. Chaille-Chaille **5**
- 271** **Cykaprine**, f, 5 ans, 66 k (65 k), A, Ecurie Louis Fagalde (A. Moriceau), P. Quinton (s) **6**

6 partants ; 25 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 260 €

6 long, 3 long ½, 4 long, 6 long, encolure.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

 904 € M^{me} Marie-Pierre Lejeune.

452 € Olivier Tribolre, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.

263 € Gildas Blain.

179 € Franklin Finance S.A.

84 € Earl Truhon, Quentin Marchand.

 Temps total : 5'4"90"^{'''}
428 ³⁷³⁵ **PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CHARENTE** **4 000 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k..

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 289** **Love Story**, f, al, 6 ans, par Barastraight (GB) et Nouvelle Aventure [Goldneyev (USA)], 68 k (65 k), (9 000), M^{me} L. Lequien (M. Cypria), M^{me} L. Lequien **1**
- Beau Diamant**, h, b, 10 ans, par Alanadi et Far Diamantine [Dyhim Diamond (IRE)], 70 k, A, (9 000), M^{me} E. Collinson (RL. O'Brien), M^{me} E. Collinson **2**
- 215** ⁵ **Bon Anjou**, h, b, 10 ans, par Maresca Sorrento et Partie Time (Nononito), 70 k, (9 000), Mustang SARL (O. Jouin), L. Cadot **3**
- Gentle Star**, h, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Pearl Du Tursan [Sunshack (GB)], 70 k (69 k), 0, (9 000), G. Heurtault (H. Rodriguez Nunez), G. Heurtault **4**
- 219** ² **Osaxa**, f, b, 6 ans, par Cokoriko et Elle S'Envole [Morespeed (GB)], 70 k (69 k), (11 000), MALI Droueche (A. Beaudoire), Butel & Beaunez (s) **5**
- 328** ⁵ **Teahupoo Vega**, h, 7 ans, 70 k (67 k), A, (9 000), J. Ortet (s) (F. Mouraret de Vita), J. Ortet (s) **arr**
- 265** **Fubustier**, h, 6 ans, 68 k (65 k), A, (7 000), M^{me} C. Lequien (M^{me} C. Lequien), M^{me} C. Lequien **arr**
- 381** ⁵ **Steel Du Turf**, h, 11 ans, 68 k (64 k), (7 000), G. Filleul (P.N. Fontan), A. Chaille-Chaille **tbé**

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 440 €

Sans motif : Deesse De L'Isle

9 long ½, courte tête, 2 long ½, loin.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € Haras Des Sablonnets.

 348 € M^{me} Christine Briault.

203 € Gildas Vaillant.

 137 € M^{me} Brigitte Blancard.

 65 € Philippe Desmard, M^{me} Alexia Desmard.

 Temps total : 5'3"40"^{'''}

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Arnaud CHAILLE-CHAILLE par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

429 ³⁷³⁶ **PRIX CHARLES ET ANTOINE ARMAND** **4 200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 01 septembre de l'année dernière inclus, reçu 8.000 (victoires et places).
Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

- 272** ⁵ **Hip Hop Traou Land**, h, al, 6 ans, par Milanais et Reason Traou Land (Secret Singer), 68 k (67 k), A, B. Costil (A. Moriceau), P. Quinton (s) **1**
- 271** ¹ **Capvert De Conques**, h, b, 5 ans, par Diamond Green et Cappa Blanca IRE (Giant'S Causeway USA), 69 k (66 k), F. Nicolle (GG. Vibert), F. Nicolle **2**
- 273** ² **Memoire D'Afrique**, f, b.f, 5 ans, par Masked Marvel GB et Verdandi [Kahyasi (IRE)], 66 k (65 k), M^{me} S. Mestries (E. Metvier), M^{me} S. Mestries **3**
- 185** ³ **Torajone**, f, b, 6 ans, par Turgeon USA et Toraja [Le Triton (USA)], 71 k, A, P. Journiac (O. Jouin), P. Journiac **4**
- All Gold**, f, al, 5 ans, par No Risk At All et Goldflake [Turgeon (USA)], 64 k (63 k), X. Blot (A. Beaudoire), F. Lagarde **5**
- 271** **Wapi Tim**, h, 5 ans, 66 k (65 k), A, Ecurie des Sables (W. Lajon), J. Delaunay **6**
- 77** **Fundy**, f, 6 ans, 69 k (68 k), E. Sayet (S. Nailov-Ferhanov), E. Sayet **dér**

7 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 335 €

Eng. Sup. : Fundy

1 long ¼, 5 long, courte encolure, 6 long, 6 long ½.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Jean-Claude Ollivier.

452 € Haras De Conques.

263 € Xavier Leredde.

179 € Jean-Dominique Missoffe.

 84 € M^{me} Henri Devin.

 Temps total : 6'0"60"^{'''}

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire E.SAYET par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

CARHAIX

0105 101

dimanche 11 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Théophile MELOU – André LAUNAY – Philippe GARIN – Catherine BARON

430 ³⁷¹⁹ **PRIX JEAN DE KERLIVIO** **4 500 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12 000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000. Les chevaux n'ayant jamais couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

	Gin Candice , h, b.f, 5 ans, par Network GER et Trusty (Sleeping Car), 69 k (68 k), JF. Lelievre (A. Lelievre), JF. Lelievre	1	
	Gunfight , h, gr, 5 ans, par Al Namix et Vikipia [Goldneyev (USA)], 67 k (64 k), J. Marion (s), J. Marion (s)	2	
310	Gang Gang , h, b, 5 ans, par Nom De D'La et Kim Alex (Lute Antique), 71 k, N. Moisson (A. Coupu), S. Zuliani (s)	3	
271	⁴ Gala Speed , f, b.f, 5 ans, par Spider Flight et Volverine Macalo (Voix Du Nord), 67 k, F. Pamart (C. Lefebvre), N. Chevalier	4	
	Gabie Violette , f, b, 5 ans, par Konig Turf GER et Okay Girl (Cupidon), 63 k, A. Chemin & Herpin (s) (R. Lemiere), Chemin & Herpin (s)	5	
271	Genie De Mee , h, 5 ans, 67 k (68 k), 0, JP. Gasnier (A. Gasnier), JP. Gasnier	arr	
	6 partants ; 13 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 69 € Sans jockey : <i>Guaipard</i> 1 long, 7 long, loin, loin. 5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€		
	Primes aux éleveurs : 835 € Charles-Antoine Robinot, Augustin Adeline De Boisbrunet, Jean-Eudes Argouarc'h. 417 € Haras De Mirande. 243 € M ^{lle} Alexandrine Berger. 165 € Arnaud Chaille-Chaille. 78 € Yoann Bourel, Jean-François Norie.		
	Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Manon DOUDARD en ses explications, ont sanctionné ce dernier d'une mise à pied de 30 jours pour avoir falsifié son test PCR. Melle Manon DOUDARD a reconnu avoir modifié la date qui était à l'origine le 12 Mars 2021 et l'avoir remplacée par le 9 Avril 2021.		
	L'entraîneur Eric LERAY n'ayant pas trouvé de jockey de remplacement, les Commissaires ont déclaré le cheval GUAIPARD (No6) non partant.		
431	³⁷²⁰ PRIX VORGIUM	4 500 m	
	(Steeple-Chase)		
	12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop		
	Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places).		
	Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.		
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.		
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
	Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.		
254	⁶ Gougoune , f, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et L'Encolliere (Irish Wells), 65 k (62 ^{1/2} k), P. Chapatte, G. Denuault (s)	1	
265	Balkinoa , f, gr, 5 ans, par Balko et Breakdance [Sunday Break (JPN)], 66 k (62 k), A, P.J. Fertillet (A. Gautron), P.J. Fertillet	2	
	Speed Of Love , f, b, 5 ans, par Pour Moi IRE et Speed Of Anabaa (IRE) (Anabaa USA), 72 k, G. Juillet (A. Coupu), G. Juillet	3	
293	Kinochka , h, b.f, 5 ans, par Martaline GB et Katkota (Mansonnien), 67 k, A, S. Munir (A. Desvaux), D. Bressou	4	
293	⁵ Farickly , h, gr, 5 ans, par Slickly Royal et Farika [Great Pretender (IRE)], 67 k, A, D. Giteau (C. Lefebvre), B. Lefevre (s)	5	
	Centbery , h, 5 ans, 67 k (64 k), A, D. Lefrant (T. Blainville), D. Lefrant	6	
392	Palm Valley , f, 5 ans, 69 k, S. Foucher (MA. Dragon), S. Foucher	arr	
312	Jacie , f, 5 ans, 65 k (62 k), D. Mahe (S. Marechal), D. Mahe	arr	
	8 partants ; 15 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 106 € 7 long, 3 long 1/2, 5 long, loin, 3 long. 5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€		
	Primes aux éleveurs : 835 € Paul Chapatte, M ^{me} Emilie Chapatte, M ^{me} Celine Sauzeau. 417 € Jean-Yves Payet Descombes, M ^{me} Jocelyne Payet-Descombes. 243 € Chevotél De La Hauquies. 165 € Haras Des Coudraies. 78 € M ^{me} Andre Moreau.		
	Une amende de 30 Euros a été infligée au propriétaire Mr DANIEL GITEAU (COULEURS NON CONFORMES)		
432	³⁷²¹ PRIX DE LA TOUR D'Auvergne	4 500 m	
	(Steeple-Chase - À réclamer)		
	10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop		
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus 69 k. Les chevaux mis		
	à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.		
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.		
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
	Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.		
301	³ Bess , f, b, 6 ans, par Authorized IRE et Quillaja GER (Tiger Hill IRE), 69 k (65 k), A, (8 000), Ecurie R.E. (A. Gautron), P.J. Fertillet	1	
144	Rivenrique , f, b, 6 ans, par Enrique (GB) et River Bellouette [River Mist (USA)], 67 k (64 k), (6 000), O. Sauvaget (s), O. Sauvaget (s)	2	
	Khight Rock Bey , h, gr, 7 ans, par High Rock (IRE) et Cahuete [Verglas (IRE)], 71 k, (8 000) (C. Lefebvre), Chemin & Herpin (s)	3	
	Yellow Mellow , f, b, 7 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 69 k (66 k), A, (8 000), D. Lefrant (T. Blainville), D. Lefrant	4	
388	¹ Eclair Des Briers , h, b, 7 ans, par Sandwaki USA et Gagne Du Peze [Spartacus (IRE)], 69 k, A, (6 000), D. Lepage (MA. Dragon), S. Foucher	5	
	Running Gag , h, 7 ans, 69 k, A, (6 000), M ^{me} M. Bruere (Y. Plumas), M ^{me} M. Bruere	6	
	Mister Mo GER , h, 6 ans, 69 k (65 k), 0, (6 000), Ger. Lecomte (R. Lemiere), Ger. Lecomte	7	
272	Boum Boum , h, 8 ans, 69 k (66 k), (6 000), M ^{me} S. Lesage de La Haye (S. Marechal), M ^{me} S. Lesage de La Haye	8	
	8 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 467 € Eng. Sup. : <i>Yellow Mellow</i> Sans motif : <i>Faroult</i> 7 long, 1 long 1/4, 7 long 1/2, 1 long, 3/4 long, 3 long 1/2, 1 long. 4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€		
	Primes aux éleveurs : 696 € Marcello Randelli, M ^{lle} Sonja Banziger. 348 € Djillali Boumeddane, M ^{me} Magali Guibert-Mongellas. 203 € M ^{lle} Catherine Bonneau, Pascal Noue. 137 € M ^{me} Valerie Saint-Palais, Haras De Plasence. 65 € Eric Saily, M ^{me} Severine Lemaire.		
433	³⁷²² PRIX DE LA VILLE DE CARHAIX	4 500 m	
	(Steeple-Chase)		
	12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop		
	Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.		
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.		
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
	Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.		
316	Palm De Bellouet , f, al, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 72 k, 0, AA. Neveu (C. Lefebvre), B. Lefevre (s)	1	
313	² Comete Baie , f, n.p, 9 ans, par Elastos et La Sultane [Medaaly (GB)], 69 k (65 k), 0, D. Huyck (A. Gautron), P.J. Fertillet	2	
	Etoile De Ciergues , f, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Miss De Ciergues (Video Rock), 68 k, A, N. Paysan (A. Coupu), N. Paysan	3	
313	⁴ Frise L'Oeil , f, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Rince L'Oeil [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, J. Planque (s) (R. Lemiere), J. Planque (s)	4	
311	Zappeur , h, b, 6 ans, par Zanzibari USA et Zaublocke GER (Sholokhov IRE), 69 k (66 k), O. Sauvaget (s), O. Sauvaget (s)	5	
	Alderic , h, 14 ans, 67 k (64 k), 0, X. Le Stang (T. Blainville), X. Le Stang	6	
315	Fautilunedenuo , f, 6 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), G. Denuault (s) (MA. Dragon), G. Denuault (s)	arr	
	7 partants ; 29 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 242 € 9 long 1/2, 1 long, 4 long 1/2, 6 long, 1 long. 5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€		
	Primes aux éleveurs : 835 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion. 417 € Andre-Jean Belloir. 243 € Jean-Louis Devillard, Charles Devillard. 165 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet. 78 € Boutin (S).		

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

dimanche 11 avril 2021

0706 101

Commissaires de courses : Jean GREGORIS – Raphaël PAILLET – Jean-François BIARD – Stanislas de VILLETTE

434 ³⁷³⁷ **PRIX DU BEAUJOLAIS** **3 400 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 4.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

133 ⁷ **Hourvari Boum**, h, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Trusty (Sleeping Car), 70 k, Ecurie Bluestar Racing (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **1****329** ⁵ **Haute Idee**, f, b.m, 4 ans, par Lord Du Sud et Volidee [Special Kaldoun (IRE)], 66 k (63 k), Ecurie Team Spirit (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) **2****329** ² **Hardi Petit**, h, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Perle Sainte (Saint Des Saints), 69 k (65 k), C^{re} AA. Maggiar (L. Huteau), E. Clayeux (s) **3****329** **Hava Du Doubs**, f, al, 4 ans, par Papal Bull GB et Une Dame D'Avril [Meshaheer (USA)], 65 k, J. Boutillier (B. Gelhay), M. Pitart **4****147** ⁵ **Harpe Magique**, f, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Magic Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 65 k (61 k), F. Hennequin (J. Coyer), M. Pitart **5****Horse With No Name**, h, 4 ans, 67 k (64 k), Haras de Sivola (L. Remondet), M. Pitart **6****Bien Pensee**, f, 4 ans, 65 k (61 k), M^{me} S. Le Gall (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) **tbé**

7 partants ; 17 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 141 €

1 long ¼, ½ long, 1 long, ¾ long, 1 long.

5 760€ – 2 880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Jean-Eudes Argouarc'H, Augustin Adeline De Boisbrunet, Charles-Antoine Robinot.

417 € Thierry Cypres, Mathieu Alex.

243 € Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoin Maggiar.

165 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

78 € Eric Jean-Pierre Thomas, Michel Thomas.

Temps total : 4'16"30"

Les Commissaires, ont ouvert une enquête pour examiner les circonstances de la gêne provoquée par le no 4 (HAUTE IDEE), monté par l'apprenti Louis COLSON envers le no 5 (HAVA DU DOUBS), monté par le jockey Benjamin GELHAY, à environ 80 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat, considérant que le gêné n'aurait pas pu devancer le gêneur.

En outre, ils ont sanctionné l'apprenti Louis COLSON par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

435 ³⁷³⁸ **PRIX DU BEL AIR** **3 400 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

149 ³ **Ambre De Nuit**, f, al, 5 ans, par Maresca Sorrento et Alcancia (Vaguely Pleasant), 67 k (B. Gelhay), M. Pitart **1****Greco Latin**, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Ma'Am [Garde Royale (IRE)], 71 k (70 k), J. Liscia (R. Mayeur), Butel & Beaunez (s) **2****325** ⁵ **Golfynger**, h, b, 5 ans, par Laverock IRE et Sophyca [Dark Moondancer (GB)], 67 k (64 k), 0, du M. Jonchay (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) **3****269** **Arroz**, f, b, 5 ans, par Execute et Celine [Mountain Cat (USA)], 70 k (66 k), Ecurie Kura (J. Coyer), M. Pitart **4****Galerie**, f, b.f, 5 ans, par Lord Du Sud et Quistis [Network (GER)], 65 k, P. Mulder (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **5****272** **Galiano Chatho**, h, 5 ans, 67 k (64 k), A. Chaille-Chaille (L. Huteau), CE. Cayeux **6****Grand Merci Sivola**, h, 5 ans, 67 k (64 k) (MA. Mermel) **arr****Goubgandine**, f, 5 ans, 65 k (61 k) (L. Remondet), E. Clayeux (s) **tbé**

8 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 189 €

Eng. Sup. : Galiano Chatho

1 long, 4 long ½, 2 long, 9 long ½, loin.

5 760€ – 2 880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Christian Cealy.

417 € Herve D'Armaillé.

243 € Michel Du Jonchay, Pacifico S.A. .

165 € Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi.

78 € Herve D'Armaillé, Guillaume D'Armaillé.

Temps total : 4'6"80"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Arnaud CHAILLE-CHAILLE par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

DURTAL

dimanche 11 avril 2021

0213 101

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Frédéric GUILLON – Eric MEUNIER – Armel ANDROUIN – Edmée WAMBERGUE

436 ³⁷²³ **PRIX LUC ET MAURICE FRANCOIS** **4 250 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Cross-Country, Dist. 4 250 m env.

310 ² **Keep It Real GB**, h, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Comtesse Du Sud [Enrique (GB)], 69 k (66 k), A. Bocquet (A. Baudoin-Boin), A. Bocquet **1****310** ⁴ **Gwinzegal**, f, al, 5 ans, par No Risk At All et Tendresse Sivola (Discover D'Auteuil), 66 k, A, Ecurie des Dunes (L. Brechet), P. Quinton (s) **2****310** ⁵ **Kaprose D'Anjou**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Rosane [Sheyrann (IRE)], 65 k (64 k), 0, Mustang SARL (D. Thomas), P. & C. Peltier (s) **3****310** **Playa Del Amor**, f, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Cridoun (Smadoun), 65 k (64 k), T. Boivin (J. Bry), T. Boivin **4****Goldy Loued**, f, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Bichaga De Loued (Califet), 65 k, D. Bernier (A. Orain), D. Bernier **5**

5 partants ; 11 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 129 €

1 long ½, 7 long ½, 2 long, 4 long ½.

7 680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

1 113 € Mill House Stud, prime non attribuée.

556 € Frederic Heudiard.

324 € Frederic Duchene, Christophe Denous.

220 € Eric Aubree, M^{me} Maryse Aubree.104 € Franck Fougere, M^{me} Irene Fougere, Suc. Georges Bonselger, M^{me} Claudine Bonselger.

Temps total : 5'29"58"

Une amende de 30 Euros a été infligée à l'entraîneur Mr TANGUY BOVIN (COULEURS NON CONFORMES)

437 ³⁷²⁴ **PRIX PIERRE CHERRUAU** **4 900 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 01 : Cross-Country, Dist. 4 900 m env.

- 311** ³ **Alectibo**, h, b, 8 ans, par Creachadoir IRE et All Risk BEL (Pyramus USA), 69 k (65 k), 0, Ph. Bigot (F. Besson), Gab. Leenders (s) **1**
- 371** ⁵ **Sacha Green**, h, gr, 8 ans, par Barastraight (GB) et Sara Rose (Visionary), 73 k (70 k), A, S. Dory (LP. Dory), S. Dory **2**
- 239** ³ **Bibip Des Brieres**, h, b, 8 ans, par Sandwaki USA et Union Des Brieres [Canyon Creek (IRE)], 71 k (67 k), A, T. Poché (D. Thomas), T. Poché **2**
- Fly To The Ska**, f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Lumiere De Boitron [Neverneyev (USA)], 67 k, XL. Le Stang (H. Lucas), XL. Le Stang **4**
- 320** ² **Danse Plinn**, f, gr, 8 ans, par Lord Du Sud et Javenez (Rajpoute), 68 k (65 k), A, XL. Le Stang (Q. Defontaine), XL. Le Stang **5**
- Doll Allen**, f, 8 ans, 66 k (64 k), A, D. Berra (A. Baudoin-Boin), D. Berra **6**
- 230** **Florinas**, f, 6 ans, 66 k (64 k) (J. Bry) **7**
- 7 partants ; 27 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 324 €
7 long ½, dead-heat, 1 long ¾, 3 long ½, 9 long ½, 1 long.
7 680€ – 3 040€ – 3 040€ – 1 520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Ecurie Haras De Quetieville.
440 € Charles Chevreux, Eric Sailly.
220 € Cédric Babin.
104 € Suc. Gerard Gilot, Ewen Caillebot.

Temps total : 6'45"50"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Damien THOMAS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

MÉRAL

dimanche 11 avril 2021

0225 101

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Nathalie PAYSAN – Thierry BLAVET – Patrick GULLAT

438 ³⁷²⁵ PRIX DE LA GUENOISIRIE **3 800 m** (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 4.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 334** ⁵ **Little Queenie**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Life Of Risks (Take Risks), 69 k (66 k), (7 000), J. Juillet (E. Manceau), W. Menuet (s) **1**
- Hot Macri**, h, b, 4 ans, par Conillon GER et Erbalonga [Lost World (IRE)], 68 k (64 k), 0, R. Roulois (B. Messina), W. Menuet (s) **2**
- 225** **Millepattes Sy**, h, b, 4 ans, par Amarillo IRE et Miss Dab [Dabistan (IRE)], 67 k, 0, (9 000), B. Letourneau (L. Solignac), B. Letourneau **3**
- Piste D'Etoiles**, f, al, 4 ans, par Amaron GB et Pescara [Samum (GER)], 67 k, (11 000), Ecurie Mme Jacques Cypres (S. Paillard), A. Fouassier **4**
- Hallez Bleiz**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Valle Fleurie (Bonnet Rouge), 63 k (61 k), (7 000), V. Le Roy (D. Lecomte), d'E. Andigne **5**
- 314** ⁴ **Hevoiladenuo**, h, 4 ans, 68 k, 0, M^{me} L. Denuault (L. Brechet), G. Denuault (s) **6**
- 374** **Hurricane Smart**, h, 4 ans, 65 k (62 k), G. Denuault (s) (T. Vabois), G. Denuault (s) **7**
- Helville**, h, 4 ans, 65 k (66 k), Ecurie Jean-Michel Carrie (P. Moreau), E. Grall (s) **arr**
- 294** **Delhi Chope**, f, 4 ans, 64 k (63 k), JR. Breton (JB. Breton), JR. Breton **arr**

Hisse De Mee, f, 4 ans, 63 k (62 k), J. Gendry (A. Pageot), J. Gendry **arr**

10 partants ; 34 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 312 €
tête, 1 long, loin, 2 long ½, 4 long, 2 long.
5 760€ – 2 880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

- 835 € Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
417 € Clement Frecelle, M^{me} Barbara Misin.
243 € M^{me} Laure De Premont, M^{me} Tess Van Der Gaag Wentinck, Guillaume De Premont.
165 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres, M^{me} Fanny Cypres.
78 € M^{me} Amelie Leviau.

439 ³⁷²⁶ PRIX DU GRAVIER **3 800 m** (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 2.500. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 276** ⁵ **Folish Gold**, f, b, 7 ans, par Full Of Gold et Darling Folish (Indian River), 70 k (67 k), Ecurie Challenger (T. Vabois), T. Poché **1**
- 7** **Strela**, f, b, 6 ans, par Enrique (GB) et Vale Of Honor [Singspiel (IRE)], 66 k, P. Jabot (P. Moreau), E. Grall (s) **2**
- 265** **Park Square**, h, b, 8 ans, par Myboycharlie IRE et Adeje Park IRE (Night Shift USA), 70 k (66 k), A. C. Bertho (D. Thomas), T. Poché **3**
- Olympic Flame**, h, b, 6 ans, par Motivator GB et Elusive Flame GB (Elusive City USA), 73 k (70 k), A. W. Menuet (s) (E. Manceau), W. Menuet (s) **4**
- 226** ⁴ **Deesse Mome**, f, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Peche Mome (April Night), 67 k, A. Guinoisau (L. Solignac), B. Letourneau **5**
- 301** ⁵ **La Rossa**, f, 7 ans, 66 k (63^{1/2} k), M^{me} D. Airdi (T. Dupouy-Bataille), P. Raussin **6**
- 298** **Gynt Cairn**, f, 6 ans, 66 k (62 k), M^{me} MJ. Augereau (D. Lecomte), d'E. Andigne **7**
- 255** **Philirelle**, f, 6 ans, 68 k, 0, JP. Schaller (S. Paillard), J. Planque (s) **8**
- 316** ⁷ **Balisha**, f, 10 ans, 66 k (63^{1/2} k), R. Loiseleur (J. Foucher), R. Loiseleur **9**
- 118** **Tomgarry**, h, 8 ans, 71 k (67 k), M^{me} A. Claude (M^{me} M. Daubry-B.), P. Raussin **arr**
- 315** ⁴ **Dino Du Lemo**, h, 8 ans, 69 k (66 k), G. Androuin (K. Carpentier), G. Androuin **arr**

11 partants ; 51 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 494 €
Chev. élim. : Fee Camazenne

8 long, 8 long, 3 long, 6 long, 4 long, 1 long, 7 long, loin.
5 760€ – 2 880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

- 835 € Patrick Delhumeau.
417 € Pierre Jabot, Hyperion Sarl.
243 € Appapays Racing Club.
165 € Jeffrey Colin Smith.
78 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Jean-Raymond BRETON, ont infligé au cheval 8 jours d'interdiction de courir suite à son refus de s'élaner au lacher des élastiques - article code 158.

SAUMUR

dimanche 11 avril 2021

0238 101

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Laure BOURINEAU – Patrick GALLOUX – Clémence de CHARRY BROSSEAU – Dominique CHATELLIER

440 ³⁷²⁷ PRIX JEAN FAUTRAS **4 000 m** (Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, cette

année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

(On ne passe pas la ligne des fences).

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 01 : Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 286 **Affortunato**, h, gr, 5 ans, par Kendargent et Affolante USA (Whywhywhy USA), 71 k, A, L. Alard (*E. Bureller*), E. Lecoiffier 1
- Sindarbueno**, h, b, 8 ans, par Sinnard IRE et La Grande Dame [Daliapour (IRE)], 70 k (69 k), J.L. Bertin (*Y. Kondoki*), J.L. Bertin 2
- Dixit Du Granit**, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Reine Du Granit (Video Rock), 68 k, A, PO. Robert (*A. Orain*), J. Marion (s) 3
- 335 **Rose Des Brieres**, f, b, 9 ans, par Tomorrows Cat USA et Rosita Des Brieres [Victory Note (USA)], 70 k (67 k), T. Poché (*C. Riou*), T. Poché 4
- 289 ⁷ **Tahanrun**, h, b, 8 ans, par Panis USA et Loda [Zieten (USA)], 72 k, A, Passion Racing Club (*J. Duchene*), P.J. Fertillet 5
- 276 ² **Baronne D'Anjou**, f, 8 ans, 68 k, A, JP. Vanden Heede (*R. Julliot*), J. Marion (s) 6

6 partants ; 25 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 286 €
encolure, 3 long ½, courte encolure, tête, 4 long ½.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
556 € Jacques Seror.
324 € Pierre-Olivier Robert.
220 € Eric Saily, Classic Breeding Sarl.
104 € Ecurie Jarlan.

Temps total : 4'30"63'''

441 ³⁷²⁸ **PRIX JACQUES REMIAT** 4 500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

(On ne saute pas la ligne des fences).

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 03 : Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 277 ⁵ **Django D'Alene**, h, b.f, 8 ans, par Network GER et Ocarina D'Alene (Sleeping Car), 69 k, T. Boivin (*J. Lebrun*), T. Boivin 1
- 277 ² **Director**, h, al, 8 ans, par Protektor GER et Iliose [Hellios (USA)], 70 k, M^{me} AS. Bernier (*A. Orain*), D. Bernier 2
- 255 ⁵ **Elton Du Granit**, h, b, 7 ans, par Apsis GB et Reine Du Granit (Video Rock), 68 k (65 k), A, PO. Robert (*C. Riou*), PO. Robert 3
- 320 **Calif D'Oudairies**, h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Quinine [Network (GER)], 70 k, A, J. Marion (s) (*R. Julliot*), J. Marion (s) 4
- 277 **Facebook Jersey**, f, 6 ans, 66 k, M^{me} M. Carrie (*T. Beaurain*), P. & C. Peltier (s) tbé
- 226 **Dararelle**, f, 8 ans, 66 k (65 k), 0, JP. Schaller (*V. Bernard*), J. Planque (s) tbé

6 partants ; 22 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 179 €
½ long, 4 long ½, 3 long.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€

Primes aux éleveurs :

- 904 € Louis Couteaudier.
452 € Suc. Marie-Louise Peltier.
263 € Pierre-Olivier Robert.
179 € Comte Michel De Gigou.

Temps total : 5'36"41'''

442 ³⁷²⁹ **PRIX MALICIEUSE** 5 300 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des fences).

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 04 : Cross-Country, Dist. 5 300 m env.

- 278 ³ **Espoir**, h, b, 7 ans, par Spider Flight et Lady Va (Useful), 71 k, J. Marion (s) (*R. Julliot*), J. Marion (s) 1
- 278 ⁴ **Diva De Mai**, f, b, 8 ans, par Roli Abi et Quittance [Lavoir (GER)], 65 k, JY. Touzaint (*H. Lucas*), JY. Touzaint 2
- 387 **Bingo De L'Aunay**, h, b, 6 ans, par Dream Well et Grace De L'Aunay (Denham Red), 67 k, 0, JC. Auvrai (*de F. Giles*), A. Lacombe 3
- Charmyra**, f, gr, 9 ans, par Protektor GER et Myragentry (Myrakalu), 67 k, 0, M^{me} AS. Bernier (*A. Orain*), D. Bernier 4
- 278 **Clotaire**, h, b, 9 ans, par Cachet Noir USA et Rime (Solar One), 67 k, 0, P. Leblanc (*C. Riou*), P. Leblanc 5
- 272 ³ **Craspouette**, h, 10 ans, 67 k, H. Delom de Mezerac (*E. Fouquet*), E. Thueux 6
- Saint D'Auteuil**, h, 7 ans, 67 k, Ecurie de La Dentelle (*J. Duchene*), P.J. Fertillet arr
- Kaddex De La Cour**, h, 7 ans, 66 k, D. Delorme (*E. Bureller*), D. Delorme arr

8 partants ; 13 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 90 €
7 long ½, nez, 1 long, 5 long ½, 3 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Gaec Longchamp.
626 € Jean-Yves Touzaint.
365 € Jean-Christophe Auvrai.
247 € David Bernier, M^{me} Anne-Sophie Bernier.
117 € Jean-Luc Henry.

Temps total : 6'24"45'''

Les jockeys Thomas BEAURAIN et Vincent BERNARD étant tombés et dans l'incapacité de remonter, les Commissaires ont autorisé leur changement de monte par Christopher RIOU (CLOTAIRE) au poids de 67 kgs et Alexandre ORAIN (CHARMYRA) au poids de 67 kgs.

COMPIÈGNE

lundi 12 avril 2021

0880 102

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Patrick SOURD – Gérard LAVOINE –
Joanna SABARLY

443 ³²⁰⁴ **PRIX DE LA ROCHELLE** 3 800 m
(Steeple-Chase - Handicap divisé)

Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +6 ; 6 ans et au-dessus, +8.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S5 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références : 0 ans, +6 ; 1 ans et +, +8.

- 252 ⁴ **Follor Me Soldier**, h, al, 8 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan [Darshaan (GB)], 65^{1/2} k (*G. Saffa*), L. Viel (s) 1
- 212 ² **Glorice**, h, n.p, 5 ans, par Network GER et Vixice [Tremolino (USA)], 67^{1/2} k (*A. Zuliani*), F. Nicolle 2
- 252 ² **Yellow Field**, h, b, 8 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field [Sanglamore (USA)], 65 k, Ecurie Mme Lynne MacLennan, A. Lacombe 3

245	Black Boa , h, b, 8 ans, par Konig Shuffle GER et Boadicee [Nayef (USA)], 64 k, A, P. Lienart (<i>T. Coutant</i>), E. Grall (s)	4
102	³ Road Mix Tavel , f, b, 6 ans, par Al Namix et Blue Road [Grape Tree Road (GB)], 64 k, J.L. Pignet (<i>M^{me} C. Prichard</i>), M ^{me} D. Mele	5
342	¹ Gudari , h, gr, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Sablonniere [Verglas (IRE)], 65 ^{1/2} k, A, Tenuta Dei Principi (<i>B. Gelhay</i>), L. Maceli	6
202	² Fusion De Baune , f, al, 6 ans, par Spanish Moon USA et Azur De Baune [Network (GER)], 65 k, A, M ^{me} M. Lefevre (<i>J. Charron</i>), B. Lefevre (s)	7
252	³ Garibal , h, 5 ans, 64 k (65 k), JP. Guillet (<i>P. Moreau</i>), N. Paysan	8
258	Enola Gay , h, 8 ans, 70 k, AL. Brooks (<i>J. Reveley</i>), Y. Fouin (s)	arr
351	Saignon , h, 5 ans, 65 ^{1/2} k, E. Laborde (<i>de F. Giles</i>), S. Foucher	arr
304	Dollar Des Mottes , h, 8 ans, 64 k, O, F. Nicolle (<i>L. Zuliani</i>), Y. Fouin (s)	arr
252	¹ Peggy GER , f, 6 ans, 66 k, A, Y. Fouin (s) (<i>J. Da Silva</i>), Y. Fouin (s)	dist
139	³ My Way GER , h, 6 ans, 72 k, Ecurie Gabeur (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	tbé
199	¹ Guena Des Mottes , h, 5 ans, 67 ^{1/2} k, S. Munir (<i>G. Masure</i>), F. Nicolle	tbé
202	¹ Ding Ding Dong , h, 8 ans, 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>C. Lefebvre</i>), de N. Lageneste	tbé
177	⁴ Drop Flight , h, 6 ans, 63 ^{1/2} k, Ecurie Hub de Montmirail (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaille-Chaille	tbé

16 partants; 52 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 3324 €

Eng. Sup.: *Follow Me Soldier*

½ long, 4 long, courte tête, ¾ long, 9 long, ½ long, 7 long.

45000€ – 22000€ – 13000€ – 9000€ – 5000€ – 3500€ – 2500€

Primes aux éleveurs:

6 525 € Pierre-Christian Galiote, Philip Blake, Roger O'Dwyer.
 3 190 € Franck Deliberos, M^{me} Marie Deliberos, Victor Deliberos.
 1 885 € M^{me} Nathalie Paysan, M^{me} Carine Romarie, Jeremie Bossert.
 1 305 € Patrice Lienart.
 725 € Jean-Luc Pignet, M^{me} Chantal Pignet.
 507 € Ecurie Skymarc Farm.
 362 € Scea Ecurie Domaine De Baune.

Temps total: 4'47"82"

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GUDARI par le jockey Benjamin GEHLAY.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu la femme-jockey Charlotte PRICHARD en ses explications sur le mouvement de la jument ROAD MIX TRAVEL vers la lice intérieure survenu à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, ils lui ont adressé des observations considérant que son mouvement sous l'effet de la cravache avait contrarié un court instant la progression du hongre YELLOW FIELD (Alain de CHITRAY), cet incident n'ayant toutefois pas empêché ce dernier de la devancer au passage du poteau d'arrivée.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert enquête sur les raisons pour lesquelles, le jockey Jérémy DA SILVA (PEGGY - GER) ne s'était pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

L'intéressé a indiqué avoir constaté, une fois avoir mis pied à terre dans dans le rond de retour, que la jument PEGGY (GER) s'était accidentée aux postérieurs et qu'il était resté auprès d'elle en attendant la venue du vétérinaire. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont distancé la jument PEGGY (GER) de la 9ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant:

1er: FOLLOW ME SOLDIER

2ème: GLORICE (AQ)

3ème: YELLOW FIELD

4ème: BLACK BOA

5ème: ROAD MIX TRAVEL

6ème: GUDARI

7ème: FUSION DE BEAUNE (AQ)

Toutefois, les Commissaires n'ont pas sanctionné le jockey Jérémy DA SILVA au regard des circonstances.

444 3205 PRIX DU BREVENT 3 200 m (Haies - Mâles et Hongres)

45000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Les poulains ayant reçu 5.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 200 m env.

	Tanganyika , h, b, 3 ans, par Martaline GB et Norita Has (Kapparde), 66 k, Genetique Obstacle (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
283	² Tklivy Nihilista CZE , h, b, f, 3 ans, par Ruten USA et Tozzia POL (Jape USA), 66 k, J. Bisson (<i>J. Reveley</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
	Moulins Clermont , h, b, f, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 66 k, B. Lefevre (s) (<i>J. Charron</i>), B. Lefevre (s)	3
203	Surprising GB , h, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Holy Moly USA (Rock Of Gibraltar IRE), 66 k, C. Trecco (<i>N. Gauffenic</i>)	4
283	³ Samozo , h, al, 3 ans, par Samum GER et Vaillante (IRE) (Zilal USA), 66 k, G. Pariente (<i>D. Ubeda</i>), S. Dehez (s)	5
339	² Martin Du Bourg , h, 3 ans, 68 k, A, E. Dubois (<i>T. Coutant</i>), E. Grall (s)	6
	Job Done , h, 3 ans, 66 k (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	7
	Wise Man , h, 3 ans, 66 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>de F. Giles</i>), JPh. Dubois	arr
283	Vale Of Tof , h, 3 ans, 66 k, C. Fey (s) (<i>B. Gelhay</i>), C. Fey (s)	arr

9 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 1 300 €

Eng. Sup.: *Tanganyika*

1 long ¼, 2 long, 2 long, 7 long, 1 long, 2 long ½.

21 600€ – 10 800€ – 6 300€ – 4 275€ – 2 025€

Primes aux éleveurs:

3 456 € Haras De Montaigu, Neustrian Associates.

1 728 € M^{me} Joanna Zalewska, prime non attribuée.

1 008 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiran.

684 € Steve Lock, prime non attribuée.

324 € Guy Pariente Holding.

Temps total: 4'15"2"

Le jockey Gaetan MASURE ayant chuté lors du Prix DE LA ROCHELLE et n'ayant pas été autorisé à remonter par le médecin de service, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre TANGANYIKA par le jockey Angelo ZULIANI.

445 3206 PRIX DES CADETTES 3 200 m (Haies - Femelles)

48000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas reçu 24.500 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 200 m env.

246	³ Lassana , f, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et La Sage [Sageburg (IRE)], 67 k, Ecurie des Mouettes (<i>B. Gelhay</i>), S. Culin	1
246	Rhelighonne , f, b, f, 3 ans, par Great Pretender IRE et Rheliga [Poliglote (GB)], 66 k, J. Detre (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2
340	¹ Jap Chope , f, b, 3 ans, par Panis USA et Jadichope [Muhaymin (USA)], 68 k, Ecurie des Dragons (<i>B. Lestrade</i>), J. Bertran de Balanda (s)	3
	Image Du Jour , f, n.p, 3 ans, par Network GER et Voix Du Sang [Westerner (GB)], 66 k, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>de F. Giles</i>), A. Lacombe	4
246	² Sparkling Gem , f, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Beautiful Gem [Muhtathir (GB)], 69 k, JD. Cotton (<i>J. Reveley</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
	Top Cresselia , f, 3 ans, 66 k (63 k), ME. Uzan (<i>E. Bonnet</i>), Y. Mathijs	6
246	With Me , f, 3 ans, 66 k, ME. Uzan (<i>D. Ubeda</i>), Y. Mathijs	arr

7 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 820 €

Eng. Sup.: *Jap Chope*

courte encolure, 1 long, 8 long, 6 long, 5 long.

23 040€ – 11 520€ – 6 720€ – 4 560€ – 2 160€

Primes aux éleveurs:

3 686 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

1 843 € Ecurie Pegase, Renaud Baguenault De Puchesse, Philippe Hardy.

1 075 € Alain Chopard.

729 € Haras De Saint-Voir.

345 € John-Dawson Cotton.

Temps total: 4'12"95"

Le jockey Clément LEFEBVRE ayant chuté lors du Prix DE LA ROCHELLE et n'ayant pas été autorisé à remonter par le médecin de service, les

Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche IMAGE DU JOUR par le jockey Félix de GILES.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Benjamin GEHLAY en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 7 coups) et lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{er} infraction - 2 coups).

446 ³²⁰⁷ PRIX ETIENNE BALSAN 3 600 m (Haies)

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Kenadara, h, b, 4 ans, par Kendargent et Gradara (GB) 1
[Montjeu (IRE)], 69 k, Domaine de La Cornillière (K. Nabet), D. Cottin (s)

Olympic Man, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Parcelle De Sou [Ajdayt (USA)], 67 k, Ecurie Victoria Dreams (de F. Giles), JPh. Dubois 2

Barbadin (GB), h, al, 4 ans, par Anodin (IRE) et Barbayam (GB) (Stormy River), 67 k (66 k), Ecurie Ascot (R. Mayeur), D. & P. Prod'Homme (s) 3

Trou Normand, h, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Bayonnelle (Saint Cyrien), 68 k, A, Ecurie Sagittaire SAS (J. Charron), D. Sourdeau de Beauregard (s) 4

Hawai Tree, f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Vanika Place (Kapgarde), 68 k, M^{me} M. Bryant (A. Renard), D. Cottin (s) 5

337 ⁴ Nat King GB, h, b, 4 ans, par Nathaniel IRE et Shivering GB (Royal Applause GB), 67 k, HN Bloodstock SARL (N. Gauffenic), M. Seror (s) 6

Kotki, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Kotkicha (Mansonnien), 67 k (65 k), Y. Fouin (s) (T. Stromboni), Y. Fouin (s) 7

280 ⁵ Heelong Sport, f, 4 ans, 65 k (64 k), P. Matzinger (M. Lefebvre), B. Lefevre (s) 8

Hitech, h, 4 ans, 68 k (65 k), WD. MacDonald (M^{me} C. Prichard), M^{me} D. Mele 9

262 ⁵ Hollee, f, 4 ans, 65 k, M^{me} V. Devaux (J. Da Silva), S. Dehez (s) 10

279 ¹ Highlander, h, 4 ans, 72 k, Ecurie Patrick Joubert (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) tbé

11 partants ; 41 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1 692 €

2 long ½, 7 long, ¾ long, 3 long ½, ¾ long, courte tête, 2 long, 1 long, 6 long ½.

21 620 € – 10 810 € – 6 110 € – 4 230 € – 2 115 € – 1 410 € – 705 €

Primes aux éleveurs :

3 459 € Haras De La Perelle.

1 729 € Jean-Philippe Dubois.

977 € Wertheimer & Frere.

676 € Ecurie Sagittaire Sas.

338 € Eric Aubree, M^{me} Maryse Aubree.

225 € Yeguada De Milagro Sa, prime non attribuée.

112 € Haras Des Coudraies.

Temps total : 4'32"15"

447 ³²⁰⁸ PRIX D'AUMALE 3 800 m (Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu 15.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.

189 ¹ Grand De Thaïx, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Rubilite (Indian River), 68 k (64 k), M^{me} N. Viel (G. Siffa), L. Viel (s) 1

258 ⁶ Faro De Kerker, h, b, 6 ans, par Ungaro GER et Nuit De Kerker (Dounba), 72 k, The Twenty One Partnership (B. Lestrade), T. George 2

Raffes Sainte, f, b.f, 5 ans, par Saint Des Saints et Loxlade [Sholokhov (IRE)], 69 k, S. Munir (A. Zuliani), F. Nicolle 3

333 ³ Prince De Bellouet, h, n.p, 9 ans, par Balko et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 68 k, AA. Neveu (J. Charron), B. Lefevre (s) 4

251 ¹ Rasango, h, b, 10 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 71 k, 0, J. Finch (J. Reveley), M. Seror (s) 5

178 Planteur Davier, h, 6 ans, 68 k, ME. Uzan (D. Ubeda), Y. Mathijs 6

105 ¹ Dindin, h, 8 ans, 70 k, Ecurie Laurent Querou, A. Lacombe 7

207 Gento Des Obeaux, h, 5 ans, 66 k (62 k), Y. Fouin (s) (T. Andrieux), Y. Fouin (s) 8

265 ⁴ Vathio, f, 9 ans, 71 k (67 k), SCEA Ecurie Bader (M^{me} M. Daubry-B.), M^{me} S. Delaroche 9

Lopesan GER, h, 7 ans, 68 k (67 k), R. Meder (M. Lefebvre), M. Krebs (s) 10

December, h, 7 ans, 69 k (65 k), Ecurie Sagittaire SAS (Y. Courmont), D. Sourdeau de Beauregard (s) –

344 Assad Lawal, h, 6 ans, 69 k (66 k), 0, S. Jeddari (J. Bry), S. Jeddari –

Perfect Man IRE, h, 10 ans, 69 k, A, J. Finch (de F. Giles), M^{me} S. Leech arr

263 ⁵ Forza, h, 6 ans, 70 k (67 k), JC. Sarais (M^{me} C. Prichard), A. Lacombe tbé

14 partants ; 45 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1 485 €

2 long ½, courte encolure, 1 long, 3 long, 6 long, encolure, 1 long, 1 long, 3 long.

21 600 € – 10 800 € – 6 300 € – 4 275 € – 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 132 € Michel Bourgneuf.

1 566 € M^{me} Kerstin Drevet.

913 € Simon Munir, Isaac Souede.

619 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.

293 € Earl Haras Du Camp Benard.

Temps total : 4'49"54"

Le jockey Clément LEFEBVRE ayant chuté lors du Prix DE LA ROCHELLE et n'ayant pas été autorisé à remonter par le médecin de service, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DINDIN par le jockey Alain de CHITRAY.

448 ³²⁰⁹ PRIX SACCAGEUR 3 500 m (Steeple-Chase - Handicap)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

La référence applicable dans ce handicap sera + 12

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S4 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence : +12.

81 ² Chorail Debelair, h, n, 4 ans, par Choeur Du Nord et La Joncaille (Dolphin Street), 69 k, D. Lassaussaye, Gab. Leenders (s) 1

355 ² Desgarbado, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Nantilde (Cadoudal), 68 k, C. Trecco (N. Gauffenic) 2

284 ¹ On Your Mark, h, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Money Humor (IRE) (Distorted Humor USA), 71 k, J. Finch (J. Reveley), M. Seror (s) 3

253 ¹ Red Happy, h, al, 4 ans, par Red Dubawi (IRE) et Happynees [Lord Of Men (GB)], 72 k, A, Ecurie Bosson (F. Besson), Gab. Leenders (s) 4

249 Guepard Du Berlais, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Cheetah Du Berlais [Poliglote (GB)], 68 k, S. Munir (A. Renard), D. Cottin (s) 5

380 ² Hock Noir, h, b, 4 ans, par Al Namix et Narva (Mansonnien), 65^{1/2} k, E. Raquin (T. Coutant), A. Chaille-Chaille 6

247 ³ Chudamani, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Celavie [Khalkevi (IRE)], 69 k, 0, H. de Waele (F. Girard), P. Lenogue 7

236 ⁵ Heclypse Blue, h, 4 ans, 68 k, Jamonieres Elevage du Cellier (M^{me} N. Desoutter), H. de Lageneste & G. Macaire (s) arr

308 Fury Road, f, 4 ans, 66 k, M^{me} B. Regele (R. Schmidlin), FM. Cottin (s) arr

9 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 344 € Eng. Sup. : Desgarbado

1 long ½, 5 long, 8 long, 6 long, 1 long, 6 long.

25200€ – 12320€ – 7280€ – 5040€ – 2800€ – 1960€ – 1400€

Primes aux éleveurs :

4 032 € Grouas.

1 971 € Olivier Tricot, M^{me} Meline Tricot-Legriffon, Louka Tricot-Legriffon.

1 164 € Jeremie Bossert, Benjamin Bossert, Raymond Lustig.

806 € Haras Des Sablonnets, Alain Cottu.

448 € Jean-Marc Lucas.

313 € Etienne Raquin.

224 € Earl Haras De Nonant Le Pin.

Temps total : 4'31"43"

Le jockey Clément LEFEBVRE ayant chuté lors du Prix DE LA ROCHELLE et n'ayant pas été autorisé à remonter par le médecin de service, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CHORAIL DEBELAIR par le jockey Alain de CHITRAY.

449 3210 **PRIX DE L'ÎLE DE RE** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S5 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références : 0 ans, +0 ; 1 ans et +, +0.

181 ³ **Every Bere**, h, al, 7 ans, par Hurricane Cat USA et Relicia Bere [Until Sundown (USA)], 69^{1/2} k (65^{1/2} k), P. Ponsot (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **1**

342 ⁴ **Acta Est Fabula**, f, b, 6 ans, par Turgeon USA et Margerie (Le Balafre), 65^{1/2} k, A, C. Trecco (N. Gauffenic) **2**

289 ³ **Lovina**, f, b, 7 ans, par Falco USA et Lady Chine [Voločine (IRE)], 69^{1/2} k, A, Ecurie Mirande (J. Reveley), M^{me} I. Pacault **3**

245 **Un Amour De Risk**, h, al, 7 ans, par No Risk At All et Road To Perdition GB (Giant'S Causeway USA), 64 k (62 k), M^{me} A. Baudrelle (S. Pechaire), M^{me} A. Baudrelle **4**

289 **Blue Crystal**, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Crystale De France [Northern Crystal (GB)], 63^{1/2} k (62 k), O, M^{me} C. Boisdron (E. Bonnet), P. Leblanc **5**

289 ¹ **Soral De Kerzel**, h, b, 7 ans, par Army King et Dixie Swing [Mull Of Kintyre (USA)], 69^{1/2} k (65^{1/2} k), J. Merienne (D. Salmon), J. Merienne **6**

308 **Russian Memory**, f, b, 5 ans, par Gemix et Russian Taiga [Turgeon (USA)], 67^{1/2} k, A, Ecurie Centrale (D. Ubeda), FM. Cottin (s) **7**

202 **Every Where**, f, 7 ans, 72 k (68 k), O, Ecurie Mirande (M^{me} M. Daubry-B.), M^{me} I. Pacault **8**

56 **Hurricane Pharoah**, h, 5 ans, 68^{1/2} k (65^{1/2} k), A, M^{me} SC. Carrie (Y. Courmont), E. Grall (s) **9**

202 ⁵ **Fast Rouge**, f, 6 ans, 72 k (71 k), S. Ruel (B. Dubourg), Ch. Dubourg (s) **arr**

Fait Honneur, h, 6 ans, 70^{1/2} k, Haras de Saint-Voir (de F. Giles), de N. Lageneste **arr**

292 **String Quartet**, f, 5 ans, 68 k, M^{me} MA. Levesque (A. Coupu), J. Jouin **arr**

Air De Salsa, f, 9 ans, 66^{1/2} k (63^{1/2} k), J. Merienne (N. Curtis), J. Merienne **arr**

13 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 375 €

Sans motif : *Quart De Garde*

7 long, 4 long, 7 long, courte encolure, ½ long, 1 long, ¾ long, 1 long.

25200€ – 12320€ – 7280€ – 5040€ – 2800€ – 1960€ – 1400€

Primes aux éleveurs :

3 654 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc. .

1 786 € Louis Fagalde.

1 055 € Haras De Mirande, M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault.

730 € Olivier Martienne, M^{me} Nancy Martienne, Benoit Gardrat.

406 € M^{me} Carole Boisdron.

284 € Geoffrey-Gilles Vibert, M^{me} Elisabeth Vibert.

203 € Earl Haras Du Camp Benard.

Temps total : 4'54"60"

Le jockey Clément LEFEBVRE ayant chuté lors du Prix DE LA ROCHELLE et n'ayant pas été autorisé à remonter par le médecin de service, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FAIT HONNEUR (AQ) par le jockey Félix de GILES.

La femme-jockey Charlotte PRICHARD ayant chuté lors du Prix d'AUMALE et ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HURRICANE PHAROAH par le jeune-jockey Yann COURMONT au poids de 65.50 kilogrammes.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Enzo BONNET en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

540 3211 **PRIX JACQUES DE VIENNE** **4 700 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. Poids : **5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 4 700 m env.

239 ⁴ **Prengarde**, h, b, 5 ans, par Kapparde et Nikoline [Martaline (GB)], 68 k, Ecurie Patrick Joubert (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**

274 ² **Elegant Star**, f, al, 7 ans, par Kapparde et Victoria'S Star [Poliglote (GB)], 75 k, A, M^{me} M. Bryant (J. Plouganou), D. Cottin (s) **2**

278 ¹ **Silver Horse**, h, b.f, 5 ans, par Clety et Gold Flower [With The Flow (USA)], 72 k, A, E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier **3**

239 ¹ **Cap Mix**, h, al, 9 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Easy Iii [Perrault (GB)], 71 k, Ecurie Magnien (J. Reveley), E. Clayeux (s) **4**

Haad Rin, h, b, 7 ans, par Samum GER et Daphne GER (Antonius Pius USA), 69 k, 0, T. Sieradzki (N. Loven), R. Swiatek **5**

Rappeur Des Mottes, h, 9 ans, 70 k, A, Chemin & Herpin (s) (S. Paillard), Chemin & Herpin (s) **6**

371 **Very Speed**, h, 7 ans, 71 k, P. Journiac (O. Jouin), P. Journiac **arr**

239 **Diams Du Rivage**, f, 8 ans, 67 k, J. Bigot, J. Bigot **arr**

239 **En Temps Voulu**, f, 7 ans, 67 k, 0, JP. Vinet (de F. Giles), E. & G. Leenders (s) **arr**

289 **Borenis**, h, 5 ans, 66 k (65 k), P. Adda (s) (M. Farcinade), P. Adda (s) **arr**

310 ¹ **Great Qash**, h, 5 ans, 68 k, 0, de CH. Chaudenay (H. Lucas), D. Cottin (s) **tbé**

11 partants ; 27 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 401 €

Certif. vétérinaire : *Secret Storm*

Sans jockey : *Figure*

6 long, 2 long, 2 long, 7 long, 1 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

1 461 € Haras Du Puy.

730 € M^{me} Magalen Bryant.

426 € Hubert Langot, M^{me} Elisabeth Langot.

289 € Charles Magnien.

137 € Eric De Kerpezdron.

Temps total : 6'25"68"

Le jockey Thomas BEURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument DIAMS DU RIVAGE (SF) par le jockey Alain de CHITRAY.

Le hongre SECRET STORM a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

La jument FIGUE a été déclarée non partante, aucun jockey n'étant en mesure de remplacer la femme-jockey Charlotte PRICHARD tombée dans le Prix d'AUMALE.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Jonathan PLOUGANOU en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction - 2 coups).

SENONNES-POUANCÉ

0241 104

mercredi 14 avril 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Laurent THIBAUT – Thierry BLAVET – Patricia MATHE

451 ³⁴⁴⁰ **PRIX DE LA SAPINIERE** **3 800 m**

(Haies - Handicap de catégorie)

22 000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1 100, 770, 550) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.****Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 800 m env.

Références : 0 ans, +14 ; 1 ans et +, +16.

- 255** ² **Deriganof**, h, gr, 8 ans, par Maresca Sorrento et Tounet (Sleeping Car), 70 k, Ch. Dubourg (s) (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s) **1**
- Macho Boris**, h, b, 6 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Macho Tempo USA (Macho Uno USA), 66^{1/2} k, M^{me} M. Bryant (*J. Charron*), D. Berra **2**
- 395** ⁴ **Dublin Landing**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Mona Vassy (Sleeping Car), 69 k (65 k), A. D. Bonne (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille **3**
- 265** ⁵ **Davanti San Guido**, h, b, 6 ans, par Orpen USA et Vienna View GB (Dalakhani IRE), 65 k, P. Adda (s) (*A. Coupu*), J. Jouin **4**
- 338** ⁵ **Belle Capitaine**, f, b, 6 ans, par Kapgarde et Alfayza GB (Danehill USA), 70^{1/2} k, L. Moens (*N. Gauffenic*), M. Rolland (s) **5**
- 375** ³ **French Dream**, f, b, 6 ans, par French Fifteen et Shinydream [Poliglote (GB)], 71^{1/2} k (68^{1/2} k), J. Herisson (*M^{me} C. Prichard*), Art. Adeline de Boisbrunet **6**
- 302** **Eyes Groom**, h, al, 7 ans, par Tiger Groom GB et Oeillade De Sivola (Discover D'Auteuil), 72 k (71 k), A. Ecurie des Sables (*W. Lajon*), J. Delaunay **7**
- Tin Polo**, h, 5 ans, 66 k, J.L. Hurel (*Y. Kondoki*), F. Dehez **8**
- 315** ³ **Guili Guili**, f, 5 ans, 68 k (65 k), Haras de Saint-Voir (*C. Riou*), A. Lacombe **9**
- Duc De Guise**, h, 11 ans, 65 k (*E. Bureller*), E. Lecoiffier **10**
- 301** **Ellipse**, f, 7 ans, 70^{1/2} k (67^{1/2} k), 0, Ecurie Les Elegantes (*V. Morin*), A. Lefeuvre (s) **-**
- Top Rock Talula IRE**, f, 6 ans, 68 k, R. Vibert (*B. Lestrade*), L. Carberry (s) **-**
- Tineon**, h, 7 ans, 68^{1/2} k, M^{me} B. Keighley (*RL. O'Brien*), L. Carberry (s) **-**
- 287** **Valdine**, f, 6 ans, 71 k, MARC Benoit, S. Zuliani (s) **arr**

14 partants ; 48 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 814 €

1 long ¾, encolure, encolure, tête, 1 long ½, tête, 2 long, ¾ long, 3 long. 9900€ – 4 840€ – 2 860€ – 1 980€ – 1 100€ – 770€ – 550€

Primes aux éleveurs :

- 1 435 € Haras De La Rousseliere Scea.
701 € M^{me} Magalen Bryant.
414 € Nicolas Ferrand, Suc. Bernard Ferrand.
287 € Le Thenney, Edy S. R. L. .
159 € Luc Moens.
111 € Alban De Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
79 € Jerome Delaunay, Joel Eniona.

Temps total : 4'46"78"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Antoine COUPU en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction - 2 coups).**452** ³⁴³⁹ **PRIX CLAUDE DE LANGLE** **3 600 m**

(Haies)

20 000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 3.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 1.500.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 600 m env.

- Loriginal**, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Doree De Gravelle [Epistolaire (IRE)], 67 k, M^{me} J. Mestrallet (*MO. Bellej*), J. Boissard (s) **1**

- 294** ⁵ **Hello Darling**, f, gr, 4 ans, par Konig Turf GER et Former Name (Al Namix), 65 k, M^{me} F. Lefevre (*A. Orain*), B. Lefevre (s) **2**
- 290** ³ **Funky Boy**, m, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Lorie De Ples [Satri (IRE)], 68 k, A. SCEA du Mont Mean (*J. Charron*), P. & C. Peltier (s) **3**
- 296** **Maravillosa**, f, b, 4 ans, par Khalkevi IRE et Guerville (Mansonnien), 65 k (62 k), EARL Haras de La Croix Sonnet (*E. Bonnet*), P. Leblanc **4**
- 187** **Lovely Lady**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Rylara Des Brosses [Rapid Man (USA)], 65 k, Ecurie Victoria Dreams (*de F. Giles*), JPh. Dubois **5**
- 285** ⁶ **Hannah Cael**, f, b, 4 ans, par Kamsin GER et Beauty Of Night [King'S Best (USA)], 65 k (63 k), V. Jouet, V. Jouet **6**
- 155** **Helen D'Alene**, f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Passion D'Alene (Video Rock), 65 k, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **7**
- 290** **Thesee**, h, 4 ans, 67 k, G. Ben Lassin (*N. Gauffenic*), M. Rolland (s) **8**
- 296** **Lovly Girl**, f, 4 ans, 65 k (61 k), M. Viel (*G. Siffa*), L. Viel (s) **9**
- Vonstroem**, h, 4 ans, 67 k (66 k), J. Bigot (*E. Metivier*), J. Bigot **arr**
- 295** ⁴ **Hermitage**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Mme Lynne MacLennan, A. Lacombe **arr**
- Honneur Du Chouan**, h, 4 ans, 67 k (64 k) (*M. Cypria*), F. Hayeres (s) **arr**
- Zanzeti**, h, 4 ans, 67 k (64 k), P. Terpereau (*M^{me} C. Prichard*), E. & G. Leenders (s) **arr**
- Hector Joly**, h, 4 ans, 67 k (65 k) (*V. Morin*), A. Lefeuvre (s) **tbé**
- 295** **Talinerock**, h, 4 ans, 67 k, J. Planque (s) (*S. Paillard*), J. Planque (s) **tbé**

15 partants ; 58 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 806 €

Certif. vétérinaire : *Hyper Sud*Chev. élim. : *Higgy (FR), History De Choisel, My Blueberry, Hogland, Tarlita, Valsys*

1 long ¾, 1 long ¾, 1 long, encolure, encolure, ¾ long, 1 long, 3 long.

9200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

- 1 472 € Guillaume Cousin, M^{me} Pascal Martin-Kerneis, Amand Martin, Suc. Andre Cousin.
736 € M^{me} Anne-Yvonne Lotout, M^{me} Louis Lotout, Denis Lotout.
416 € Scea Du Mont Mean.
288 € Earl Haras De La Croix Sonnet.
144 € Jean-Philippe Dubois.
96 € M^{me} Caroline Marquet.
48 € M^{me} Florence Couteaudier.

Temps total : 4'31"12"

Le hongre HYPER SUD (AQ) a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Estéban METIVIER en ses explications sur le comportement du hongre VONSTROEM arrêté à l'entrée de la ligne d'arrivée.

L'intéressé a indiqué qu'il s'était accidenté seul à cet endroit du parcours sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

AUTEUIL

jeudi 15 avril 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ – Pascal PIGNOT – Jean d'INDY

453 ⁵⁵ **PRIX ROSE OR NO** **3 900 m**

(Haies - Handicap divisé)

(L)

Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.****Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.

Références : 0 ans, +7 ; 1 ans et +, +9.

- 182 ⁴ **Prince Du Roume**, h, b, 5 ans, par Sinnard IRE et Conakry [American Post (GB)], 67 k, I. Kellitt (*S. Paillard*), J. Boissard (s) 1
- 252 ⁷ **King Of Run**, h, al, 6 ans, par Born King JPN et Running Running [Zero Problemo (IRE)], 69^{1/2} k, P. Ponsot (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) 2
- 258 ² **Super Alex**, h, b, 6 ans, par Alex The Winner USA et Super Lina (Linamix), 70^{1/2} k, M^{me} V. Dubois (*B. Lestrade*), JPh. Dubois 3
- 263 ¹ **Gran Diose**, h, b, f, 5 ans, par Planteur (IRE) et Noanoa [Walk In The Park (IRE)], 67 k, F. Hinderze (*RL. O'Brien*), L. Carberry (s) 4
- Gagneur**, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Suite [Octagonal (NZ)], 70 k, Haras de Saint-Voir (*C. Lefebvre*), de N. Lageneste 5
- 313 **Savoyard (IRE)**, h, b, 8 ans, par Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE (Spinning World USA), 68 k, J. Uzel (*P. Moreau*), J. Boissard (s) 6
- 151 ³ **Celtior**, h, gr, 9 ans, par RACING et Gazelle De Nuit (April Night), 69 k, A. D. Boullais (*T. Coutant*), L. Viel (s) 7
- 354 ¹ **Henry Brulard**, m, 6 ans, 67^{1/2} k, A, G. Hanouna (*A. Lelievre*), M. Mescam (s) 8
- 258 **Folly Foot**, h, 6 ans, 68 k, A, Ecurie Jaeckin (*M. Farcinade*), P. Adda (s) 9
- Anoma Freedom**, h, 10 ans, 71 k, A, PG. Dumas (*M^{me} N. Desoutter*), Y. Fouin (s) 10
- 251 ⁵ **Portentos GER**, h, 6 ans, 67 k, 0, E. Meinder (*G. Re*), E. Grall (s) -
- Clondaw Cian IRE**, h, 11 ans, 71 k, A, G. Thompson (*J. Reveley*), M^{me} S. Leech -
- 306 **Capivari**, h, 9 ans, 72 k, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr -
- 151 **Via Maresca**, f, 6 ans, 67 k, F. Bianco (*L. Philippéron*), M. Rolland (s) -
- 288 ³ **Falstaff**, h, 5 ans, 67 k, C. Trecco (*N. Gauffenic*) -
- 288 ⁵ **Roi D'Etoile GER**, h, 5 ans, 67 k, HP. Sorg (*de F. Giles*), M. Seror (s) -

16 partants ; 49 eng. ; 16 part def. - Total des entrées : 1 624 €

2 long 1/2, courte encolure, 4 long 1/2, courte encolure, 1 long 1/4, encolure, 3 long 1/2, 1 long 3/4, 1 long 1/2.

45 000€ - 22 000€ - 13 000€ - 9 000€ - 5 000€ - 3 500€ - 2 500€

Primes aux éleveurs :

- 6 525 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt.
3 190 € Ecurie De La Verte Vallée.
1 885 € Dream With Me Stable Inc.
1 305 € Luc Monnet, Frederic Hinderze.
725 € Haras De Saint-Voir.
507 € Jean-Charles Coude.
362 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.

Temps total : 4'52"51"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Josef BARTOS, Stéphane PAILLARD et Felix de GILES sur un incident survenu après le saut de la deuxième haie.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le hongre ROI D'ETOILE étant très allant, son jockey avait été obligé de le décaler alors que le hongre PRINCE DE ROUME avait été légèrement dirigé vers la corde par son jockey ; les deux mouvements concomitants mettant ainsi un instant le hongre CAPIVARI en difficulté.

454 ⁵⁹ PRIX THE COYOTE 3 700 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

24 000 € (11 040, 5520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, cette année, une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 34 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 51 **Itacare**, h, gr, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Steadfast (Kaldounevees), 72 k (69 k), A, (17 000), Ecurie Racing Partners SAS (*A. Lelievre*), M. Mescam (s) 1
- 372 ² **C'Est Quelqu'Un**, h, n.p., 4 ans, par Buck'S Boum et Sangrilla [Sanglamoire (USA)], 70 k, A, (13 000) (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele 2

- 357 ⁵ **Happyvaley Du Seuil**, f, b, 4 ans, par Rail Link GB et Rixia Du Seuil [Ultimately Lucky (IRE)], 66 k (62 k), (9 000), M^{me} M. Boudot (*A. Seigneul*), M. Seror (s) 3
- 284 ² **Amsetou**, f, al, 4 ans, par Sri Putra GB et Avec Classe (Johann Quatz), 66 k (63 k), A, (9 000), V. Le Roy (*C. Riou*), L. Maceli 4
- 355 ³ **Trac**, h, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Belobaka [Sinnard (IRE)], 71 k (68 k), A, (15 000), Ecurie Centrale (*E. Capdet*), FM. Cottin (s) 5
- 285 ⁵ **Indian Song**, f, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Iquest [Falco (USA)], 68 k (67 k), (13 000), M^{me} G. Reille-Villedéy (*R. Mayeur*), Butel & Beaunez (s) 6
- 380 ⁴ **Hot Chocolate**, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Lady Koko GB (Kappgarde), 68 k (64 k), 0, (9 000), Pegasus Farms Ltd (*A. Gautron*), PJ. Fertillet 7
- 307 ⁷ **Elrancho**, h, 4 ans, 73 k (70 k), (19 000), M^{me} A. Michel (*C. Smeulders*), M. Seror (s) 8
- 448 **Fury Road**, f, 4 ans, 69 k (66 k), (15 000), M^{me} B. Regele (*M^{me} C. Prichard*), FM. Cottin (s) arr
- 284 ⁶ **Keradam**, h, 4 ans, 68 k (64 k), 0, (9 000), A. Incurvaja (*F. Girard*), P. Lenogue arr

10 partants ; 20 eng. ; 10 part def. - Total des entrées : 295 €

1 long 3/4, 1 long, 3/4 long, 5 long, 3/4 long, 1 long, 3 long.

11 040€ - 5 520€ - 3 120€ - 2 160€ - 1 080€ - 720€ - 360€

Primes aux éleveurs :

- 1 766 € James Donnary, M^{me} Marie Pierre Alerini Donnary, Pascal Noue.
883 € Jean-Pierre Marquet.
499 € M^{me} Marc Boudot.
345 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Valerie Simon.
172 € Fresnay Agricole S.A. S. .
115 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
57 € Pascal Noue, Richard Mark Venn.

Temps total : 4'37"53"

455 ⁵⁶ PRIX OTEUIL SF 3 500 m
(Haies - Autres Que Pur Sang)

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, ni reçu en courses de haies, une allocation de 12.000, ni reçu d'allocation en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 12 **Haddex Des Obeaux**, h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Shifra (Califet), 67 k (*O. Jouin*) 1
- 214 ⁷ **Halexandre Mome**, h, b, 4 ans, par Fuisse et Amazone Mome [Honolulu (IRE)], 71 k (68 k) (*A. Lelievre*), J. Delaunay 2
- 211 ⁴ **Heole Black**, h, n.p., 4 ans, par Network GER et Ode Rock (Video Rock), 68 k, A, R. Baguenault de Puchesse (*G. Re*), E. Grall (s) 3
- 211 **Holin**, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Wolverine Macalo (Voix Du Nord), 67 k, N. Chevalier (*T. Coutant*), A. Chaille-Chaille 4
- 63 ⁴ **Garde Le Soleil**, h, al, 4 ans, par Kappgarde et Toi Et Le Soleil [Poliglote (GB)], 67 k, M^{me} M. Bryant (*M. Delage*), M^{me} D. Mele 5
- Hedenn Bihoue**, h, b, f, 4 ans, par No Risk At All et Vann Bihouee (Robin Des Champs), 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (*J. Reveley*), E. Grall (s) 6
- Hecevice**, h, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Vixice [Tremolino (USA)], 67 k (*A. Zuliani*), F. Nicolle 7
- 211 **Orfan De Toi**, h, 4 ans, 67 k, JL. Martron (*B. Fouchet*), de T. Lauriere 8
- 211 ³ **Harpon D'Oudairies**, h, 4 ans, 68 k, M.L. Bloodstock Ltd (*A. Renard*), M^{me} D. Mele 9
- 262 ² **Histoire De Coeur**, f, 4 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir, de N. Lageneste arr
- Haut Folin**, h, 4 ans, 67 k (64 k), M.L. Bloodstock Ltd (*M^{me} C. Prichard*), M^{me} D. Mele arr
- Hun Ange Vint**, h, 4 ans, 67 k, M^{me} L. Grall (*de F. Giles*), E. Grall (s) arr
- 244 ⁶ **Historiette**, f, 4 ans, 65 k, Ecurie Centrale (*R. Schmidlin*), FM. Cottin (s) arr
- 405 **Halleluia**, f, 4 ans, 65 k (64 k), Ecurie Centrale (*R. Mayeur*), FM. Cottin (s) arr
- 343 ⁵ **Horya**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Hamon (*J. Charron*), P. & C. Peltier (s) tbé

15 partants ; 35 eng. ; 15 part def. - Total des entrées : 893 €

2 long 1/2, 3 long, 6 long, 8 long, 5 long, 2 long 1/2, 1 long, 1 long.

21 620€ - 10 810€ - 6 110€ - 4 230€ - 2 115€ - 1 410€ - 705€

Primes aux éleveurs :

- 3 459 € M^{me} Nicolas Devilder, Thibault Devilder.
 1 729 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
 977 € M^{me} Catherine Fleury, M^{lle} Claire Fleury, M^{lle} Laure Fleury, Baptiste Fleury.
 676 € Arnaud Chaille-Chaille.
 338 € Sca La Perrigne, David Georges Powell, Roger-Yves Simon, M^{me} Anna Bromley.
 225 € Bernard Crossouard, Pascal Bodenens.
 112 € Franck Deliberos, M^{lle} Marie Deliberos, Victor Deliberos.

Temps total : 4'19"19"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY sur la performance de la pouliche HISTOIRE DE COEUR.

Le jockey a déclaré que la pouliche avait eu un problème respiratoire.

Les Commissaires ont enregistré ses déclarations.

456⁶⁰ PRIX ALEC CARTER 3 500 m (Steeple-Chase)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas reçu 28.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 212¹ **Saint Turgeon**, h, al, 5 ans, par Turgeon USA et Sainte Nono (Nononito), 73 k (70 k), A. Vangelisti (D. Satalia), D. Satalia 1
- 181⁴ **Galet Des Fosses**, h, n.p, 5 ans, par Maresca Sorrento et Sara Des Fosses (Califet), 69 k (68 k), A, M^{me} G. Reille-Villedey (R. Mayeur), Butel & Beaunez (s) 2
- 212 **Gemini D'Ax**, h, b, 5 ans, par Gemix et Dores Et Deja [Kingsalsa (USA)], 67 k (66 k), JY. Touzaint (W. Lajon), J. Delaunay 3
- 286³ **Avel De Kerbarh**, h, b, 5 ans, par Balko et Etoile De Kerbarh (Le Balafre), 67 k, A, Haras de Beauvoir (de F. Giles), AS. Pacault (s) 4
- 102 **Green Dragoness**, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Nathalie Blue [Epervier Bleu (GB)], 65 k, M^{me} M. Bryant (K. Nabet), D. Cottin (s) 5
- 270² **Gremlin Du Large**, h, 5 ans, 68 k (65 k), M^{me} SA. Bramall (G. Richard), F. Nicolle 6
- 286¹ **Gage De Reussite**, h, 5 ans, 69 k, SC. Ecurie Couderc (B. Lestrade), D. Bressou 7
- 345 **Pas De Quartier**, h, 5 ans, 67 k, JM. Baudrelle (D. Mescam), JM. Baudrelle 8
- 174¹ **Mentor Des Obeaux**, h, 5 ans, 70 k (O. Jouin) 9
- 252 **Galop Du Bosc**, h, 5 ans, 68 k, Ecurie Centrale (R. Schmidlin), FM. Cottin (s) arr

10 partants ; 27 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 815 €

5 long ½, 1 long, ¾ long, 4 long, ½ long, 1 long ¼, 1 long, 1 long.

24 000 € – 12 000 € – 7 000 € – 4 750 € – 2 250 €

Primes aux éleveurs :

- 3 480 € Andre-Jean Belloir, Ecurie Madame Patrick Papot.
 1 740 € Joel Choveau, M^{me} Christine Choveau.
 1 015 € Ecurie Arcanes Sas.
 688 € Michel-Andre Le Fur, Moise Bricault.
 326 € M^{me} Magalen Bryant, Denis Baer, David Georges Powell.

Temps total : 4'30"73"

457⁵⁷ PRIX DE BORELY 3 500 m (Haies - À réclamer)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 253⁶ **Prince Express**, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Rougeburg [Sageburg (IRE)], 71 k (67 k), (15 000), Ecurie Artsam (F. Besson), Gab. Leenders (s) 1

- 363⁷ **Florence**, f, b, 4 ans, par French Fifteen et Luna Gulch [Gulch (USA)], 69 k, A, (15 000), Ecurie Centrale (R. Schmidlin), FM. Cottin (s) 2
- 374¹ **Helsinki Nolimit**, h, aub, 4 ans, par No Risk At All et Ligne Claire [Lando (GER)], 69 k, (11 000), J. Jouin (A. Coupu), J. Jouin 3
- 367 **Kalmoniko**, h, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Karikale [Poliglote (GB)], 68 k (64 k), A, (9 000), S. Munir (T. Andrieux), Y. Fouin (s) 4
- 284⁴ **Hextravel Du Porto**, f, b, f, 4 ans, par Saddex (GB) et Atorsix [Network (GER)], 69 k (65 k), (15 000), G. Laroche (A. Seigneul), M. Seror (s) 5
- 166 **Lost In France (IRE)**, f, b, 4 ans, par Epaulette AUS et Lostinparadise GB (Exceed And Excel AUS), 67 k, 0, (11 000), ME. Uzan (G. Re), Y. Mathijs 6
- 373⁴ **Hystrion**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Calypso Du Roy (Al Namix), 71 k (67 k), (15 000), M^{me} D. Mele (T. Herpe), M^{me} D. Mele 7
- 204 **Queen Davier**, f, 4 ans, 67 k (66 k), (11 000), C. & Y. Lerner (s) (T. Stromboni), C. & Y. Lerner (s) 8
- 365 **Sensitif**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (13 000), H. de Waele (F. Girard), P. Lenogue 9
- 284 **Impose Ta Loi**, h, 4 ans, 70 k (68 k), A, (13 000), E. Grall (s) (A. Lelievre), E. Grall (s) 10
- 363 **Jolie Marquise**, f, 4 ans, 69 k (65 k), A, (15 000), O. Pruvost (M^{me} M. Daubry-B.), J. Bertran de Balanda (s) –
- 365 **Speed Of Spirit**, h, 4 ans, 71 k (68 k), A, (15 000), Chevotel Racing (E. Capdet), D. Bressou arr
- 358 **A Travers Toi**, h, 4 ans, 70 k, A, (13 000) (R. Julliot), M^{me} D. Mele arr
- 332 **Icatraz**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9 000), Y. Berlioz (T. Blainville), E. Thueux arr
- 367 **Rani De Bilsac**, f, 4 ans, 68 k (64 k), A, (13 000), H. de Waele (A. Bussan), P. Lenogue arr
- 178 **Forearmed (GB)**, f, 4 ans, 68 k (67 k), (13 000), Ecurie des Dragons (B. Berenguer), J. Bertran de Balanda (s) arr
- 367⁷ **Cquilepatron**, h, 4 ans, 68 k (64 k), (9 000) (M^{me} S. Boulet) tbé

17 partants ; 37 eng. ; 1 eng. sup. ; 17 part def. – Total des entrées : 765 €

Eng. Sup. : Prince Express

1 long, ½ long, 2 long ½, encolure, 1 long, 1 long, 3 long, 6 long, 2 long.

11 040 € – 5 520 € – 3 120 € – 2 160 € – 1 080 € – 720 € – 360 €

Primes aux éleveurs :

- 1 766 € Ecurie D, M^{me} Anny Montbroussous.
 883 € M^{me} Francoise Perree.
 499 € M^{me} Meryl Miliot.
 345 € Haras Des Coudraies.
 172 € Earl Du Porto, Alban Ore, Jehan Ore, M^{lle} Emerencie Ore.
 115 € Con Marnane.
 57 € M^{me} Jocelyne Ventrou, Francois Ventrou.

Temps total : 4'23"25"

Le départ a été reprise deux fois. Le départ a été validé à 16h22.

A l'issue de la course après avoir entendu leurs explications les jockeys Alexandre SEIGNEUL et Maelle DAUBRY BARBIER, les Commissaires les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Après avoir entendu en ses explications le jockey Benjamin BERENGUER, les Commissaires lui ont adressé des observations pour manque de vigilance au départ.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Antoine COUPU, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction).

458⁶² PRIX DU BARRY 3 700 m (Steeple-Chase - À réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 34 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- Embrun D'Oudairies**, h, b, 7 ans, par Kapgarde et Quecy De Chadzeau [Network (GER)], 68 k (67 k), A, (9 000), Haras de Beauvoir (Tho. Gillet), AS. Pacault (s) 1
- 342² **Rhodax**, h, b, 7 ans, par Saddex (GB) et Roxalamour [Valanour (IRE)], 71 k (68 k), (15 000), G. Lenzi (A. Lelievre), M. Mescam (s) 2
- 245 **Deal Baie**, h, b, 8 ans, par Crillon et Matriochka [Art Bleu (GB)], 69 k (65 k), (11 000), M^{me} M. Boudot (A. Seigneul), M. Seror (s) 3

	Carmin D'Oudairies , h, al, 9 ans, par Kapgarde et Forlane V (Quart De Vin), 71 k (70 k), (15 000), M ^{me} M. Bryant (<i>M. Lefebvre</i>), D. Cottin (s)	4
	Bandit D'Ainay , h, b, 10 ans, par Crossharbour GB et Ne M'Oubliez Pas (Cyborg), 70 k (67 k), (13 000), Ecurie Centrale (<i>E. Capdet</i>), FM. Cottin (s)	5
335	Touz Day , h, 7 ans, 68 k, (9 000), Ecurie Anjou Passion (<i>J. Reveley</i>), J. Marion (s)	6
354	Res Solis , h, 5 ans, 69 k, A, (15 000), C. Machado (<i>R. Schmidlin</i>), FM. Cottin (s)	7
289	Gentleman Rider , h, 5 ans, 68 k (64 k), 0, (13 000), P. Lenogue (<i>F. Girard</i>), P. Lenogue	8
342	⁵ Feu Follet Sivola , h, 6 ans, 68 k (67 k), A, (9 000), Ecurie Centrale (<i>R. Mayeur</i>), FM. Cottin (s)	arr
9 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 768 €		
Eng. Sup. : <i>Rhodax</i>		
1 long ¾, 1 long, 6 long, 1 long ¼, 1 long, 1 long ¼, 3 long.		
11 040€ – 5520€ – 3220€ – 2185€ – 1035€		
Primes aux éleveurs :		
1 600 € Comte Michel De Gigou, Guillaume Macaire.		
800 € Jacky Thomas.		
466 € Andre-Jean Belloir.		
316 € Comte Michel De Gigou.		
150 € Stephane Milaveau, Haras De Saint-Voir.		
Temps total : 4'37"49"		
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas GILLET, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).		
459	⁵⁸ PRIX NECOR (Haies - Handicap divisé) Deuxième épreuve	3 900 m
56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1 ^{re} Catégorie.		
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.		
Références : 0 ans, +13,5 ; 1 ans et +, +15,5.		
	Texard , h, b, 6 ans, par Kapgarde et Textuelle [Roakard (IRE)], 72 k (69 k), S. Munir (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s)	1
	Poligone , h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Ar Baol [Turgeon (USA)], 71 ^{1/2} k (69 ^{1/2} k), A, G. Hagenbach (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), Y. Fouin (s)	2
158	⁴ Falkaleo , h, gr, 6 ans, par Falco USA et Balbeli (IRE) (Lando GER), 71 ^{1/2} k, M ^{me} E. Lafeu (<i>A. Poirier</i>), A. Couetil (s)	3
258	Intrinseque , h, b, 9 ans, par Davidoff GER et Jeepee'S Dream (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 72 k (68 k), 0, Ecurie Azur Racing (<i>A. Gautron</i>), P.J. Fertillet	4
245	⁴ Honneur Des Obeaux , h, b, 7 ans, par Spanish Moon USA et Harkosa [Nikos (GB)], 70 ^{1/2} k (<i>O. Jouin</i>)	5
	Kami Kaze , h, al, 10 ans, par Martaline GB et Georgienne (Subotica), 70 ^{1/2} k, A, G.C. Rudolf (<i>M. Regairaz</i>), G.C. Rudolf	6
354	⁵ Niblawi IRE , h, b, 9 ans, par Vale Of York IRE et Finnmark GB (Halling USA), 70 ^{1/2} k, J. Finch (<i>J. Reveley</i>), M. Seror (s)	7
263	Falbala Le Dun , f, 6 ans, 69 ^{1/2} k, 0, E. Krahenbuhl (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	8
	Jimmy De Lille , h, 7 ans, 72 k, F. Bianco (<i>L. Philipperon</i>), M. Rolland (s)	9
263	⁴ Espoir Du Grillon , h, 7 ans, 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), A, P. & C. Peltier (s) (<i>V. Morin</i>), P. & C. Peltier (s)	10
258	⁴ Folburg De Palma , m, 6 ans, 72 k (68 k), Lokotrans (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	-
158	³ Gaelik First , f, 6 ans, 70 ^{1/2} k, DH. Dubois (<i>N. Gauffenic</i>)	arr
263	Pandoro , h, 5 ans, 70 k, Ecurie Centrale (<i>R. Schmidlin</i>), FM. Cottin (s)	arr
375	² Tsar Noir , h, 8 ans, 69 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), P.J. Fertillet (<i>A. Lelievre</i>), P.J. Fertillet	arr
336	¹ Espoir De Fleur , h, 7 ans, 69 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), M. Viel (<i>G. Saffa</i>), L. Viel (s)	tbé
15 partants ; 15 eng. ; 15 part def.		
5 long, tête, 5 long, 5 long, 5 long, 2 long ½, 4 long, 4 long, courte encolure.		
25200€ – 12320€ – 7280€ – 5040€ – 2800€ – 1960€ – 1400€		

Primes aux éleveurs :

- 3 654 € Jean-Dominique Missoffe, M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.
1 786 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.
1 055 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.
730 € Boutin (S).
406 € M^{me} Nicolas Devilder.
284 € Guy-Claude Rudolf, Patrice Lienart.
203 € Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.

Temps total : 4'47"12"

460	⁶¹ PRIX DE SAUMUR (Steeple-Chase)	4 400 m
52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, à Auteuil, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.		
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.		
208	² Sampark , h, b, 10 ans, par Walk In The Park IRE et Sampaguitta [Muhtathir (GB)], 71 k, F. Foucher (<i>J. Reveley</i>), F. Foucher	1
208	King Goubert , h, b, 8 ans, par Martaline GB et Madoudal (Cadoudal), 68 k, 0, H. Rousseau (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2
	Golden Val , h, b, 7 ans, par Valanour IRE et Foldor [Panoramic (GB)], 68 k, A, X. Libbrecht (<i>C. Lefebvre</i>), B. Letourneux	3
313	⁵ Abbarzti , h, gr, 7 ans, par On Est Bien (IRE) et Abaque [Snurge (IRE)], 70 k (69 k), 0, G. Mousnier (<i>Y. Kondoki</i>), G. Mousnier	4
364	Dakar , h, b.f, 8 ans, par Ballingarry IRE et Marie D'Anjou [Garde Royale (IRE)], 68 k, Ecurie Centrale (<i>R. Schmidlin</i>), FM. Cottin (s)	5
304	Dernier Cri , h, 8 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir, de N. Lageneste	6
286	⁴ Raffles North , h, 5 ans, 66 k (63 k), S. Munir (<i>G. Richard</i>), F. Nicolle	7
	Kapjahr , h, 6 ans, 71 k, A, Scuderia Aichner SRL (<i>J. Bartos</i>), J. Vana Jr	arr
298	⁵ Enzo Des Ongrais , h, 7 ans, 68 k (<i>de F. Giles</i>), Chemin & Herpin (s)	arr
9 partants ; 35 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 190 €		
6 long, 7 long, 3 long, 1 long ¼, 2 long ½, 7 long.		
24 960€ – 12 480€ – 7 280€ – 4 940€ – 2 340€		
Primes aux éleveurs :		
3 619 € Alain Haddad.		
1 809 € Hugues Rousseau.		
1 055 € Christian Cannesson.		
716 € Francois-Gilles De La Bonneliere.		
339 € Francois-Marie Cottin.		
Temps total : 5'49"33"		
461	¹⁰⁰⁵⁸ PRIX ROSE LAUREL (Haies - Handicap divisé) Troisième épreuve	3 900 m
36 000 € (16 200, 7 920, 4 680, 3 240, 1 800, 1 260, 900)		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1 ^{re} Catégorie.		
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.		
Références : 0 ans, +17 ; 1 ans et +, +19.		
263	³ Brother Bernard , h, b, 6 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 70 k, 0, K.J. Bradley (<i>N. Gauffenic</i>), M. Rolland (s)	1
263	² Yo , h, b.f, 10 ans, par Satri IRE et Yeomanry [Saumarez (GB)], 71 k, A, Ecurie des Dunes (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)	2
282	⁵ Lyon Clermont , h, b, 7 ans, par Anzillero GER et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 69 k, B. Criqui (<i>A. Orain</i>), B. Criqui	3

156	⁵	Moonlight Blue , h, b.f, 11 ans, par Walk In The Park IRE et Soria IRE (Persian Bold IRE), 66 k (66 ^{1/2} k), M. Maige (J. Reveley), A. Sagot	4
245	³	Joshua Dream , h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Shinydream [Poliglote (GB)], 64 ^{1/2} k (62 k), O, P. Lenogue (E. Bonnet), P. Lenogue	5
406	⁷	Gump Madrik , f, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Sunday Madrik [Esprit Du Nord (USA)], 68 k, A, E.J. Leclerc, FM. Cottin (s)	6
171		Fripon De Ballon , h, b, 7 ans, par Spider Flight et Nile Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 69 k, O, D. Retif (E. Burreller), D. Retif	7
55		Manx IRE , h, 5 ans, 72 k (68 k), Ecurie Sagara (F. Girard), P. Lenogue	8
150		Turfiste , h, 6 ans, 71 k (67 k), Ecurie du Soleil S.C. (M ^{me} M. Daubry-B.), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	9
388	³	Buen Star , h, 8 ans, 71 k (67 k), O, M ^{me} C. Metayer (A. Gautron), P.J. Fertillet	10
342		Mester , h, 6 ans, 72 k, O, Butel & Beaunez (s) (M. Regairaz), Butel & Beaunez (s)	arr
163		Beau De Ballon , h, 12 ans, 70 k (67 k), M ^{me} S. Verrier (C. Riou), M ^{me} S. Verrier	arr
354		Tribalio , h, 7 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), A, E. Espanet (Y. Kondoki), E. Espanet	arr
338		Le Seven , h, 6 ans, 71 k (68 k), F. Bazil (D. Artu), J.Y. Artu (s)	tbé

14 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 360 €
Eng. Sup. : Lyon Clermont
3 long ½, 7 long, encolure, 5 long, 5 long, courte encolure, 1 long ¾, 1 long, tête.
16200€ – 7920€ – 4680€ – 3240€ – 1800€ – 1260€ – 900€

Primes aux éleveurs :
2 349 € Keith J. Bradley.
1 148 € M^{me} Maria-Christina Kolungia, Jacques Beres.
678 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiron.
469 € M^{me} Magali Guibert-Mongellas.
261 € Alban De Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
182 € Ecurie Les Boulaies.
130 € M^{me} Robert Gasche-Luc.
Temps total : 4'51"52"

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 106

vendredi 16 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL – Pierre BARBE – Bernadette KIRCHHOFF

462 ³⁴⁵¹ PRIX MAX DAGUZAN GARROS 3 900 m (Haies)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 900 m env.

		Paquos , h, al, 7 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee [Tremolino (USA)], 74 k (73 k), S. Seignoux (Y. Kondoki), M ^{me} V. Seignoux	1
406		Prince De La Barre , h, b, 9 ans, par Iron Mask USA et Haute Et Claire (Smadoun), 71 k (67 k), Ch. Plisson (s) (D. Carre), Ch. Plisson (s)	2
		Vesroli , h, b, 8 ans, par Roli Abi et Vesnora [Vespone (IRE)], 68 k, JM. Bazire (T. Coutant), A. Chaille-Chaille	3
		Politikar , h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Kitara GER (Camp David GER), 68 k (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
287	⁵	Vision D'Anjou , f, b.f, 7 ans, par Vision D'Etat et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 66 k (62 k), A. Vandenhove (G. Siaffa), L. Viel (s)	5
237	⁴	Genteel Star , h, 5 ans, 67 k, M ^{me} D. Chabrier (J. Reveley), de A. Boisbrunet (s)	6
		Lords Du Berlais , h, 6 ans, 68 k (A. Orain), J. Marion (s)	arr
388	⁴	Orion , h, 6 ans, 68 k (65 k), A, XL. Le Stang (Q. Defontaine), XL. Le Stang	tbé

Devise Des Alambic, f, 7 ans, 66 k (63^{1/2} k), A, M^{me} P. Franzel Milleped (L. Franzel), M^{me} P. Franzel Milleped

9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 321 €
½ long, 2 long ½, 2 long ½, 2 long, 8 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

1 461 € Francois Rolland.
730 € Xavier Jegu, Christophe Plisson.
426 € Jerome Delaunay.
289 € M^{me} Benoit Gabeur.
137 € Gildas Vaillant.

Temps total : 4'35"57"

463 ³⁴⁵⁰ PRIX DU BOIS DE LA REINE MARGOT 3 600 m (Haies)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacle, reçu une allocation de 9.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 600 m env.

292	¹	Zadall , h, b, 5 ans, par No Risk At All et Zadounia (Spadoun), 73 k (72 k) (Y. Kondoki), M ^{me} V. Seignoux	1
297	³	Graal Du Seuil , h, b, 5 ans, par Fuisse et Victoria Du Seuil [Bachir (IRE)], 67 k, J.L. Bertin (A. Orain), J.L. Bertin	2
359	¹	Konig De Noe , h, al, 5 ans, par Konig Turf GER et Dear De Noe (Dear Doctor), 71 k (67 k) (Q. Defontaine), XL. Le Stang	3
		Super Flam , h, b, 5 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 70 k (69 k), B. Loustaud (A. Beaudoire), L. Cadot	4
305	⁵	Palmyre King , h, b, 5 ans, par Kapgarde et Top Ling [Ballingarry (IRE)], 67 k, M ^{me} I. Nicot (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille	5
392	¹	Azer , m, 5 ans, 73 k (69 k), R. Roisnard (G. Siaffa), L. Viel (s)	6
397	⁴	Hurricane Hero , h, 5 ans, 69 k (68 k), Suc. P. Van Der Linden (E. Metivier), XL. Le Stang	7
45	⁵	Balkoe , f, 5 ans, 65 k, J. Marion (s) (E. Labaisse), J. Marion (s)	8

8 partants ; 24 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 287 €
4 long, 1 long ½, 2 long ½, 1 long, 1 long, 1 long ½, 7 long ½.
10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

1 461 € M^{me} Eugene Masson.
730 € M^{me} Marc Boudot.
426 € Pierrick Torlay, Vincent Torlay, M^{me} Aurelie Bonno Torlay.
289 € Fabrice Bazin.
137 € Arnaud Chaille-Chaille, M^{me} Isabelle Nicot, Patrick Nicot.

Temps total : 4'16"63"

PARAY-LE-MONIAL

0717 107

samedi 17 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE – Philibert NEYRAND – Philippe FOURNIER

464 ³⁷³⁹ PRIX NUPSALA 4 000 m (Steeple-Chase)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 4 ans, 65 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

253	³	Le Beau Theo , h, b, 4 ans, par Scalo GB et Bella Chief [Ski Chief (USA)], 73 k, d'E. Andigne (<i>J. Reveley</i>), d'E. Andigne	1
434	⁵	Harpe Magique , f, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Magic Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 64 k (65 k), F. Hennequin (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	2
348		Kesa Great , h, b.f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Kesakao (Saint Estephe), 65 k, M ^{me} H. Jones (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	3
359	²	Gracioso , h, al, 5 ans, par Samum GER et Regle De L'Art (Video Rock), 71 k (70 k), Haras de Saint-Voir (<i>T. Stromboni</i>), de N. Lageneste	4
		Peaule IRE , f, gr, 4 ans, par Ocovango GB et Reflecting IRE (Daylami IRE), 63 k (64 k), A. Ecurie de Maleissy (<i>E. Metivier</i>), d'E. Andigne	5
396	³	Heidi Star , f, 4 ans, 64 k (61 k), M ^{me} D. Chabrier (<i>L. Colson</i>), de A. Boisbrunet (s)	tbé
6 partants ; 46 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 525 € Sans motif : <i>Dance With Devils</i> 1 long ¼, 3 long, encolure, 8 long ½. 6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€ Primes aux éleveurs : 904 € Robert Brard. 452 € Eric Jean-Pierre Thomas, Michel Thomas. 263 € M ^{me} Josette Lasseur. 179 € Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc. 84 € Sean Gorman, prime non attribuée. <i>Temps total : 4'59"50"</i>			

465	³⁷⁴⁰	PRIX TIVOLI (Steeple-Chase)	4 000 m
13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. (on ne saute pas la banquette).			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.			

301	²	Delta Baie , h, b.f, 8 ans, par Crillon et Biquette (GB) (Octagonal NZ), 70 k (67 k), J. Zuliani, J. Zuliani	1
		Starko , h, al, 8 ans, par Balko et Senzi (Saint Cyrien), 68 k, G. Blain (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	2
336		Rapid Rebel , h, b.f, 6 ans, par Matrix GER et Mirageleve [Tobougg (IRE)], 70 k (67 k), M ^{me} N. Lequesne (<i>I. Cherchi</i>), M ^{me} N. Lequesne	3
		Althor , h, n, 6 ans, par Racinger et Alcancia (Vaguely Pleasant), 69 k (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	4
298	²	Fee Des Marais , f, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Up And Under [Astarabad (USA)], 71 k (70 k), M ^{me} J. Potier (<i>R. Mayeur</i>), S. Zuliani (s)	5
389		Paris D'Auteuil , h, 6 ans, 68 k (67 k), Art. Adeline de Boisbrunet (<i>E. Metivier</i>), Art. Adeline de Boisbrunet	6
		Disco De Vaut , h, 8 ans, 68 k (65 k), M ^{me} A. Parisse (<i>MM. Aridj</i>), M ^{me} A. Parisse	7
219	³	Scat Succes , h, 7 ans, 68 k (65 k), D. Bellanger (<i>MA. Mermel</i>), N. Bellanger (s)	tbé
8 partants ; 29 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 253 € 1 long ½, 1 long ¼, ½ long, 4 long ½, encolure, loin. 6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€ Primes aux éleveurs : 904 € Andre-Jean Belloir, Philippe Ouvry. 452 € M ^{me} Denise Blain. 263 € Fabien Walt, M ^{me} Patricia Hamel, Vincent Munsch. 179 € Christian Cealy, M ^{me} Christian Cealy. 84 € Jerome Geneve, M ^{me} Pascale Menard. <i>Temps total : 4'55"90"</i>			

466	³⁷⁴¹	PRIX GRETT ARTS MANUELS - HARAS DE SAINT VOIR (Steeple-Chase-Cross-Country)	4 500 m
13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1 ^{er} ou 2 ^e d'une course de dotation totale de 14.000 Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en			

steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

277		Diamond Dark , h, b.f, 8 ans, par Konig Turf GER et Hazane Du Clos (Useful), 69 k (<i>O. Jouin</i>), P. Journiac	1
		Fin Bourgogne , h, b, 6 ans, par Khalkevi IRE et Vieilles Vignes (Sacro Saint), 68 k (65 k), A, C. Jacquot (<i>MM. Aridj</i>), C. Jacquot	2
		Djin De La Roque , h, b, 8 ans, par Cut Quartz et Belle Saga (Sagamix), 68 k (65 k), J. Zuliani, J. Zuliani	3
		Freydis , f, al, 6 ans, par Croco Rouge IRE et Marcheferais (Funny Baby), 66 k (64 k), And. Roussel (<i>MA. Mermel</i>), And. Roussel	4
268		Desirs Des Blaises , h, b, 8 ans, par Lucarno USA et Loure [Luchiroverte (IRE)], 69 k, A. Roussel (<i>A. Roussel</i>), A. Roussel	5
228		Madynluck , h, 8 ans, 68 k (65 k), M ^{me} N. Lequesne (<i>I. Cherchi</i>), M ^{me} N. Lequesne	6
420		Balenka De La Tour , f, 6 ans, 66 k (<i>B. Gelhay</i>)	arr
7 partants ; 21 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 299 € Certif. vétérinaire : <i>Cote De Nuits</i> Sans motif : <i>Tyzeff</i> 7 long ½, 1 long ¼, 1 long ½, 7 long ½, 6 long ½. 6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€ Primes aux éleveurs : 904 € M ^{me} Martine Glais, M ^{me} Annie Glais, M ^{me} Anne-Marie Glais. 452 € Jean Marie Prost. 263 € M ^{me} Robert Mongin. 179 € Maurice Jonnette, Pierre-Hugo Dumont. 84 € M ^{me} Audrey Dury. <i>Temps total : 5'43"50"</i>			

BLAIN-BOUVRON-LE GAVRE

0101 108

dimanche 18 avril 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Laurence BARET – Michel CARRIER – Claude GOUIN

467	³⁷⁴²	PRIX PAUL BRICAUD (Steeple-Chase)	4 100 m
13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 4.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k. (On ne saute pas la banquette)			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.			
390	²	Adsum , f, al, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Medela [Medecis (GB)], 67 k (64 k), M ^{me} S. Czyn (<i>E. Manceau</i>), W. Menuet (s)	1
380	⁵	Hesperis , f, b, 4 ans, par Slickly Royal et Alliance Doree [Network (GER)], 66 k (63 k), Y. Fouchard (<i>M. Cypria</i>), F. Hayeres (s)	2
299	³	His Own Star , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Victoria'S Star [Poliglote (GB)], 68 k (65 k), M ^{me} M. Bryant (<i>J. Tabary</i>), D. Cottin (s)	3
299	²	Veriscabella , f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Verisca (IRE) [Common Grounds (GB)], 67 k (64 k), J. Hargot (<i>B. Henry</i>), Gab. Leenders (s)	4
299	⁴	Tranquilized IRE , h, al, 4 ans, par Dragon Pulse IRE et Passified Lady USA (Speightstown USA), 69 k (68 k), R. Bedouet (<i>S. Evin</i>), N. Chevalier	5
295	⁵	Happy Des Ongrais , h, 4 ans, 67 k, A, Chemin & Herpin (s) (<i>S. Paillard</i>), Chemin & Herpin (s)	arr
390		Muse De Lune , f, 4 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), M ^{me} C. Communier (<i>T. Lemagnen</i>), P.J. Fertillet	arr
264		Carito D'Orange , h, 4 ans, 67 k, N. Godefroy (<i>A. Orain</i>), J. Marion (s)	dér
8 partants ; 28 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 240 €			

Certif. vétérinaire : *Hashkille (FR)*

2 long, 3 long, 1 long, 5 long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Ecurie Haras De Saint Vincent, M^{me} Sabrina Czyz, Lerner (S).452 € M^{me} Frederique Hayeres, Amedee Choupeault, M^{me} Danielle Travers, Herve Hayeres.263 € M^{me} Magalen Bryant.

179 € Rene Delalande, Damien Bellanger.

84 € M Ronayne, T Badger, prime non attribuée.

Le cheval HASHKILLE a été déclaré non partant par son entraîneur, le cheval s'étant blessé pendant le transport (certificat vétérinaire fourni)

468 ³⁷⁴³ **PRIX DES BRUYERES** **4 100 m**
(Steeple-Chase)**13 000 €** (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase. **Poids : 5 ans, 67 k. 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.**

(On ne saute pas la banquette)

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 272** **Ciel Divin**, h, b, 6 ans, par Maresca Sorrento et Fleur Divine (Denham Red), 71 k, D. Cadot (s) (*E. Bureller*), D. Cadot (s) **1**
- Andalousie**, f, b, 6 ans, par Dream Well et Maille Asie [Kahyasi (IRE)], 68 k (64 k), A, M^{me} S. Bertin (*D. Thomas*), T. Poche **2**
- Fantassin**, h, b.f, 6 ans, par Axxos GER et Padalko Tatou (Kadalko), 71 k (68 k), D. Lefrant (*T. Dupouy-Bataille*), D. Lefrant **3**
- 383** ⁴ **Calavi**, h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Lysalka (Kadalko), 73 k (69 k), O, M. Labaisse (*D. Salmon*), J. Merienne **4**
- Ixelles Saulaie**, f, b, 5 ans, par Very Nice Name et Zurs GER (Lando GER), 65 k, J. Marion (s) (*A. Orain*), J. Marion (s) **5**
- Fenix De L'Aunay**, h, 6 ans, 70 k (67 k), A, D. Cadot (s) (*E. Manceau*), D. Cadot (s) **6**
- 418** **Vol De Nuit**, h, 6 ans, 69 k (66 k), M^{me} J. Potier (*J. Bry*), S. Zuliani (s) **7**
- Petale Pourpre**, f, 5 ans, 65 k (64^{1/2} k), D. Bernier (*E. Metivier*), D. Bernier **8**
- Divinesri**, f, 6 ans, 67 k (64 k), A, F. Chopin (*J. Foucher*), F. Chopin **9**
- 300** ⁵ **Pitaya**, f, 5 ans, 65 k (64 k), S. Dory (*LP. Dory*), S. Dory **10**
- 301** **Furibon**, h, 6 ans, 69 k (66 k), A, Ecurie McMillan (*A. Baudoin-Boin*), E. & G. Leenders (s) **arr**
- 255** **Furwelle**, f, 6 ans, 67 k, M^{me} de I. Saint Anthost (*L. Brechet*), M^{me} S. Duchesnay **arr**
- Piopi**, f, 5 ans, 65 k (63 k), A, M^{me} L. Charital (*M. Cypria*), M^{me} L. Charital **arr**

13 partants ; 38 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 314 €

2 long ½, 3 long ½, 3 long ½, 7 long, 8 long ½, 1 long, 1 long, 1 long ¼, 3 long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Franck Albert, Pierre Albert, Damien Cadot.

452 € Hubert Honore.

263 € Antoine Lamotte D'Argy, Alexis Trublet.

179 € Scea Elevages De La Chevalerie, Maurice Labaisse, Xavier Labaisse.

84 € Christian Renouf.

469 ³⁷⁴⁴ **PRIX MICHEL MARION DE PROCE** **4 800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)**13 000 €** (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Tout cheval ayant reçu, en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, 4.500 portera 2 k. ; 7.000, 4 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

- 383** ⁵ **Beauty Du Breuil**, f, b, 10 ans, par Protektor GER et Halallier (Grand Tresor), 67 k (64 k), O, D. Cadot (s) (*E. Manceau*), D. Cadot (s) **1**
- 382** ⁵ **Alabama Lounai**, h, b.f, 11 ans, par Baroud D'Honneur et Joyeuse De Laulne (Quitte Et Passe), 73 k (70 k), O, D. Cadot (s) (*A. Baudoin-Boin*), D. Cadot (s) **2**
- 441** ⁴ **Calif D'Oudairies**, h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Quinine [Network (GER)], 73 k (72 k), O, J. Marion (s) (*E. Metivier*), J. Marion (s) **3**
- 382** **Craftwelle**, f, b, 9 ans, par Califet et Norwelle [Roi De Rome (USA)], 67 k, M^{me} de I. Saint Anthost (*L. Brechet*), M^{me} S. Duchesnay **4**
- 226** **Barbie Turix**, f, b.f, 10 ans, par Al Namix et First Union (Shafoun), 67 k, JV. Chaignon (*E. Bureller*), JV. Chaignon **5**
- Absteme**, h, 11 ans, 69 k (69^{1/2} k), O, M^{me} I. Fougere (*A. Gasnier*), M^{me} I. Fougere **arr**
- 437** **Florinas**, f, 6 ans, 67 k (65 k), A (*J. Bry*) **arr**
- 387** **First One Allen**, f, 6 ans, 69 k (68 k) (*S. Evin*), D. Berra **tbé**

8 partants ; 20 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 157 €

3 long ½, 1 long, 4 long, loin.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Cyril Coste, Didier Le Noen.

452 € Antoine Guiard, Philippe Garanger.

263 € Comte Michel De Gigou.

179 € M^{me} Isabelle De Saint Anthost.

84 € Gilles Chaignon.

470 ³⁷⁴⁵ **PRIX HYERES III** **4 800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)**13 000 €** (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Tout cheval ayant reçu en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, 4.500 portera 2 k. ; 8.000, 3 k. ; 11.000, 4 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.**

(On saute la banquette).

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

- 383** ¹ **Grillon De Monty**, h, b.f, 6 ans, par Crillon et Pat'S Girl [Baryshnikov (AUS)], 70 k, Chemin & Herpin (s) (*S. Paillard*), Chemin & Herpin (s) **1**
- 383** **Enki Baba**, h, b, 8 ans, par Buck'S Boum et Baba San Siro (Dom Alco), 68 k (65 k), A. Bocquet (*J. Bry*), A. Bocquet **2**
- 383** ³ **Coeur De Chance**, h, b, 7 ans, par Satri IRE et Qi De Laulne [Clerkenwell (USA)], 71 k, A, R. Bertin (*A. Orain*), R. Bertin **3**
- 387** **Jujulex**, h, gr, 6 ans, par Soul City IRE et Mamzelle Alex (Smadoun), 68 k, G. Denuault (s) (*E. Bureller*), G. Denuault (s) **4**
- 382** ¹ **Croc En Jambe**, h, b, 9 ans, par Denham Red et Suzaka (Crillon), 72 k (69 k), A, M. Gilot (*E. Manceau*), W. Menuet (s) **5**
- Let Me Tell You**, h, 12 ans, 68 k (65 k), D. Lefrant (*T. Dupouy-Bataille*), D. Lefrant **6**
- 383** **Jejekarad**, h, 11 ans, 68 k (65 k), O, F. Chopin (*J. Foucher*), F. Chopin **7**
- Le Meluflo**, h, 11 ans, 70 k (67 k), A, JP. Nicolas (*D. Thomas*), JP. Nicolas **arr**
- Lutin D'Audouville**, h, 8 ans, 68 k (65 k), D. Delorme (*LP. Dory*), D. Delorme **r.p**

9 partants ; 33 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 387 €

Code anomalie CE : *Brin De Cotte*

1 long ¾, 5 long ½, 7 long, 3 long, 9 long ½, loin.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Elevage De Monty.

452 € Esteve Rouchvarger, Leo-Paul Salmain.

263 € Thierry Prod'Homme, Mickael Thierry Prod'Homme.

179 € Jacky Lemerrier, M^{me} Nadine Lemerrier.84 € Herve Robert, M^{me} Adeline De Vitton.

L'entraîneur J.P. GASNIER ayant jugé le terrain inapproprié pour son cheval a déclaré BRIN DE COTTE non partant.

LOUDEAC

0128 108

dimanche 18 avril 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Alain LEGUEVEL – André LAUNAY –
Philippe GARIN**471** ³⁷⁴⁶ **PRIX RENE COUETIL** **4 000 m**
(Haies)**13 000 €** (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 4 000 m env.

301 ¹ **Defi D'Oudairies**, h, b, 8 ans, par Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies (Passing Sale), 72 k, M^{me} M. de Sousa (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **1****392** **L'Ouragan**, h, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Meldown [Until Sundown (USA)], 68 k (65 k), S. Foucher (*Y. Courmont*), S. Foucher **2****375** ¹ **Zad To Sea**, f, al, 6 ans, par Masterstroke USA et Zadounia (Spadoun), 70 k (69 k), S. Seignoux (*Y. Kondoki*), M^{me} V. Seignoux **3****395** ² **Dancebluespaix**, h, al, 5 ans, par Feel Like Dancing GB et Blueborg (Cyborg), 72 k (69 k), A. Le Clerc (s) (*C. Riou*), A. Le Clerc (s) **4****375** **Dub Steps**, f, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Safe Steps [Footstepsinthesand (GB)], 67 k (64 k), F. Guillossou (*K. Carpentier*), F. Guillossou **5****388** **Prince Of Gracie**, h, 8 ans, 68 k (65 k), Suc. P. Van Der Linden (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang **6**
Faroult, m, 6 ans, 68 k (65 k), X. Le Stang (*E. Bonnet*), X. Le Stang **arr****Fleuron Gueliant**, h, 6 ans, 68 k, M^{me} RP. Corbin (*A. Poirier*), A. Couetil (s) **tbé**

8 partants ; 45 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 418 €

Constitution spéciale : *Viking De Teillee*Certif. vétérinaire : *Fatalisme*

2 long, 8 long, 7 long, 3 long ½, loin.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Comte Michel De Gigou.

452 € Andre Blin, M^{me} Andre Blin, Jean-Philippe Blin, Benoit Rene.263 € M^{me} Eugene Masson.

179 € Damien Souchet, Gilles Souchet, Stephane Leroueil.

84 € Denis Bonsergent.

472 ³⁷⁴⁷ **PRIX HELINDA** **4 200 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)**10 000 €** (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

313 ¹ **Lux De La Barre**, h, b, 10 ans, par Epalo GER et Luxukarada [Akarad (FR)], 71 k, (9 000), M^{me} M. Busteau (*G. Viel*), T. Viel **1****Kingbohem**, h, b.f, 10 ans, par Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER (Lomitas GB), 69 k (68 k), (9 000), S. Seignoux (*Y. Kondoki*), M^{me} V. Seignoux **2****233** ³ **Erambo**, h, b.f, 7 ans, par Satri IRE et Toady [Network (GER)], 69 k, (9 000), Couetil Elevage (*A. Poirier*), A. Couetil (s) **3****321** ⁵ **Curly D'Authie**, h, n.p, 9 ans, par Califet et Lady Brune (Video Rock), 71 k (68 k), A, (9 000), J. Marion (s) (*V. Morin*), J. Marion (s) **4****381** ³ **So Sweet**, h, gr, 5 ans, par Montmartre et Sweet Dance [Kingsalsa (USA)], 67 k (63 k), 0, (9 000), Pegasus Farms Ltd (*A. Gautron*), P.J. Fertillet **5****381** ¹ **Farasilver**, h, 5 ans, 67 k (64 k), A, (9 000), O. Monnier (*Y. Courmont*), S. Foucher **6****375** **Silver Du Brizais**, h, 10 ans, 69 k (68 k), (9 000), M^{me} C. Carrara (*A. Moriceau*), G. Taupin (s) **7****432** **Mister Mo GER**, h, 6 ans, 69 k (66 k), 0, (9 000), Ger. Lecomte (*Y. Follin*), Ger. Lecomte **dist**

8 partants ; 41 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 321 €

1 long, 2 long ½, courte tête, 7 long ½, 3 long ½, 3 long.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € Jean-Claude Crouton, Michel Crouton, Jules Obrist.

348 € M^{me} Eugene Masson.

203 € Couetil Elevage.

137 € Yann Rougegrez, Pierre Rougegrez.

65 € M^{me} Irene Catsaras, M^{me} Victoria Dubois.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles, l'apprenti Yan FOLLIN ne s'est pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

L'intéressé a indiqué qu'il avait oublié de se peser.

Les Commissaires ont enregistré ses explications et ont distancés le cheval, numéro 5 de la 7^{ème} place.

Pour ce motif ils ont sanctionné l'apprenti Yan FOLLIN par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

MESLAY

0226 108

dimanche 18 avril 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Thierry BLAVET – Armel ANDROUIN –
Luc JOURNIAC**473** ³³⁹⁸ **PRIX DES CENTAURES** **3 500 m**
(Steeple-Chase - Femelles - Autres Que Pur Sang)**18 000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France GalopPour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Gardahia, f, b, 5 ans, par Cokoriko et Sun Queen (Useful), 69 k, J. Royer (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille **1****350** ² **Gargote Du Large**, f, b, 5 ans, par Top Trip (GB) et Rapsodie Sea (April Night), 78 k (75 k), 0, P. Noue (*F. Besson*), P. & C. Peltier (s) **2****Gasconne**, f, b, 5 ans, par Peer Gynt JPN et Bastide [Ballingarry (IRE)], 71 k (70 k), A, Ecurie Magnien (*R. Mateur*), E. & G. Leenders (s) **3****218** ² **Gream Rochelaise**, f, b, 5 ans, par Dream Well et Jasmine Rochelaise [Concorde Jr (USA)], 70 k (69 k), Ecurie des Dunes (*A. Moriceau*), P. Quinton (s) **4****262** ⁷ **Hosana Conti**, f, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Unica Conti [Martaline (GB)], 70 k, Ecurie Patrick Joubert (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **5****314** **Hystorique**, f, 4 ans, 65 k, 0, E. Roussel (*D. Ubeda*), S. Dehez (s) **6****350** ⁵ **Garde Toi**, f, 5 ans, 70 k, E. Leray (s) (*A. Coupu*), E. Leray (s) **7**
Gamine Du Mou, f, 5 ans, 69 k (66 k), G. Denuault (s) (*Y. Courmont*), G. Denuault (s) **tbé**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 133 €

encolure, 8 long, 2 long, 4 long, 2 long, loin.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

1 252 € M^{me} Sabine Royer, Hubert Guille.

626 € Pascal Noue.

365 € Jean-Francois Magnien.

247 € Scea Solange Esnouf.

117 € Patrick Joubert.

Temps total : 4'2''91'''

Les commissaires ont autorisé la jument Gream Rochelaise à être emmenée en main au départ non monté.

L'entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

474 3399 **PRIX AL CAPONE** **4 200 m**

(Steeple-Chase - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

16000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni gagné. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- Defi Majeur**, f, n.p., 8 ans, par Clety et Necossaise [Michel Georges (GB)], 65 k (62 k), A, P. Mesmoudi, P. Journiac
- 228 Ensoleille**, h, al, 7 ans, par Coastal Path GB et Plage Vendéenne [Arnaqueur (USA)], 67 k (64 k), F. Seigneur (M. Havart), M. Mescam (s)
- 255 Ecoute En Tete**, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Raise (April Night), 67 k (66 k), Elevage des Vallons (P. Lotout), P. & C. Peltier (s)
- 406** ³ **Fuego De Somoza**, h, b, 6 ans, par Speedmaster GER et Goldwin De Somoza (Discover D'Auteuil), 67 k (63 k), M^{me} E. Lambert (M^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille
- 282 Bai De Baie**, h, b, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Diamond Of Diana (Kapparde), 67 k, D. Sourdeau de Beauregard (s) (F. Tett), D. Sourdeau de Beauregard (s)
- 311** ² **Shamaldam**, h, 6 ans, 71 k (68 k), 0, D. Cadot (s) (R. Lemiere), D. Cadot (s)
- 315 Varabad Du Buisson**, h, 12 ans, 68 k, Ecurie des Dunes (L. Brechet), P. Quinton (s)

7 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 398 €

3 long, 2 long ½, 2 long ¼, 4 long, 1 long, loin.

7 680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

1 113 € Philippe Mesmoudi.

556 € Thierry Cypres, Olivier Rauscent.

324 € Nicolas Madamet, Georges-Etienne Madamet, Ludovic Madamet, Romain Madamet.

220 € M^{me} Laurence Curti, M^{me} Elodie Lambert.

104 € Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry, Yves Le Reste.

Temps total : 4'52"22"

475 3400 **PRIX MICHEL BELLANGER** **4 200 m**

(Steeple-Chase - Femelles)

18000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000 ni été classées dans les trois premières d'une course de dotation totale de 28.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 345 Gitane D'Ainay**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Norita Has (Kapparde), 70 k, A, EARL Elevage d'Ainay (G. Re), P. & C. Peltier (s)
- 158 Beaute Promise**, f, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 67 k, 0 (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille
- 316** ² **Fausta Lauro**, f, b, 6 ans, par Lauro GER et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 69 k (65 k), Ecurie des Dunes, P. Quinton (s)
- 316** ⁴ **Elisa Des Obeaux**, f, b, f, 7 ans, par Magadan IRE et Shifra (Califet), 70 k, A (O. Jouin)
- Genevraie**, f, gr, 5 ans, par Stormy River et Lili Bleue [Epervier Bleu (GB)], 68 k, A, J. Baudron (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)
- Spirit Of The Bay**, f, 6 ans, 69 k, H. Monchoux (B. Lestrade), L. Carberry (s)

6 partants ; 34 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 520 €

2 long, 3 long, 1 long, 1 long ½, 1 long.

8 640€ – 4 320€ – 2 520€ – 1 710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

1 252 € Haras De Montaigu, Neustrian Associates.

626 € M^{me} Gerard Aoudai.

365 € Jean-Pierre Mahe, Jean-Francois Balay.

247 € M^{me} Nicolas Devilder, Thibault Devilder.117 € M^{me} Marie-Laure Besnouin, Gilles Barbarin.

Temps total : 4'48"43"

A l'issue de la course, les commissaires, après avoir entendu le jockey Pierre Dubourg en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction - 3 coups) article 171 du code des courses.

MONTLUÇON

dimanche 18 avril 2021

0715 108

Commissaires de courses : Christophe GUILTAT – Michel DUBOUIS – Henry ROUSSIGNHOL – Noël PENARD

476 3751 **AGRO SERVICE 2000** **3 500 m**

(Steeple-Chase - À réclamer)

10000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant cette année en steeple-chase reçu une allocation 5.000 porteront 2k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 314** ⁵ **Heure Sainte**, f, b, f, 4 ans, par Saint Des Saints et Beaujeu Allen [Panoramic (GB)], 70 k (69 k), A, (8 000), M^{me} I. Peltier (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)
- 327** ⁴ **Hop La De Sivola**, f, b, f, 4 ans, par Noroit GER et Protege Moi [Green Tune (USA)], 68 k (64 k), (8 000), Haras de Sivola (J. Coyer), M. Pitart
- Chluba**, f, b, 4 ans, par Petillo et Stari [Shinda Mondial (GB)], 66 k (63 k), (6 000), G. Blain (L. Colson), de A. Boisbrunet (s)
- 394 Hulotte De Cotte**, f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Surprise De Cotte (Agent Bleu), 66 k (63 k), (6 000) (L. Huteau)
- Hacker Lord**, h, 4 ans, par Dream Well et Dame Des Roses (Agent Bleu), 68 k (65 k), (6 000), T. Adenot (A. Masson), F. Vannereux
- 384** ¹ **Hisatys**, f, 4 ans, 70 k (66 k), A, (8 000), Scuderia Christian Troger (G. Faivre-Picon), D. Satalia

6 partants ; 18 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 166 €

Certif. vétérinaire : Hasta Luego Elipe

8 long ½, 9 long ¼, 1 long, 3 long ½.

4 800€ – 2 400€ – 1 400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € M^{me} Isabelle Peltier, Jacques Detre.

348 € Gilles Trapenard, Max Trapenard.

203 € Gildas Blain.

137 € Georges Richardot.

65 € Thierry Adenot, Valentin Adenot.

477 3752 **PRIX AMBULANCES BOURGEOIT** **3 500 m**

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- Golden D'Anjou**, f, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Uprilore Kauto [Priolo (USA)], 70 k, SCEA Ecurie Domaine de Baune (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)
- 397 Gaia Sacree**, f, b, 5 ans, par Samum GER et Toscane Sacree (Dear Doctor), 65 k (64 k), C. Masle (A. Masson), F. Vannereux
- 218 Gatee**, f, al, 5 ans, par Network GER et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 70 k (67 k), Haras de Saint-Voir (MA. Mermel), de N. Lageneste
- Gaylord Delafayete**, h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Queen De Lafayette (Robin Des Champs), 67 k (64 k), A, M^{me} S. Marsch (A. Bouille), M^{me} S. Marsch

392 Guaipard, h, 5 ans, 67 k (63 k), D. Penven **tbé**
(M^{me} M. Doudard), E. Leray (s)

5 partants ; 19 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 608 €
Eng. Sup. : *Guaipard*
Sans motif : *Goubgandine, Golden Twig*
2 long ½, 3 long, 3 long.
5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€

Primes aux éleveurs :
835 € Alain Jollivet, Scea Ecurie Domaine De Baune.
417 € Christophe Masle.
243 € Haras De Saint-Voir.
165 € Earl De Lustiere.

478 3754 PRIX CASINO NERIS LES BAINS **3 500 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

331 2 Khage IRE, h, b, 8 ans, par Stowaway GB et Made Easy IRE (Rudimentary USA), 72 k (68 k), (9 000), Scuderia Christian Troger (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia **1**

331 3 Mona De Baune, f, b, 7 ans, par Spanish Moon USA et Rhapsodie St Eloi (Ragmar), 66 k, A, (7 000), Scea Ecurie Domaine de Baune (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s) **2**

331 1 Edenum, h, b.f, 7 ans, par Khalkevi IRE et Neuilly Le Real (Sleeping Car), 72 k (69 k), (9 000), Butel & Beaunez (s) (*J. Coyer*), Butel & Beaunez (s) **3**

381 2 Dont Stop Theparty, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Initiale Royale (Video Rock), 70 k (66 k), A, (9 000), F. Nain (*C. Bouttier*), J. Marion (s) **4**

321 4 Commingeois, h, b, 9 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 68 k (67 k), (7 000), M. Pelletant (*M. Chailloleau*), M. Pelletant **5**

5 partants ; 20 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 196 €
Sans motif : *Pradoro*
4 long ½, 3 long, 1 long, 3 long.
4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :
696 € J. Lawler, prime non attribuée.
348 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
203 € Jean-Andre Quesny.
137 € Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches.
65 € Andre Mestre.

479 3753 PRIX STAC AUTOMOBILES **3 500 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop
Pour juments de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

389 Baby Turf, f, b, 6 ans, par Konig Turf GER et Something Fine (Baby Turk (IRE)), 73 k (70 k), O, Art. Adeline de Boisbrunet (*A. Bouille*), Art. Adeline de Boisbrunet **1**

298 Elite D'Estruval, f, b, 7 ans, par No Risk At All et Rose D'Estruval [Laviorco (GER)], 68 k (65 k) (*M^{me} C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

328 Flicka D'Oliviate, f, n.p, 6 ans, par Coastal Path GB et Komunion [Luchiroverte (IRE)], 71 k (67 k), M. Pitart (*J. Coyer*), M. Pitart **3**

375 4 Woman Dancer, f, b, 6 ans, par Dragon Dancer GB et Woman Lovely [Dernier Empereur (USA)], 68 k, J. Dalifard (*E. Labaisse*), J. Marion (s) **4**

360 Deesse De L'Isle, f, al, 8 ans, par Honolulu IRE et Quelle Surprise [Network (GER)], 68 k (66 k), A, M^{me} I. Melloux (*M. Chailloleau*), E. Clayeux (s) **5**

221 5 Fleur Brune, f, 6 ans, 68 k (65 k), P. Vannereux **tbé**
(A. Masson), F. Vannereux

6 partants ; 23 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 225 €
4 long ½, 1 long ½, 2 long, loin.
5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :
835 € M^{me} Ingrid Desagnat.
417 € M^{me} Bernard Le Gentil.
243 € Jean-Philippe Rivoire.
165 € Jacky Dalifard, Olivier Sauvaget.
78 € M^{me} Pierre Sayet.

ROYAN-LA PALMYRE

0528 108

dimanche 18 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Gilles VALLEE – Martine BROSSARD – Lucien MARQUAIS

480 3750 PRIX DE LA VILLE DE CHAILLEVETTE **4 100 m**
(Haies - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre les chevaux ayant cette année en courses de haies reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 4 100 m env.

393 2 Cuzco De Pinguilly, h, al, 9 ans, par Turgeon USA et Rainbow Muhtatir [Muhtatir (GB)], 69 k, O, (7 000), J. Planque (s) (*J. Charron*), J. Planque (s) **1**

312 5 Ghosty Rosetgri, h, gr, 5 ans, par Prince Des Bois et Old Ghosts (Sagacity), 67 k (64 k), O, (9 000), S. Roussarie (*CE. Flannelly*), L. Maceli **2**

Bambou Du Mathan, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Jeapano [Panoramic (GB)], 69 k (65 k), (11 000), JM. Baradeau (*L. Salmon*), A. Chaille-Chaille **3**

393 1 First D'Anjou, h, gr, 6 ans, par Smadoun et Partie Time (Nononito), 71 k (70 k), O, (9 000), Mustang SARL (*A. Beauvoire*), L. Cadot **4**

317 3 Batura Sar, f, b, 7 ans, par Sunday Break JPN et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 67 k (66 k), (7 000), M^{me} S. Mestries (*H. Rodriguez Nunez*), M^{me} S. Mestries **5**

393 4 Espadon Mome, h, 7 ans, 69 k, A, (7 000), A. Le Clerc (s) **arr**
(*B. Fouchet*), A. Le Clerc (s)

Fontania, f, 7 ans, 67 k (64 k), A, (7 000), J. Barrao **arr**
(*L. Franzel*), J. Barrao

393 3 Triskell Du Rheu, h, 6 ans, 69 k (66 k), (7 000), T. Fourcy **tbé**
(*T. Guerinet*), T. Fourcy

8 partants ; 21 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 128 €

nez, 7 long ½, 5 long ½, loin.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € M^{me} Marie-Line Robert.
348 € Michel Maupou, Eric De Kerpezdron.
203 € Jean-Marie Baradeau.
137 € Frederic Duchene, Christophe Denous.
65 € Boutin (S), M^{me} Carole Sineux.

Temps total : 5'17"60"

481 3748 PRIX DU JOURNAL LE LITTORAL **3 500 m**
(Haies)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 4.000 (victoires et places) **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 500 m env.

- 257 Sans Bruit**, h, b, f, 3 ans, par Triple Threat et Swedish Dancer IRE (Teofilo IRE), 67 k, L. Baudron (s) (*A. Renard*), D. Cottin (s)
- Royalty**, f, b, f, 3 ans, par Saint Des Saints et Royale Majesty [Nikos (GB)], 65 k (61 k), EARL Haras de L'Hotellerie (*M. Brochard*), F. Nicolle
- Duck'S Bouille**, f, b, f, 3 ans, par Buck'S Boum et Gribouille Parcs [Ungaro (GER)], 65 k (63 k), JJ. Gabillat (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille
- Diva Lescrbaa**, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Altesse Lescrbaa (Kaldounevees), 65 k, P. Conquedo (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- Francois Premier**, h, b, 3 ans, par Vision D'Etat et Molly Has [Coastal Path (GB)], 67 k, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle

5 partants ; 35 eng. ; 2 part def. – Total des entrées : 527 €
6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

- 904 € Baudron (S).
452 € Jean-Pierre Garçon, Guillaume Garçon, M^{me} Isabelle Garçon.
263 € Arnaud Chaille-Chaille.
179 € Louis Lafitte, M^{me} Louis Lafitte.
84 € Haras De Sainte Gauburge.

482 ³⁷⁴⁹ **PRIX DU BAR PMU DES MATHES** **3 500 m**
(Haies)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 500 m env.

- 279** ⁴ **Balling To Win**, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Belle Cyrienne (Saint Cyrien), 70 k (69 k), Haras du Grand Chesnaie (*A. Beadoire*), M^{me} V. Seignoux
- 296** ⁵ **Sahana**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et La Saone [Daliapour (IRE)], 66 k, D. Lassaussaye (*T. Henderson*), G. Lassaussaye
- 394** ⁴ **Diva Secrete**, f, b, f, 4 ans, par Secret Singer et Diva Des Taillons (Saint Des Saints), 66 k, A. Le Clerc (s) (*B. Fouchet*), A. Le Clerc (s)
- La Grand Place**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Leprechaun Lady (Irish Wells), 65 k (61 k), Haras des Sablonnets (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille
- 195** ⁴ **Armitage**, f, n.p., 4 ans, par Great Pretender IRE et Apokalypse GER (Lomitas GB), 65 k (64 k), SCEA Haras de Peyre (*M. Mingant*), E. Papon
- 348** ⁵ **Goud Chop**, h, 4 ans, 67 k (64 k), JF. Cuenca (*A. Breton-Souffir*), JF. Cuenca
- Herbage De Thaix (FR)**, h, 4 ans, 67 k (65 k), F. Nicolle (*L. Zuliani*), F. Nicolle
- Hotel Du Large**, h, 4 ans, 68 k, P. Noue (*T. Chevillard*), F. Nicolle
- History De Choisel**, f, 4 ans, 67 k, J. Hargot (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- Porto Ercole SPA**, h, 4 ans, 69 k (68 k), M^{me} S. Mestries (*H. Rodriguez Nunez*), M^{me} S. Mestries
- 348** ⁷ **Guapa Lescrbaa**, f, 4 ans, 65 k (63 k), K. Tavares (*L. Franzel*), K. Tavares
- 394** ³ **Bebe Speed**, h, 4 ans, 68 k (65 k), arr
Ecurie Hub de Montmirail (*Q. Gaignard*), A. Chaille-Chaille

12 partants ; 48 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 578 €

Sans motif : *Miss Montigny IRE*

1 long ½, 4 long ½, 3 long, 3 long ½, 6 long, 1 long, 1 long ¼, 2 long, 1 long.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

- 904 € Haras Du Grand Chesnaie, Michel Berthelot.
452 € Earl Haras De Nonant Le Pin.
263 € M^{me} Francoise Bussion, Herve Guena.
179 € Earl Haras De La Croix Sonnet.
84 € Olivier Tricot.

kg le cheval No 8 Miss Montigny a été déclarée non partante (boiterie) voir déclaration de non partant jointe au PV, le certificat vétérinaire sera transmis à Paris.

STRASBOURG

dimanche 18 avril 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN – Damien KREBS – Serge CANTIN

483 ³⁴⁸⁶ **PRIX DU HAUT KOENIGSBOURG** **3 900 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 9.000 ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 293** ¹ **Crealion**, h, b, 5 ans, par Creachadoir IRE et Lady La Lionne [Turgeon (USA)], 71 k, A. Nelson/Keelan/Polito/Compton (*J. Reveley*), T. George – (n° corde 5)
- Gino Dino**, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Taiji [Antarctique (IRE)], 68 k, A (*N. Gauffenic*) – (n° corde 7)
- 376** ¹ **Sapanoria**, f, b, 5 ans, par Saonois et Palmeria [Great Palm (USA)], 68 k, JM. Varcin (*B. Gelhay*), M. Pitart – (n° corde 2)
- 341** ⁷ **Guerre Des Gaules**, f, b, 5 ans, par Walk In The Park IRE et Bergere De Cercy (Tirwanako), 65 k (61 k), 0, SCEA Haras de Peyre (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) – (n° corde 8)
- 336** ³ **Tite Goul**, f, gr, 5 ans, par Montmartre et River Flyer [River Majesty (USA)], 67 k (66 k), M^{me} C. Berthouloux (*K. Deniel*), A. Acker – (n° corde 4)
- 323** ⁴ **Vent Du Soir**, h, 5 ans, 70 k, 0, A. Vieira Carvalho (*R. Julliot*), A. Vieira Carvalho – (n° corde 1)
- 269** ⁴ **Gondor De Kerseur**, h, 5 ans, 67 k, Ecurie du Haras d'Erable (*de F. Giles*), P. Quinton (s) – (n° corde 3)
- 323** ⁵ **Glam Des Charmille**, h, 5 ans, 67 k (66 k), G. Thomesse (*B. Claudic*), A. Acker – (n° corde 6)

8 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 966 €
Eng. Sup. : *Sapanoria*

tête, 1 long ½, 1 long, 1 long, loin, 1 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Haras De Lonray.
730 € Francois L'Allinec, Jacques Ferrero, M^{me} Jacques Ferrero, M^{me} Francois L'Allinec.
426 € Pierre De Maleissye Melun.
289 € Scea Haras De Peyre.
137 € M^{me} Celine Berthouloux, M^{me} Fabienne Perennes, Pierre-Yves Berthouloux.

Temps total : 4'46"14"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Nicolas GAUFFENIC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} inf - 6 cps).

484 ³⁴⁸⁷ **HARAS DU LION - PRIX MARTINE ET MICHEL LUTZ** **5 200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

44 000 € (21 120, 10560, 6160, 4180, 1980) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 6 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

- Vent Des Dunes**, h, n.p., 12 ans, par Crillon et laera Des Dunes [Dress Parade (IRE)], 69 k, D. Houillon (*R. Julliot*), D. Houillon
- 268** ¹ **Brunch Royal**, h, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Princess D'Orange [Anabaa (USA)], 68 k, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr
- 92** ⁴ **Fayas**, h, b, m, 10 ans, par Poliglote (GB) et Dedale [Turgeon (USA)], 68 k, A (*J. Duchene*), P. Quinton (s)

- 220** ¹ **Dunquin**, f, gr, 8 ans, par Balko et Zenita Des Brosses (Nononito), 70 k, A, Ecurie des Dunes (*AD. Fouchet*), P. Quinton (s) **4**
- 324** **Caprice La Cheneau**, h, b, 9 ans, par Crossharbour GB et Kardamone [Network (GER)], 68 k (*de F. Giles*), Chemin & Herpin (s) **5**
- 220** ³ **Diesel D'Allier**, h, 8 ans, 69 k, A, Y. Maupoil (*J. Reveley*), E. Clayeux (s) **6**
- 196** **Cesar De Pretot**, h, 9 ans, 67 k, 0 (*J. Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **7**
- 220** **Black'N Roses**, h, 7 ans, 70 k (*B. Gelhay*) **tbé**
- 8 partants; 25 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 1 091 €
Sans motif: *Grillon D'Estruval*
3 long, 1 long, 8 long, encolure, 2 long ½, 2 long ½.
21 120€ – 10 560€ – 6 160€ – 4 180€ – 1 980€

Primes aux éleveurs:

- 3 062 € Suc. Gilbert-Ernest Martin, M^{me} Angélique Martin, M^{me} Nathalie Martin.
1 531 € Haras De Mandore.
893 € Robin Van Haaren.
606 € Frédéric Heudiard, Jacky Conan.
287 € Roger Barnaud.

Temps total: 6'56"23"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Josef BARTOS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (+700 gr) au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

485 ³⁴⁸⁴ **PRIX D'ENGHEN** **3 600 m**
(Haies)

21 000 € (10 080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 4 ans, 66 k ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- Hannalisa**, f, b, 4 ans, par Papal Bull GB et Joly Jessy [Roman Saddle (IRE)], 65 k, J.F. Anthore (*B. Gelhay*), M. Pitart **1**
- Galerande**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Heritage River (Kaldounevees), 67 k, C^{de} de G. Saint-Seine (*J. Reveley*), M. Seror (s) **2**
- One Call Away**, f, al, 5 ans, par Naaqoos (GB) et Sea Away [Gold Away (IRE)], 67 k, M^{me} V. Frison (*R. Julliot*), M^{me} V. Frison **3**
- Gambie Tiep**, h, b.f, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Uitiety [Anzillero (GER)], 68 k (65 k), M. Contignon (*T. Blainville*), M^{me} S. Marsch **4**
- 326** ⁵ **Magic Leg'S**, f, b, 5 ans, par Legolas JPN et Lounamaja [Adnaan (IRE)], 68 k, M^{me} S. Marsch (*H. Tabet*), M^{me} S. Marsch **5**
- Trezy Girl**, f, 4 ans, 70 k (67 k), A, E. Feurtet (*MM. Aridj*), M^{me} Y. Vollmer **6**
- 288** **On The Edge**, f, 5 ans, 66 k (65 k), K. Wilde (*K. Deniel*), M. Rolland (s) **7**
- Finjaans Rose GB**, f, 5 ans, 66 k (67 k), Ecurie de Theyss (*K. Herzog*), K. Herzog **8**
- 329** **Secret Style**, f, 4 ans, 71 k (68 k), 0, R. Meder (*I. Cherchi*), M. Krebs (s) **9**
- Hiram Des Obeaux**, h, 4 ans, 66 k, M^{me} S. Marsch (*J. Lebrun*), M^{me} S. Marsch **10**
- Mister Bint**, h, 4 ans, 68 k (67 k), A, M^{me} E. Caux (*M. Farcinade*), K. Herzog **arr**
- Gazee De Bedon**, f, 5 ans, 66 k (65 k), E. Courmault (*B. Claudic*), A. Acker **arr**
- Walhalla**, f, 4 ans, 64 k (63 k), Arn. Nicolas (*J. Marinov*), Arn. Nicolas **arr**
- Onix D'Aumont**, h, 4 ans, 68 k, AM. Pommier (*N. Gauffenic*) **tbé**
- Galant Belin**, h, 5 ans, 68 k, Arn. Nicolas (*A. Roussel*), Arn. Nicolas **tbé**

15 partants; 70 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1 627 €

Eng. Sup.: *Finjaans Rose GB*Code anomalie DE: *Halo On Fire*Chev. élim.: *Stern Idol IRE, Surely Motivated GER, Doctor Saga*Chev. retir.: *Gerone De Chanay*1 long, 6 long, 2 long ½, 1 long, 6 long, 2 long, 1 long, 2 long ½, 2 long ½.
10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux éleveurs:

- 1 612 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
806 € M^{me} Henri Devin.
470 € Earl Detouillon Raphael Frederique, M^{me} Anne Dupont.
319 € Michel Contignon, M^{me} Mathilde Contignon.
151 € M^{me} Philippe Morrucci, M^{me} Manon Gotti.

Temps total: 4'17"83"

Le départ a été repris 2 fois et a été validé à 13h10.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Miroslav RULEC en ses explications, lui ont indiqué que le hongre HALO ON FIRE sera interdit de courir pour une durée de 8 jours suite à son refus de s'élaner au lacher des élastiques.

486 ³⁴⁸⁵ **PRIX DES ASPERGES** **3 800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 10.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +16 ; 1 ans et +, +18.

- 406** **Heaven'S Night**, f, gr, 6 ans, par Vol De Nuit GB et Yaven [Marchand De Sable (USA)], 72 k (69 k), D. Dahan (*C. Smeulders*), S. Dehez (s) **1**
- 338** ⁷ **Bonfou D'Airy**, h, b, 10 ans, par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 65^{1/2} k (64^{1/2} k), A. GC. Rudolf (*Tho. Gillet*), GC. Rudolf **2**
- Garou De Juilley**, h, b, 9 ans, par Ungaro GER et Halbina De Juilley (Beysac), 65 k (64 k), A. J. Paulen (*AD. Fouchet*), J. Paulen **3**
- 397** ² **Master One**, h, b.f, 5 ans, par Masterstroke USA et Vittorie [Vettori (IRE)], 65^{1/2} k, 0, M^{me} S. Marsch (*H. Tabet*), M^{me} S. Marsch **4**
- 338** ³ **Eden Du Seuil**, h, b, 7 ans, par Coastal Path GB et Marie Du Seuil (Video Rock), 70^{1/2} k, M^{me} M. Boudot (*J. Reveley*), M. Seror (s) **5**
- Maurren**, f, n.p, 6 ans, par Sumitas GER et Marshaan [Shaanmer (IRE)], 69 k (66 k), A. Ketterer (*MM. Aridj*), A. Ketterer **6**
- 338** ⁶ **Famous Nord**, h, gr, 9 ans, par Voix Du Nord et Ocean Melody [Ocean Of Wisdom (USA)], 66 k (63^{1/2} k), J. Rohr (*I. Cherchi*), M. Krebs (s) **7**
- 379** **Highest State**, f, 6 ans, 70 k (67 k), F. Kennel (*T. Blainville*), F. Kennel **8**
- 338** **Didji Du Lac**, h, 8 ans, 65 k (66 k), And. Roussel (*A. Roussel*), And. Roussel **9**
- Allied Force**, h, 7 ans, 68^{1/2} k (*B. Gelhay*), M. Pitart **10**
- 331** ⁵ **Belle City**, f, 6 ans, 66^{1/2} k, Ecurie Pignon M&M (*M. Farcinade*), K. Herzog **–**
- 263** **Fanfan Du Seuil**, h, 6 ans, 72 k, A, Crossed Fingers Partnership (*RL. O'Brien*), T. George **–**
- Cesare Di Roma**, h, 7 ans, 68^{1/2} k, M^{me} S. Marsch (*R. Julliot*), M^{me} S. Marsch **–**
- 375** **Crak De La Cheneau**, h, 9 ans, 68^{1/2} k (*de F. Giles*), Chemin & Herpin (s) **–**
- 338** **Zuckerprinz**, h, 8 ans, 70 k (69 k), M^{me} K. Kaczmarek (*J. Marinov*), U. Schwinn **arr**
- 338** ⁴ **Bacqueville**, h, 10 ans, 66^{1/2} k, A, E. Wisser (*N. Gauffenic*), A. Acker **tbé**

16 partants; 51 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1 278 €

Eng. Sup.: *Allied Force*

2 long ½, encolure, 6 long, encolure, 2 long ½, ½ long, 1 long, 2 long, ½ long.

9 900€ – 4 840€ – 2 860€ – 1 980€ – 1 100€ – 770€ – 550€

Primes aux éleveurs :

- 1 435 € Franck Benillouche.
 701 € Claude-Yves Pelsy.
 414 € M^{me} Pascale Serre-Combe, Yves Trincot.
 287 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
 159 € M^{me} Marc Boudot.
 111 € Albert Ketterer.
 79 € Jakob Rohr.

Temps total : 4'32"37"

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu au dernier passage du tournant situé après le passage du poteau d'arrivée, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Maximilien FARCINADE (BELLE CITY) arrivé non-placé et Hakim TABET (MASTER ONE) arrivé 4^e, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir, en progressant à l'intérieur de son concurrent sans avoir un espace suffisant, contraint le jockey Maximilien FARCINADE à reprendre la jument BELLE CITY.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Hakim TABET en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 8 coups).

LE LION D'ANGERS

lundi 19 avril 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : André MARTIN –
 François COUETOUX du TERTRE – David ROBERT

487³⁵¹² PRIX PRINCE HINDOU 3 400 m

(Steeple-Chase)

22 000 € (10 120, 5 060, 2 860, 1 980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 355⁵ Verigny, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Argovie [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k, Ecurie Herve Guerin (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) 1
- 309⁵ Hyalin De Kerza, h, b, 4 ans, par Alianthus GER et Urane De Kerza [Persian Ruler (GB)], 72 k (68 k), EARL de Kerza (F. Besson), Gab. Leenders (s) 2
- 126³ Harmonie De Cotte, f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Traviata Valtat (Jimbale), 69 k, M^{me} M. Bryant (G. Re), P. & C. Peltier (s) 3
- 355⁴ Haddexa Des Obeaux, f, b.f, 4 ans, par Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux [Malinas (GER)], 65 k (O. Jouin) 4
- 309⁶ Hipster Paradise, h, b, 4 ans, par American Devil et Balnutz (Balko), 72 k, SCEA des Sens (J. Charron), P. Journiac 5
- 372⁴ Hellena, f, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Jolila [Layman (USA)], 68 k (65 k), D. Lassaussaye (V. Morin), G. Lassaussaye 6
- 295¹ Prince Quali, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Zingaro (de F. Giles), D. Cottin (s) tbé

7 partants ; 23 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 437 €

6 long, 3 long, 4 long, 1/2 long, loin.

10 120 € – 5 060 € – 2 860 € – 1 980 € – 990 € – 660 €

Primes aux éleveurs :

- 1 619 € Ecurie Maulepaire, Emmanuel Du Reau.
 809 € Earl De Kerza.
 457 € Georges Richardot, Jean-Luc Buiron.
 316 € M^{me} Nicolas Devilder.
 158 € Scea Des Sens.
 105 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.

Temps total : 4'14"20"

488³⁵¹⁴ PRIX BOURGEONNEAU 5 200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° C4 : Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

- Butterfly Du Mou, h, b, 10 ans, par Daramsar et Kaline Du Mou (Lights Out), 68 k, M^{me} MF. Suberville (O. Jouin), P. Journiac 1
- Dylane, f, b.f, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 67 k (64 k), W. Menuet (s) (E. Manceau), W. Menuet (s) 2
- 224 Deejay Mecene, h, b.f, 7 ans, par Medecis (GB) et Danse Mecene [Dansili (GB)], 66 k (66^{1/2} k), SCEA Ecurie Bader (J. Duchene), M^{me} S. Delaroche 3
- 304 Doux Dingue, h, b, 8 ans, par Denham Red et Harielle li (Un Numide), 68 k, P. Terpereau (S. Paillard), E. & G. Leenders (s) 4
- 160⁵ Blason D'Or, h, al, 10 ans, par Nidor et Polanie CAN (Danzig Connection USA), 73 k, C^{de} de E. Saint Pierre (B. Lestrade), Gab. Leenders (s) 5
- 371 A Dieu Vat, h, 11 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir, de N. Lageneste 6
- 220 Vanesse, f, 9 ans, 66 k (65 k), B. Boitez (A. Moriceau), P. Quinton (s) 7
- 349 Feeling Fast, h, 6 ans, 69 k, A, M^{me} I. Pacault (J. Reveley), M^{me} I. Pacault 8
- 220⁵ Disco D'Authie, h, 12 ans, 67 k, 0, M^{me} M. Bryant (de F. Giles), D. Cottin (s) tbé
- 287³ Emeraude De Kerza, f, 7 ans, 67 k, A, EARL de Kerza (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) tbé
- 274¹ Go'N Win, f, 7 ans, 67 k, M. Nicolau (E. Bureller), M. Nicolau tbé
- 320¹ Naday Idef, f, 8 ans, 66 k, M. Nicolau (A. Orain), M. Nicolau tbé

12 partants ; 23 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 436 €

Sans motif : Barcarolle

1 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 1/2 long, tête, 1 long, loin.

10 080 € – 5 040 € – 2 940 € – 1 995 € – 945 €

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Earl Domaine Du Mou.
 730 € Michel Bedier.
 426 € Scea Ecurie Bader.
 289 € Haras De La Rousselière Scea.
 137 € Joel Leray.

Temps total : 7'2"59"

489³⁵¹³ PRIX THORIGNE D'ANJOU 4 100 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 01 septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 10.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 50.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Références : 0 ans, +13 ; 1 ans et +, +15.

- 449⁵ Blue Crystal, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Crystale De France [Northern Crystal (GB)], 62 k (63 k), 0, M^{me} C. Boisdrion (Y. Courmont), P. Leblanc 1
- 224⁵ Montepertuso, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Amalfitana [Pistolet Bleu (IRE)], 69 k, A, P. Perreau (T. Chevillard), N. Paysan 2
- 255³ Demon De Fleur, h, gr, 8 ans, par Ange Gabriel et Fleur D'Anjou (Roll Abi), 68 k (67 k), D. Le Breton (S. Evin), N. Chevalier 3
- 265¹ Rocktaine, f, b, 7 ans, par Protektor GER et Courtaline [Martaline (GB)], 71 k, A, de CE. Roince (A. Coupou), N. Paysan 4
- 386² Casino Des Bois, h, 9 ans, 69 k, A, D. Huyck (J. Reveley), N. Paysan tbé

- 335** ² **Finage**, h, 6 ans, 68 k (65 k), P. & C. Peltier (s) (*V. Morin*), P. & C. Peltier (s) **tbé**
- 316** ⁶ **Queensca**, f, 7 ans, 66 k (63 k), A, G. Androuin (*K. Carpentier*), G. Androuin **tbé**
- 415** **Don Corleone**, h, 9 ans, 63^{1/2} k (64 k), M^{me} D. Airdali (*T. Dupouy-Bataille*), P. Raussin **tbé**
- 335** ⁵ **Dom Kaki**, h, 12 ans, 62 k, A, J.L. Derre (*D. Salmon*), A. Le Clerc (s) **tbé**

9 partants ; 39 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 616 €
1/2 long, 4 long, 8 long.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€

Primes aux éleveurs :

- 1 435 € M^{me} Carole Boisdrion.
701 € Frederic Bianco.
414 € Arnaud Chaille-Chaille.
287 € Laurent Huau, Patrice Huau.

Temps total : 5'10"25"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Yann COURMONT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 7 coups).

FONTAINEBLEAU

mardi 20 avril 2021

0408 110

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Nicole BRAEM – Emilie LENZI – Georges MORELL

490 ³²⁸¹ PRIX DU BOIS ROND **3 000 m** (Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

- 339** ³ **Brainstorm**, m, b, f, 3 ans, par No Risk At All et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 69 k, (13 000), C. Machado (*J. Reveley*), FM. Cottin (s) **1**
- 339** ⁵ **Kentaway**, h, gr, 3 ans, par Galiway (GB) et Floredargent (Kendargent), 69 k (65 k), 0, (13 000), P. Larroude (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **2**
- Lougary**, m, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Loupana [Loup Solitaire (USA)], 68 k (64 k), 0, (11 000), de Groote Lieven Bvba (*G. Saffa*), L. Viel (s) **3**
- Taking Power**, h, b, 3 ans, par Pomellato GER et Taking Haven [Septieme Ciel (USA)], 72 k (71 k), (19 000), M^{me} G. Reille-Villedey (*R. Mayeur*), Butel & Beaunez (s) **4**
- Tresor De Chiron**, h, b, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille [French Glory (IRE)], 70 k (66 k), (15 000), Ecurie Centrale (*F. Girard*), P. Lenogue **5**
- Ifyouwant Du Seuil**, h, 3 ans, 69 k (65 k), (13 000), M^{me} M. Boudot (*A. Seigneul*), M. Seror (s) **tbé**

6 partants ; 8 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 44 €

2 long 1/2, 8 long, 2 long 1/2, 3 long.

8160€ – 4080€ – 2380€ – 1615€ – 765€

Primes aux éleveurs :

- 1 305 € M^{me} Benoit Gabeur.
652 € Jean-Luc Le Jeune.
380 € Haras De Sainte Gauburge.
258 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.
122 € Stephane Boullais, Pierre Jemin.

Temps total : 3'38"7"

491 ³²⁸⁶ PRIX DE LA MARE A PIAT **3 850 m** (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000 ni reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S6 : Steeple-Chase, Dist. 3 850 m env.

- 360** ⁴ **C'Est Le Bouquet**, h, b, 9 ans, par Coastal Path GB et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 69 k, Haras de Saint-Voir, de N. Lageneste **1**
- 386** **Charmino**, h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Charmetie Phantom (Charming Groom), 68 k, A, X. Huet (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **2**
- 336** ⁵ **Ardcross**, h, b, f, 7 ans, par Confuchias IRE et Arduinna GER [Winged Love (IRE)], 68 k, M^{me} A. Gourdon (*J. Reveley*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- 400** ⁵ **Mauricius**, h, gr, 5 ans, par Kapgarde et Pafadas [Martaline (GB)], 70 k, Ecurie Sagara (*de F. Giles*), M^{me} S. Gavilan **4**
- 356** ² **Moodly**, f, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Mood [Laveron (GB)], 69 k (65 k), M^{me} E. Haye (*G. Saffa*), L. Viel (s) **5**
- 316** ⁵ **Garance Forever**, f, 5 ans, 67 k (65 k), M^{me} C. Lumet (*M^{me} N. Desoutter*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**
- 350** ⁴ **Gine Sacre**, f, 5 ans, 65 k, Ecurie Centrale (*R. Schmidlin*), FM. Cottin (s) **arr**
- Frustrated Desires**, f, 6 ans, 66 k, Ecurie Centrale (*R. Mayeur*), FM. Cottin (s) **tbé**

8 partants ; 48 eng. ; 2 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1396 €
Eng. Sup. : *Moodly*

tête, 1 long 1/4, 3 long, 3 long 1/2, 2 long.

10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Haras De Saint-Voir, Suc. Maurice Goin.
730 € S.C.E.A. La Plante.
426 € Patrick Guedj, Jeremie Bossert.
289 € Ecurie Sagara.
137 € Pierre Goral.

Temps total : 4'35"78"

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre C'EST LE BOUQUET par le jockey Alain de CHITRAY.

Le jockey Dylan UBEDA étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument FRUSTRATED DESIRES par le jockey Raphael MAYEUR au poids de 66 kilos.

492 ³²⁸⁰ PRIX DE LA TOUR DENECOURT **3 000 m** (Haies - À réclamer - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k par 2.000 pour les prix de réclamation supérieur à 9.000. En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

- 340** **Idylle Du Seuil**, f, gr, 3 ans, par Gris De Gris (IRE) et Victoire Du Seuil (Robin Des Champs), 70 k (67 k), (15 000), M^{me} MG. Boudot (*C. Smeulders*), M. Seror (s) **1**
- 445** **Top Cresselia**, f, al, 3 ans, par Top Trip (GB) et Cresselia [Sinndar (IRE)], 71 k (68 k), 0, (17 000), ME. Uzan (*E. Bonnet*), Y. Mathijs **2**
- 340** **Iris Du Seuil**, f, b, 3 ans, par American Devil et Mrassu (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 69 k, (13 000), M^{me} M. Boudot (*A. Renard*), M. Seror (s) **3**
- 340** ³ **Bellissima Girl**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Bellissima De Mai [Pistolet Bleu (IRE)], 72 k (69 k), (19 000), Ecurie Club des Etoiles (*J. Coyer*), Butel & Beaunez (s) **4**
- 340** ⁵ **Star In Choje**, f, gr, 3 ans, par Vale Of York IRE et Tulipe Rouge [Panis (USA)], 70 k (66 k), (15 000), M^{me} L. Baudouin (*A. Seigneul*), M. Seror (s) **5**
- 445** **With Me**, f, 3 ans, 72 k (69 k), (19 000), ME. Uzan (*F. Girard*), Y. Mathijs **6**
- 340** **Dantza Basc**, f, 3 ans, 68 k (65 k), (11 000), M^{me} B. Re-Scandella (*S. Pechaire*), E. Grall (s) **7**
- Echo Of Promise GB**, f, 3 ans, 72 k (69 k), (19 000), S. Couling (*M^{me} C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **tbé**
- Comete Du Brizais**, f, 3 ans, 71 k (67 k), (17 000), V. Houdin (*D. Lecomte*), d'E. Andigne **tbé**
- 340** ⁴ **Lansdowne Road**, f, 3 ans, 71 k (67 k), (17 000), La Fleche Racing (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **tbé**

Riskaya, f, 3 ans, 69 k (67 k), (13 000), D. Audouard **tbé**
(M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s)

11 partants; 12 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 397 €

Eng. Sup.: *Top Cresselia, With Me*

¾ long, ½ long, 5 long, 5 long, ½ long, tête.

8160€ – 4080€ – 2380€ – 1615€ – 765€

Primes aux éleveurs:

- 1 305 € M^{me} Marc Boudot.
652 € Frederic Lavoine, Marc-Elie Uzan.
380 € M^{me} Marc Boudot.
258 € Sarl Chartier Centre Betail.
122 € Alain Chopard, Boutin (S).

Temps total: 3'37"97"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Corentin SMEULDERS, les Commissaires lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne aux abords du poteau d'arrivée; le mouvement constaté n'ayant cependant eu aucune conséquence sur le résultat de la course.

493 3283 **PRIX DU REGIMENT DE CAVALERIE DE LA GARDE REPUBLICAINE** **3 550 m**
(Haies - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- 328** 1 **Get On Time**, f, n.p., 6 ans, par Denham Red et Get Your Way (Kapparde), 67 k (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- 287** 2 **Sa Carlex**, f, b, 5 ans, par Saddex (GB) et Sa Carla [Satri (IRE)], 69 k, J. Laporte (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 354** **Go On De Sivola**, f, b, 5 ans, par Noroit GER et Rue Pigalle [Antarctique (IRE)], 65 k (64 k), Ecurie Centrale (F. Girard), FM. Cottin (s) **3**
- 288** 1 **Early Education IRE**, f, gr, 5 ans, par Americain USA et Playing Around GB (Act One GB), 69 k, A (A. Desvaux), D. Bressou **4**
- 213** **Cheminee IRE**, f, b.f, 6 ans, par Arakan USA et Royal Interlude IRE (King'S Theatre IRE), 69 k, Charvat Group S.R.O., P. Tuma **5**
- Funky Town**, f, 6 ans, 68 k, C. Trecco (N. Gauffenic) **6**
Granada De Balme, f, 5 ans, 65 k (64 k), S. Jeddari (M. Farcinade), S. Jeddari **arr**
- 287** **Eloave Des Goats**, f, 7 ans, 67 k (63 k), G. Rivases (M^{me} O. Thiebaut), G. Rivases **tbé**
- Bluesacha Rosetgri**, f, 7 ans, 67 k (64 k), ME. Uzan (E. Bonnet), Y. Mathijs **tbé**

9 partants; 43 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 871 €

2 long ½, 4 long ½, courte encolure, 3 long ½, 1 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs:

- 1 461 € M^{me} Benoit Gabeur.
730 € M^{me} Laurence Gagneux.
426 € Gilles Trapenard.
289 € Bloomsbury Stud, prime non attribuée.
137 € Paul Mcenery, M^{me} P. Mcenery, prime non attribuée.

Temps total: 4'10"66"

Le jockey Raphael MAYEUR s'étant accidenté dans le Prix de la Mare A Piat, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument GO ON DE SIVOLA par le jockey Florian GIRARD au poids de 64 kg.

494 3284 **PRIX DES GENETS** **3 800 m**
(Haies - À réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 7.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 800 m env.

- 305** **Full Court Press IRE**, h, b, 8 ans, par Frozen Power IRE et Share The Feeling IRE (Desert King IRE), 69 k (68 k), (9 000), W. Van Der Auwera (S. Evin), N. Chevalier **1**
- 354** **Grain De Bonheur**, h, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Vrai Bonheur [Lavrco (GER)], 70 k (66 k), 0, (15 000), M. Denisot (M^{me} M. Daubry-B.), J. Bertran de Balanda (s) **2**
- 354** 4 **Dandy Du Seuil**, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Fee Du Tennis (Lute Antique), 72 k (68 k), (15 000), M^{me} M. Boudot (A. Seigneur), M. Seror (s) **3**
- 447** **Planteur Davier**, h, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Double Mix (Sagamix), 74 k (71 k), (19 000), ME. Uzan (E. Bonnet), Y. Mathijs **4**
- 354** **Le Meteque**, h, b.f, 8 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune [Dano Mast (GB)], 69 k, (9 000), C. Machado (R. Schmidlin), FM. Cottin (s) **5**
- 243** 3 **C'Est L'Heure**, h, 9 ans, 70 k, (11 000), Haras de Saint-Voir, de N. Lageneste **6**
- 134** **Astara De Lune**, f, 9 ans, 69 k (65 k), (9 000), P.J. Fertillet (A. Gautron), P.J. Fertillet **7**
- 406** **What Esle**, f, 5 ans, 66 k (63 k), (11 000), M^{me} S. Yoldjoglou (B. Hobart), M^{me} E. Siavy-Julien **8**
- 2** 5 **Patryann Stlaurent**, f, 6 ans, 69 k (65 k), A, (13 000) (M^{me} S. Boulet) **9**
- Giroflee Sivola**, f, 5 ans, 68 k (67 k), (15 000), Ecurie Centrale (F. Girard), FM. Cottin (s) **10**

10 partants; 36 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 651 €

Eng. Sup.: *Planteur Davier*

1 long ¼, ½ long, ¾ long, 3 long ½, 7 long, 2 long ½, 1 long, 6 long, 3 long ½.

8160€ – 4080€ – 2380€ – 1615€ – 765€

Primes aux éleveurs:

- 1 183 € John Malone, prime non attribuée.
591 € M^{me} Karine Perreau, Louis Colson.
345 € M^{me} Marc Boudot.
234 € Alain Clavier, Gilbert Saurais, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
110 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

Temps total: 4'32"66"

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre C'EST L'HEURE par le jockey Alain de CHITRAY.

Le jockey Dylan UBEDA étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LE METEQUE par le jockey Régis SCHMIDLIN.

Le jockey Raphael MAYEUR s'étant accidenté dans le Prix de la Mare A Piat, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument GIROFLEE DE SIVOLA par le jockey Florian GIRARD au poids de 67 kilos.

495 3285 **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE MOULINS** **3 600 m**
(Steeple-Chase)

22 000 € (10 120, 5 060, 2 860, 1 980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- Demnat**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Sandside [Marchand De Sable (USA)], 67 k, Genetique Obstacle (B. Lestrade), F. Nicolle **1**
- 308** **Eximia GB**, f, al, 4 ans, par Nathaniel IRE et Marcha Fresca GB (Medicean GB), 65 k (65½ k), Ecurie Brillantissime (J. Charron), M. Seror (s) **2**
- 332** 1 **Katribu**, m, gr, 4 ans, par Montmartre et Katkogarie [Ballingarry (IRE)], 67 k, G. Le Baron (J. Reveley), Gab. Leenders (s) **3**
- 248** 3 **Vino De Vici**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Vie Royale (Kapparde), 65 k, C. Stedman (A. Renard), D. Cottin (s) **4**
- 294** 4 **Infinite**, f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Ybarra [Ballingarry (IRE)], 65 k (65½ k), M^{me} M. Solignac (L. Solignac), M^{me} M. Solignac **5**
- 355** **Hymne Familial**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Lady Chine [Volochine (IRE)], 65 k (64 k), Ecurie Mirande (K. Deniel), M^{me} I. Pacault **6**
- 290** **Hopi Blue**, h, al, 4 ans, par Voiladenuo et Alijeff (Kotky Bleu), 67 k (66 k), Ecurie Indigo (M. Farcinade), P. Adda (s) **7**
- 249** 7 **Haut Lieu**, h, 4 ans, 67 k, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle **arr**

396 ⁴ **Vision De Baune**, h, 4 ans, 67 k, **arr**
 SCEA Ecurie Domaine de Baune, de A. Boisbrunet (s)
 9 partants; 45 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 767 €
 1 long, encolure, 5 long, 2 long, 4 long ½, 8 long.
 10120€ – 5060€ – 2860€ – 1980€ – 990€ – 660€ – 330€
 Primes aux éleveurs:
 1 619 € Guy Vimont.
 809 € West Stow Stud Ltd, prime non attribuée.
 457 € Gilles Le Baron.
 316 € Christopher Stedman.
 158 € Olivier Tricot.
 105 € Haras De Mirande, M^{me} Isabelle Pacault, M^{lle} Anne-Sophie Pacault, M^{me}
 Magali Girot-Pacault.
 52 € Christian Dumoulin.

Temps total: 4'10"90"

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KATRIBU par le jockey James REVELEY.

Le jockey Raphael MAYEUR s'étant accidenté dans le Prix de la Mare A Piat, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PAINTBALL par le jockey Julien COYER au poids de 66 kilos.

Le départ a été repris une fois.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Alexandre SEIGNEUL sur les raisons l'ayant amené à arrêter le hongre HURRON WENDAT après le saut de la première haie.

Le jockey a déclaré qu'il avait arrêté le hongre pensant que le départ serait repris suite à un mouvement pouvant prêter à confusion du juge du départ, alors que l'ensemble des concurrents avaient continué la course, l'aide starter n'ayant pas levé son drapeau.

496 ³²⁸² **PRIX CABARET MASSON** **3 550 m**
 (Haies)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 6.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

377 ⁵ **Permafrost**, h, b, 4 ans, par Magadan IRE et Perlieglote **1**
 [Poliglote (GB)], 67 k (66 k), CE. Cayeux (*K. Deniel*),
 CE. Cayeux
Mockney Rebel, h, b, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et **2**
 Miss Modena [Orpen (USA)], 67 k, Y. Beauchard (*G. Re*),
 P. & C. Peltier (s)
295 **Paintball**, h, b, 4 ans, par Siyouini et Peinture Rose USA **3**
 (Storm Cat USA), 67 k (66 k), A, Ecurie des Mouettes
 (*J. Coyer*), Butel & Beaunez (s)
353 ⁵ **Joailerie**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Couleur Tartare **4**
 [Equerry (USA)], 65 k, Rob. Collet (s) (*L. Phillipperon*),
 Rob. Collet (s)
353 ³ **La Comtesse Bleu**, f, n.p., 4 ans, par Turgeon USA **5**
 et Felingarie [Lingari (IRE)], 69 k (65 k), 0, D. Dahan
 (*F. Girard*), P. Lenogue
348 ² **Project Fear**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Miss **6**
 Lech USA (Giant'S Causeway USA), 71 k, Justwov Ltd
 (*de F. Giles*), C. Ferland (s)
353 **Hanouka Du Seuil**, f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) **7**
 et Violette Du Seuil [Lavrco (GER)], 67 k, M^{me} M. Boudot
 (*N. Gauffenic*), M. Seror (s)
290 ⁴ **Lord Of World**, h, 4 ans, 68 k, V. Le Roy, **8**
 de A. Boisbrunet (s)
294 **Tarlita**, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), D. Delorme (*L. Solignac*), **9**
 D. Delorme
294 **Lisbonne Jelois**, f, 4 ans, 66 k (65^{1/2} k), **10**
 A. Cardoso de Oliveira (*B. Claudic*), V. Devillars
My Blueberry, h, 4 ans, 67 k, D. Lelarge (*L. Brechet*),
 A. Kahn (s) –
290 ² **Huron Wendat**, h, 4 ans, 72 k (68 k), G. Laroche **arr**
 (*A. Seigneul*), M. Seror (s)
Zoe De Boistron, h, 4 ans, 67 k (64 k), A, M^{me} F. Guedj **arr**
 (*N. Curtis*), V. Devillars
343 **Clever Duchess**, f, 4 ans, 65 k (62 k), 0, ME. Uzan **arr**
 (*E. Bonnet*), Y. Mathijs
Hard Rock Conti, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Patrick Joubert **tbé**
 (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

15 partants; 65 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 960 €
 ¼ long, 1 long ¼, 4 long, 4 long, ¾ long, 1 long ¾, 1 long ¼, 1 long,
 3 long.

9200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs:

1 472 € Claude Righi.
 736 € Etienne Raquin.
 416 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 288 € Gaec Campos.
 144 € Alain Cucheval, David Dahan.
 96 € Snig Elevage.
 48 € M^{me} Marc Boudot.

Temps total: 4'16"81"

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Dieu Vat**, h, 11 ans, Presenting GB et Montanara Paris, 488
- A Travers Toi**, h, 4 ans, Kapparde et Gaelic Joy, 457/
- Abbarezt**, h, 7 ans, On Est Bien (IRE) et Abaque, 460/4
- Absteme**, h, 11 ans, Maille Pistol et Juventa, 469/
- Acta Est Fabula**, f, 6 ans, Turgeon USA et Margerie, 449/2
- Adsum**, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Medela, 467/1
- Affortunato**, h, 5 ans, Kendargent et Affolante USA, 440/1
- Air De Salsa**, f, 9 ans, Air Eminem IRE et Petite Sala GB, 449/
- Ajas**, h, 7 ans, No Risk At All et Seraglio IRE, 411/1
- Alabama Lounai**, h, 11 ans, Baroud D'Honneur et Joyeuse De Laulne, 469/2
- ***Alcatraz Island GER**, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et African Queen GER, 422/2
- Alderic**, h, 14 ans, Take Risks et Draga, 433
- Alectibo**, h, 8 ans, Creachadoir IRE et All Risk BEL, 437/1
- All Gold**, f, 5 ans, No Risk At All et Goldflake, 429/5
- Allied Force**, h, 7 ans, Kotky Bleu et Daliance, 486
- Althor**, h, 6 ans, Racer et Alcanzia, 465/4
- Ambre De Nuit**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Alcanzia, 435/1
- Amssetou**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Avec Classe, 454/4
- Andalousie**, f, 6 ans, Dream Well et Maille Asie, 468/2
- Anouma Freedom**, h, 10 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, 453
- Ardcross**, h, 7 ans, Confuchias IRE et Arduinna GER, 491/3
- Armitage**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Apokalypse GER, 482/5
- Arroz**, f, 5 ans, Execute et Celine, 435/4
- Assad Lawal**, h, 6 ans, Bernebeau et Tardoune, 447
- Astara De Lune**, f, 9 ans, Astarabad USA et Pepite De Lune, 494
- Avel De Kerbarh**, h, 5 ans, Balko et Etoile De Kerbarh, 456/4
- Azer**, m, 5 ans, Le Havre (IRE) et Sage Melody, 463
- Baby Turf**, f, 6 ans, Konig Turf GER et Something Fine, 479/1
- Bacqueville**, h, 10 ans, Secret Singer et Linjaune, 486/
- Bai De Baie**, h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Diamond Of Diana, 474/5
- Balenka De La Tour**, f, 6 ans, Laverock IRE et Numerisse, 420/
- Balenka De La Tour**, f, 6 ans, Laverock IRE et Numerisse, 466/
- Balisha**, f, 10 ans, Honolulu IRE et Fetuque Du Moulin, 439
- Balkinoa**, f, 5 ans, Balko et Breakdance, 431/2
- Balkoe**, f, 5 ans, Balko et Chamberkoe, 463
- Balling To Win**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Belle Cyrienne, 482/1
- Baltika Emery**, f, 3 ans, Stormy River et Take Emery, 423
- Bambou Du Mathan**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Jeapano, 480/3
- Bandit D'Ainay**, h, 10 ans, Crossharbour GB et Ne M'Oubliez Pas, 458/5
- Barbadin (GB)**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Barbayam (GB), 446/3
- Barbie Turix**, f, 10 ans, Al Namix et First Union, 469/5
- Baronne D'Anjou**, f, 8 ans, Epalo GER et Xistu, 440
- Barpower**, h, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Valley, 422/5
- Bathyscaphe**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Nasmona, 408/
- Bathystik**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Crack D'Emble, 408/2
- Batura Sar**, f, 7 ans, Sunday Break JPN et Misery Hill, 480/5
- Beau De Ballon**, h, 12 ans, Discover D'Auteuil et Lady Apatry, 461/
- Beau Diamant**, h, 10 ans, Alanadi et Far Diamantine, 428/2
- Beaute Promise**, f, 8 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, 475/2
- Beauty Du Breuil**, f, 10 ans, Protektor GER et Halallier, 469/1
- Bebe Speed**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Benefique, 482/
- Belle Capitaine**, f, 6 ans, Kapparde et Alfayza GB, 451/5
- Belle City**, f, 6 ans, Soul City IRE et Quelle Est Belle, 486
- Bellissima Girl**, f, 3 ans, Kapparde et Bellissima De Mai, 492/4
- Beni Gods**, h, 5 ans, Spirit One et Briere, 427/2
- Beryl Baie**, h, 10 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 351/3
- Bess**, f, 6 ans, Authorized IRE et Quillaja GER, 432/1
- Bien Pensee**, f, 4 ans, American Post GB et Spirituelle, 434/
- Bingo De L'Aunay**, h, 6 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, 442/3
- Bibbip Des Brieres**, h, 8 ans, Sandwaki USA et Union Des Brieres, 437/2
- Bibbip Has**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Big Miss Take (IRE), 423/4
- Black Boa**, h, 8 ans, Konig Shuffle GER et Boadicee, 443/4
- Black'N Roses**, h, 7 ans, Bach IRE et Kadisten, 484/
- Blason D'Or**, h, 10 ans, Nidor et Polanie CAN, 488/5
- Blue Crystal**, h, 6 ans, Blue Bresil et Crystale De France, 449/5
- Blue Crystal**, h, 6 ans, Blue Bresil et Crystale De France, 489/1
- Bluesacha Rosetgri**, f, 7 ans, Recharge IRE et Blue Saga, 493/
- Bon Anjou**, h, 10 ans, Maresca Sorrento et Partie Time, 428/3
- Bonfou D'Airy**, h, 10 ans, Anzillero GER et Lafolie D'Airy, 486/2
- Boogie**, h, 3 ans, Sri Putra GB et Generation Disco, 408/
- Borenis**, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Castilly, 450/
- Boum Boum**, h, 8 ans, Buck'S Boum et Victory Ball, 432
- Brainstorm**, m, 3 ans, No Risk At All et She Hates Me (IRE), 490/1
- Brother Bernard**, h, 6 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, 461/1
- Brunch Royal**, h, 8 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, 484/2
- Buen Star**, h, 8 ans, Great Journey JPN et Starmaria, 461
- Butterfly Du Mou**, h, 10 ans, Daramsar et Kaline Du Mou, 488/1
- C'Est L'Heure**, h, 9 ans, Coastal Path GB et Legitime, 494
- C'Est Le Bouquet**, h, 9 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, 491/1
- C'Est Quelqu'Un**, h, 4 ans, Buck'S Boum et Sangrilla, 454/2
- Calavi**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Lysalka, 468/4
- Calif D'Oudairies**, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Quinine, 441/4
- Calif D'Oudairies**, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Quinine, 469/3
- Calinight**, h, 7 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 351/1
- Camerise**, f, 5 ans, Spider Flight et Regulatrice, 422
- Cap Mix**, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Easy Iii, 450/4
- Caparica**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Rikers Island, 417/3
- Capivari**, h, 9 ans, Yeats IRE et Plique A Jour, 453
- Caprice La Cheneau**, h, 9 ans, Crossharbour GB et Kardamone, 484/5
- Caprice Supreme**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Honneur Supreme, 426
- Capvert De Conques**, h, 5 ans, Diamond Green et Cappa Blanca IRE, 429/2
- Carito D'Orange**, h, 4 ans, Creachadoir IRE et Fleur D'Orange (GB), 467/
- Carmin D'Oudairies**, h, 9 ans, Kapparde et Forlane V, 458/4
- Casino Des Bois**, h, 9 ans, Nidor et Piecette, 489/
- Celtior**, h, 9 ans, Racer et Gazelle De Nuit, 453/7
- Centbery**, h, 5 ans, Centennial IRE et Liganberry, 431
- Cesar De Pretot**, h, 9 ans, Kap Rock et Nesaboudka, 484
- Cesare Di Roma**, h, 7 ans, No Risk At All et Cardounika, 486
- Charmino**, h, 6 ans, Doctor Dino et Charmetie Phantom, 491/2
- Charmyra**, f, 9 ans, Protektor GER et Myragentry, 442/4
- ***Cheminee IRE**, f, 6 ans, Arakan USA et Royal Interlude IRE, 493/5
- Chess Master**, h, 3 ans, Slickly et Al Doha, 421
- Chluba**, f, 4 ans, Petillo et Stari, 476/3
- Chorail Debelair**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et La Joncaille, 448/1
- Chouan**, h, 5 ans, Kapparde et Margaux And Co, 416/3
- Chudamani**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Celavie, 448/7
- Ciel Divin**, h, 6 ans, Maresca Sorrento et Fleur Divine, 468/1
- Clever Duchess**, f, 4 ans, Intello (GER) et Arch Duchess, 496/
- ***Clondaw Cian IRE**, h, 11 ans, Gold Well (GB) et Cocktail Bar IRE, 453
- Cloaire**, h, 9 ans, Cachet Noir USA et Rime, 442/5
- Coeur De Chance**, h, 7 ans, Satri IRE et Qi De Laulne, 470/3
- Comete Baie**, f, 9 ans, Elastos et La Sultane, 433/2
- Comete Du Brizais**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Pierre Bleue, 492/
- Commingeois**, h, 9 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, 478/5
- Corazones**, h, 9 ans, Nidor et Celine Mon Coeur GER, 412/1

- Cote D'Albatre**, f, 4 ans, Authorized IRE et Cote Vermeille (GB), 426
- Cquilepatron**, h, 4 ans, Lucayan et New Order SPA, 457/
- Craftwelle**, f, 9 ans, Califet et Norwelle, 469/4
- Crak De La Cheneau**, h, 9 ans, Coastal Path GB et Patka, 486
- Craspouette**, h, 10 ans, Martaline GB et Mrs Backshoe (IRE), 442
- Crealion**, h, 5 ans, Creachadoir IRE et Lady La Lionne, 483/1
- Croc En Jambe**, h, 9 ans, Denham Red et Suzaka, 470/5
- Curly D'Authie**, h, 9 ans, Califet et Lady Brune, 472/4
- Cutting Straight**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Cutting Edge, 410/3
- Cuzco De Pinguily**, h, 9 ans, Turgeon USA et Rainbow Muhtatir, 480/1
- Cykaprine**, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Cykapri, 427
- Dakar**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Marie D'Anjou, 460/5
- Dancebluespaix**, h, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Blueborg, 471/4
- Dandy Du Seuil**, h, 8 ans, Apsis GB et Fee Du Tennis, 494/3
- Danse Plinn**, f, 8 ans, Lord Du Sud et Javenez, 437/5
- Dantza Basc**, f, 3 ans, Davidoff GER et Castagna, 492
- Dararelle**, f, 8 ans, Daramsar et Quistrelle, 441/
- Davanti San Guido**, h, 6 ans, Orpen USA et Vienna View GB, 451/4
- Deal Baie**, h, 8 ans, Crillon et Matriochka, 458/3
- December**, h, 7 ans, Noroit GER et Bayonnelle, 447
- Deejay Mecene**, h, 7 ans, Medecis (GB) et Danse Mecene, 488/3
- Deesse De L'Isle**, f, 8 ans, Honolulu IRE et Quelle Surprise, 479/5
- Deesse Mome**, f, 8 ans, Great Pretender IRE et Peche Mome, 439/5
- Defi D'Oudairies**, h, 8 ans, Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies, 471/1
- Defi Majeur**, f, 8 ans, Clety et Necessaise, 474/1
- Delhi Chope**, f, 4 ans, Captain Chop et Star Chope, 438/
- Della Beautiful**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Della Wish, 417
- Delta Baie**, h, 8 ans, Crillon et Biquette (GB), 465/1
- Demnat**, h, 4 ans, Doctor Dino et Sandside, 495/1
- Demon De Fleur**, h, 8 ans, Ange Gabriel et Fleur D'Anjou, 489/3
- Deriganof**, h, 8 ans, Maresca Sorrento et Tounet, 451/1
- Dernier Cri**, h, 8 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire, 460
- Desgarbado**, h, 4 ans, Martaline GB et Nantilde, 448/2
- Desirs Des Blaises**, h, 8 ans, Lucarno USA et Loutre, 466/5
- Devise Des Alambic**, f, 7 ans, Ryokan et Dianarosa, 462/
- Diamond Dark**, h, 8 ans, Konig Turf GER et Hazane Du Clos, 466/1
- Diams Du Rivage**, f, 8 ans, Fragrant Mix (IRE) et Gold Girl, 450/
- Didji Du Lac**, h, 8 ans, March Groom USA et Riviere Sauvage, 486
- Diesel D'Allier**, h, 8 ans, Kap Rock et Iena D'Allier, 484
- Dindin**, h, 8 ans, Balko et Taguy Star, 447
- Ding Ding Dong**, h, 8 ans, Gentlewave (IRE) et Toque Rouge, 443/
- Dino Du Lemo**, h, 8 ans, Madoun et Swing Du Lemo, 439/
- Director**, h, 8 ans, Protektor GER et Iliose, 441/2
- Disco D'Authie**, h, 12 ans, Discover D'Auteuil et Kadaline, 488/
- Disco De Vaut**, h, 8 ans, Pirateer IRE et Ketty De Vaut, 465
- Diva De Mai**, f, 8 ans, Roli Abi et Quittance, 442/2
- Diva Lescrbaa**, f, 3 ans, Doctor Dino et Altesse Lescrbaa, 481/4
- Diva Secrete**, f, 4 ans, Secret Singer et Diva Des Tailions, 482/3
- Divinesri**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Divine Fold, 468
- Dixit Du Granit**, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Reine Du Granit, 440/3
- Django D'Alene**, h, 8 ans, Network GER et Ocarina D'Alene, 441/1
- Djin De La Roque**, h, 8 ans, Cut Quartz et Belle Saga, 466/3
- Docteur De Ballon**, h, 9 ans, Doctor Dino et Nile Breeze, 411/2
- *Doctor Dex IRE**, h, 8 ans, Oscar IRE et Larnalee IRE, 351/5
- Doctor Fontenaille**, h, 8 ans, Doctor Dino et Stella Fontenaille, 425/3
- Doll Allen**, f, 8 ans, Balko et Nadou, 437
- Dollar Des Mottes**, h, 8 ans, Montmartre et Phedre Des Mottes, 443/
- Dom Kaki**, h, 12 ans, Khalkevi IRE et Dona Amande, 489/
- Don Corleone**, h, 9 ans, Early March GB et A Nebia, 415/
- Don Corleone**, h, 9 ans, Early March GB et A Nebia, 489/
- Dont Stop Theparty**, h, 8 ans, Apsis GB et Initiale Royale, 478/4
- Doux Dingue**, h, 8 ans, Denham Red et Harielle li, 488/4
- Drop Flight**, h, 6 ans, Martaline GB et Cindy Flight, 443/
- Dub Steps**, f, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Safe Steps, 471/5
- Dublin Landing**, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Mona Vassy, 451/3
- Duc De Guise**, h, 11 ans, Le Balafre et Terre Normande, 451
- Duck'S Bouille**, f, 3 ans, Buck'S Boum et Gribouille Parcs, 481/3
- Dunquin**, f, 8 ans, Balko et Zenita Des Brosses, 484/4
- Dur Comme Fer**, h, 4 ans, Crillon et Ophelie De Kerker, 426/1
- Dylane**, f, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Olymane, 488/2
- *Early Education IRE**, f, 5 ans, Americain USA et Playing Around GB, 493/4
- Eausavage Lanlore**, h, 7 ans, Ares De La Brunie et Kagura, 415
- *Echo Of Promise GB**, f, 3 ans, Shantou USA et Topette, 492/
- Eclair Des Brieres**, h, 7 ans, Sandwaki USA et Gagne Du Peze, 432/5
- Ecoute En Tete**, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Raise, 474/3
- Eddy De Balme**, h, 7 ans, Cachet Noir USA et Tikiti De Balme, 411/3
- Eden Du Seuil**, h, 7 ans, Coastal Path GB et Marie Du Seuil, 486/5
- Edenium**, h, 7 ans, Khalkevi IRE et Neuilly Le Real, 478/3
- Edition Speciale**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Miss Kap, 417/
- Egeo**, h, 7 ans, Fantagaro et Florance, 415/
- Elegant Star**, f, 7 ans, Kapparde et Victoria'S Star, 450/2
- Elisa Des Obeaux**, f, 7 ans, Magadan IRE et Shifra, 475/4
- Elite D'Estruval**, f, 7 ans, No Risk At All et Rose D'Estruval, 479/2
- Ellipse**, f, 7 ans, No Risk At All et Sapienza, 451
- Eloave Des Goats**, f, 7 ans, Soave GER et Frou Frou Du Ranch, 493/
- Elrancho**, h, 4 ans, Full Of Gold et Kimlady, 454
- Elton Du Granit**, h, 7 ans, Apsis GB et Reine Du Granit, 441/3
- Emakume Aske Bat**, f, 3 ans, Nicaron GER et Ribambelle, 423
- Embrun D'Oudairies**, h, 7 ans, Kapparde et Quecy De Chadzeau, 458/1
- Emeraude De Kerza**, f, 7 ans, Honolulu IRE et Rangit, 488/
- En Temps Voulu**, f, 7 ans, Moss Vale IRE et Trotot, 450/
- Enki Baba**, h, 8 ans, Buck'S Boum et Baba San Siro, 470/2
- Enola Gay**, h, 8 ans, Fuisse et Enolaland, 443/
- Ensoleille**, h, 7 ans, Coastal Path GB et Plage Vendee, 474/2
- Enzo Des Ongrais**, h, 7 ans, Saddex (GB) et Nava Des Ongrais, 460/
- Erambo**, h, 7 ans, Satri IRE et Toady, 472/3
- Ereb De La Brunie**, h, 7 ans, Ragtime Pontadour et Naya De La Brunie, 415/
- Eros D'Or**, h, 6 ans, Puit D'Or IRE et Trop Belle, 351
- Espadon Mome**, h, 7 ans, Monitor Closely IRE et Grande Mome, 480/
- Espoir**, h, 7 ans, Spider Flight et Lady Va, 442/1
- Espoir De Fleur**, h, 7 ans, Spider Flight et Fleur D'Anjou, 459/
- Espoir Du Grillon**, h, 7 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, 459
- Etoile De Ciergues**, f, 7 ans, Lord Du Sud et Miss De Ciergues, 433/3
- European Blue**, h, 6 ans, Apsis GB et Cadette Bleue, 425/4
- Ever Forget Me**, h, 7 ans, Nidor et Amandiya, 411/6
- Every Bere**, h, 7 ans, Hurricane Cat USA et Relicia Bere, 449/1
- Every Where**, f, 7 ans, Al Namix et Ubiquite, 449
- *Eximia GB**, f, 4 ans, Nathaniel IRE et Marcha Fresca GB, 495/2
- Eyes Groom**, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Oeillade De Sivola, 451/7
- Facebook Jersey**, f, 6 ans, Hurricane Cat USA et Myrtille Jersey, 441/
- Fait Honneur**, h, 6 ans, Authorized IRE et Patte De Velour, 449/
- Falbala Le Dun**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Uranus Le Dun, 459
- Falkaleo**, h, 6 ans, Falco USA et Balbeli (IRE), 459/3
- Falstaff**, h, 5 ans, Never On Sunday et Cry Of Love SPA, 453
- Famous Nord**, h, 9 ans, Voix Du Nord et Ocean Melody, 486/7
- Fanfan Du Seuil**, h, 6 ans, Racinger et Nina Du Seuil, 486
- Fantassin**, h, 6 ans, Axxos GER et Padalko Tatou, 468/3
- Farasilver**, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Farasha, 472
- Farickly**, h, 5 ans, Slickly Royal et Farika, 431/5
- Faro De Kerker**, h, 6 ans, Ungaro GER et Nuit De Kerker, 447/2
- Faroult**, m, 6 ans, Shakespearean IRE et Liberte De Penser, 471/
- Fast Rouge**, f, 6 ans, Speedmaster GER et Quiche Lorraine, 449/
- Fausta Lauro**, f, 6 ans, Lauro GER et Traviata, 475/3
- Faut Pas Rever**, f, 4 ans, Turgeon USA et Louvisy, 414/2
- Fautilunedenuo**, f, 6 ans, Spirit One et Ucocotte, 433/
- Fautinette**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Fautina, 423/1
- Fayas**, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Dedale, 484/3
- Fee Des Marais**, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Up And Under, 465/5

- Feeling Fast**, h, 6 ans, Martaline GB et Queenjo, 488
- Fenice San Marco**, h, 6 ans, No Risk At All et Magnolia De Toury, 418/1
- Fenix De L'Aunay**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Athena De L'Aunay, 468
- Feu Du Large**, h, 6 ans, Kapparde et Rapsodie Sea, 420/2
- Feu Follet**, h, 6 ans, Kapparde et Folle De Toi, 411/4
- Feu Follet Sivola**, h, 6 ans, Martaline GB et Une Par Une, 458/2
- Philirelle**, f, 6 ans, Indian Danehill IRE et Quistrelle, 439
- Fiancee Du Large**, f, 6 ans, Kapparde et Gryonne, 420/5
- Fin Bourgogne**, h, 6 ans, Khalkevi IRE et Vieilles Vignes, 466/2
- Finage**, h, 6 ans, Cokoriko et Hase, 489/
- ***Finjaans Rose GB**, f, 5 ans, Finjaan GB et Fancy Rose USA, 485
- Fire Blue**, f, 6 ans, Fuisse et Viola De La Roque, 425/
- First D'Anjou**, h, 6 ans, Smadoun et Partie Time, 480/4
- First Foal**, h, 6 ans, Sinndar IRE et Une Des Sources, 420/1
- First One Allen**, f, 6 ans, Kapparde et Silane, 469/
- Fleur Brune**, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Magie Brune, 479/
- Fleuron Gueliant**, h, 6 ans, Doctor Dino et Reine D'Ange, 471/
- Flicka D'Olivate**, f, 6 ans, Coastal Path GB et Komunio, 479/3
- Flore D'Ainay**, f, 6 ans, Coastal Path GB et Sirene D'Ainay, 420
- Florence**, f, 4 ans, French Fifteen et Luna Gulch, 457/2
- Florinas**, f, 6 ans, Dragon Dancer GB et Lamberline, 437
- Florinas**, f, 6 ans, Dragon Dancer GB et Lamberline, 469/
- Fly To The Ska**, f, 6 ans, Masterstroke USA et Lumiere De Boitron, 437/4
- Folburg De Palma**, m, 6 ans, Sageburg (IRE) et Sister Palma, 459
- Folish Gold**, f, 7 ans, Full Of Gold et Darling Folish, 439/1
- Folk Du Pecos**, h, 7 ans, Benevolo De Paban et Frivole Du Pecos, 415/2
- Follow Me Soldier**, h, 8 ans, Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan, 443/1
- Folly Foot**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Nymphe De Sivola, 453
- Fontania**, f, 7 ans, Kentucky Dynamite USA et Source De Vie, 480/
- Foofighters**, h, 6 ans, Apsis GB et Invention De Brejoux, 415/1
- Forearmed (GB)**, f, 4 ans, Born To Sea IRE et Forewarned IRE, 457/
- Forza**, h, 6 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, 447/
- Francois Premier**, h, 3 ans, Vision D'Etat et Molly Has, 481/5
- Fredland**, h, 6 ans, Network GER et Obiland, 416/4
- Frelon D'Estruval**, h, 6 ans, Cachet Noir USA et Nouvelle D'Estruval, 420/4
- French Dream**, f, 6 ans, French Fifteen et Shinydream, 451/6
- Freydis**, f, 6 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, 466/4
- Fripou De Ballon**, h, 7 ans, Spider Flight et Nile Breeze, 461/7
- Frise L'Oeuil**, f, 6 ans, Coastal Path GB et Rince L'Oeuil, 433/4
- Frustrated Desires**, f, 6 ans, Kapparde et Holystorm, 491/
- Fubustier**, h, 6 ans, Full Of Gold et Stay Another Day IRE, 428/
- Fuego De Somoza**, h, 6 ans, Speedmaster GER et Goldwin De Somoza, 474/4
- ***Full Court Press IRE**, h, 8 ans, Frozen Power IRE et Share The Feeling IRE, 494/1
- Fun Du Pecos**, h, 6 ans, Ragtime Pontadour et Falanour Du Pecos, 415/
- Funky Boy**, m, 4 ans, Youmzain IRE et Lorie De Ples, 452/3
- Fundy**, f, 6 ans, Cokoriko et Valle D'Ossau, 429/
- Funky Town**, f, 6 ans, Racinger et Same Life, 493
- Funway**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Fun Verglas, 426/2
- Furibon**, h, 6 ans, Balko et Harielle li, 468/
- Furwelle**, f, 6 ans, Turgeon USA et Norwelle, 468/
- Fury Road**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Garyline, 448/
- Fury Road**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Garyline, 454/
- Fusion De Baune**, f, 6 ans, Spanish Moon USA et Azur De Baune, 443/7
- Gabie Violette**, f, 5 ans, Konig Turf GER et Okay Girl, 430/5
- Gaelik First**, f, 6 ans, Blue Bresil et Gaelika (IRE), 459/
- Gage De Reussite**, h, 5 ans, Network GER et Joly Nelsa, 456
- Gagneur**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Suite, 453/5
- Gaia Sacree**, f, 5 ans, Samum GER et Toscane Sacree, 477/2
- Gala Speed**, f, 5 ans, Spider Flight et Wolverine Macalo, 430/4
- Galant Belin**, h, 5 ans, Confuchias IRE et Closer Star IRE, 485/
- Galerande**, f, 5 ans, Turgeon USA et Heritage River, 485/2
- Galerie**, f, 5 ans, Lord Du Sud et Quistis, 435/5
- Galet Des Fosses**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Sara Des Fosses, 456/2
- Galiano Chatho**, h, 5 ans, Indian Danehill IRE et A Creasy Girl, 435
- Galileo De Viette**, h, 5 ans, Gemix et Innamorata, 422
- Galop Du Bosc**, h, 5 ans, Vatori et Larisandre, 456/
- Gambie Tiep**, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Uitepy, 485/4
- Gamine Du Mou**, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Infante Du Mou, 473/
- Gang Gang**, h, 5 ans, Nom De D'La et Kim Alex, 430/3
- Garance Forever**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Silver For Apple'S, 491
- Garasil**, h, 8 ans, Blue Bresil et Niagara L'Amandour, 412/2
- Gardahia**, f, 5 ans, Cokoriko et Sun Queen, 473/1
- Garde Le Soleil**, h, 4 ans, Kapparde et Toi Et Le Soleil, 455/5
- Garde Toi**, f, 5 ans, Soave GER et Noblemare, 473
- Gargote Du Large**, f, 5 ans, Top Trip (GB) et Rapsodie Sea, 473/2
- Garibal**, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Loumie, 443
- Garou De Juilley**, h, 9 ans, Ungaro GER et Halbina De Juilley, 486/3
- Garrygal**, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Sweet Girl De Gal, 422/1
- Gasconne**, f, 5 ans, Peer Gynt JPN et Bastide, 473/3
- Gatee**, f, 5 ans, Network GER et Une Belle Histoire, 477/3
- Gaylord Delafayette**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Queen De Lafayette, 477/4
- Gazee De Bedon**, f, 5 ans, Legolas JPN et Kerosene De Bedon, 485/
- Gemini D'Ax**, h, 5 ans, Gemix et Dores Et Deja, 456/3
- Genevraie**, f, 5 ans, Stormy River et Lili Bleue, 475/5
- Genie De Mee**, h, 5 ans, Martaline GB et Uppsa De Mee, 430/
- Genteel Star**, h, 5 ans, Balko et Koromandel, 462
- Gentle Mag**, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Katerinette, 418/2
- Gentle Star**, h, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Pearl Du Tursan, 428/4
- Gentleman Rider**, h, 5 ans, Blue Bresil et Gezabelle, 458
- Gento Des Obeaux**, h, 5 ans, Al Namix et Quenta Des Obeaux, 447
- Get On Time**, f, 6 ans, Denham Red et Get Your Way, 493/1
- Ghosty Rosetgri**, h, 5 ans, Prince Des Bois et Old Ghosts, 480/2
- Gin Candice**, h, 5 ans, Network GER et Trusty, 430/1
- Gine Sacre**, f, 5 ans, Laverock IRE et Sacree, 491/
- Gino Dino**, h, 5 ans, Doctor Dino et Taiji, 483/2
- Giroflee Sivola**, f, 5 ans, Noroit GER et Savoyarde, 494
- Gitane D'Ainay**, f, 5 ans, Turgeon USA et Norita Has, 475/1
- Glam Des Charmille**, h, 5 ans, Rob Roy USA et Olaostiepy, 483/
- Glinneka Du Lin**, f, 5 ans, Boris De Deauville (IRE) et Razzia Du Lin, 417/
- Glorice**, h, 5 ans, Network GER et Vixice, 443/2
- Go Fast Des Places**, h, 5 ans, Last Train GB et Amiraute, 427/1
- Go On De Sivola**, f, 5 ans, Noroit GER et Rue Pigalle, 493/3
- Go'N Win**, f, 7 ans, No Risk At All et Esteraza, 488/
- Golden Brown**, f, 7 ans, Ares De La Brunie et Ohiogold, 415/
- Golden D'Anjou**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Uprilore Kauto, 477/1
- Golden Val**, h, 7 ans, Valanour IRE et Foldor, 460/3
- Goldy Loued**, f, 5 ans, Hurricane Cat USA et Bichaga De Loued, 436/5
- Goldy Maker**, f, 5 ans, Policy Maker (IRE) et Queen Bertinaie, 424
- Golfynger**, h, 5 ans, Laverock IRE et Sophyca, 435/3
- Gondor De Kerker**, h, 5 ans, Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker, 483
- Goubgandine**, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Noisillette, 435/
- Goud Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Griffyn, 482
- Gougoune**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et L'Encolliere, 431/1
- Graal Du Seuil**, h, 5 ans, Fuisse et Victoria Du Seuil, 463/2
- Gracioso**, h, 5 ans, Samum GER et Regle De L'Art, 464/4
- Grain De Bonheur**, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Vrai Bonheur, 494/2
- Graine De Champ**, h, 5 ans, Spider Flight et Shom Sioul, 427/5
- Gran Diose**, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Noanoa, 453/4
- Granada De Balme**, f, 5 ans, Blue Bresil et Monomania, 493/
- Grand De Thaix**, h, 5 ans, Rail Link GB et Rubilite, 447/1
- Grand Merci Sivola**, h, 5 ans, Noroit GER et Peace Line, 435/
- Gravity Blue**, f, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Kagura, 417
- Greem Rochelaise**, f, 5 ans, Dream Well et Jasmine Rochelaise, 473/4
- Great Qash**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Usachaqa, 450/
- Greco Latin**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Ma'Am, 435/2
- Green Dragoness**, f, 5 ans, Enrique (GB) et Nathalie Blue, 456/5
- Gremlin Du Large**, h, 5 ans, Kapparde et Pollinie, 456
- Griffon D'Aubrelle**, h, 5 ans, Samum GER et Tiree A Part, 418/3
- Grillon De Monty**, h, 6 ans, Crillon et Pat'S Girl, 470/1
- Guaipard**, h, 5 ans, Nidor et Our Tears, 477/

- Guapa Lescruba**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Aoupa Lescruba, 482
- Gudari**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Sablonniere, 443/6
- Guena Des Mottes**, h, 5 ans, Soave GER et Sara De Flee, 443/
- Guepard Du Berlais**, h, 4 ans, Martaline GB et Cheetah Du Berlais, 448/5
- Guerre Des Gaules**, f, 5 ans, Walk In The Park IRE et Bergere De Cercy, 483/4
- Guili Guili**, f, 5 ans, Buck'S Boum et Kyrie, 451
- Gump Madrik**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Sunday Madrik, 461/6
- Gunfight**, h, 5 ans, Al Namix et Vikipia, 430/2
- Gus De Gene**, h, 8 ans, Bachir IRE et Irise De Gene, 418/
- Gwinzegal**, f, 5 ans, No Risk At All et Tendresse Sivola, 436/2
- Gynt Cairn**, f, 6 ans, Peer Gynt JPN et Barnenez, 439
- Haad Rin**, h, 7 ans, Samum GER et Daphne GER, 450/5
- Habitante**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Parallele, 424/4
- Hacker Lord**, h, 4 ans, Dream Well et Dame Des Roses, 476/5
- Haddex Des Obeaux**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Shifra, 455/1
- Haddexa Des Obeaux**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux, 487/4
- Halasking**, h, 4 ans, Kitkou et Oppale, 419/5
- Halexandre Mome**, h, 4 ans, Fuisse et Amazone Mome, 455/2
- Halleluia**, f, 4 ans, Martaline GB et Under, 455/
- Hallez Bleiz**, f, 4 ans, Al Namix et Valle Fleurie, 438/5
- Hamelia De Larre**, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Camivilla, 414/6
- Hannah Cael**, f, 4 ans, Kamsin GER et Beauty Of Night, 452/6
- Hannalisa**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Joly Jessy, 485/1
- Hanouka Du Seuil**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Violette Du Seuil, 496/7
- Happy Des Ongrais**, h, 4 ans, National Flag IRE et Nava Des Ongrais, 467/
- Happy Roque**, f, 4 ans, Crillon et Volte De La Roque, 414/
- Happyboum Lida**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Uneekida, 419/4
- Hapyvaley Du Seuil**, f, 4 ans, Rail Link GB et Rixia Du Seuil, 454/3
- Hard Rock Conti**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Baia Conti, 496/
- Hardi Petit**, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Perle Sainte, 434/3
- Harmonie De Cotte**, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Traviata Valtat, 487/3
- Harmonie De Mai**, f, 4 ans, Balko et Ula De Mai, 424/3
- Harmonie Mag**, f, 4 ans, Kapparde et Agapanthe, 424/
- Harpe Magique**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Magic Breeze, 434/5
- Harpe Magique**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Magic Breeze, 464/2
- Harpon D'Oudairies**, h, 4 ans, Waldpark GER et Alkia D'Oudairies, 455
- Haut De Gamme**, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Augusta Jersey, 426/5
- Haut Folin**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Venise, 455/
- Haut Les Coeurs**, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison, 409/1
- Haut Lieu**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Jecyfly, 495/
- Haute Correze**, f, 9 ans, Olzarte De Collongues et Hestampe Japonaise, 415/
- Haute Idee**, f, 4 ans, Lord Du Sud et Volidee, 434/2
- Hava Du Doubs**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Une Dame D'Avril, 434/4
- Havane Aristo**, f, 4 ans, Barastraight (GB) et Crakounette, 417
- Havanea**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Silverlea, 426/3
- Havanaia**, f, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Ionia IRE, 423
- Hawai Tree**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Vanika Place, 446/5
- Heartfelt**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Sacree Mome, 424/
- Heaven'S Night**, f, 6 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, 486/1
- Heclypse Blue**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Sky Of Blue, 448/
- Hecevice**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Vixice, 455/7
- Hector Joly**, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Prudence Jolie, 452/
- Hedenn Bihoue**, h, 4 ans, No Risk At All et Vann Bihouee, 455/6
- Heelong Sport**, f, 4 ans, High Rock (IRE) et Australia Sport, 446
- Heidi Star**, f, 4 ans, Balko et Koromandel, 464/
- Heidie Will**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Bonne Graine, 424/5
- Helen D'Alene**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, 452/7
- Hellena**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 487/6
- Hello Darling**, f, 4 ans, Konig Turf GER et Former Name, 452/2
- Hello Diva**, f, 4 ans, Crillon et Traviata, 424
- Hello Grey**, f, 4 ans, Martaline GB et Aurelle D'Arthel, 424/2
- Helsinki Nolimit**, h, 4 ans, No Risk At All et Ligne Claire, 457/3
- Helville**, h, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Ma Flower, 438/
- Heniway**, f, 4 ans, Galiway (GB) et Lorenzia, 414/1
- Henry Brulard**, m, 6 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 453
- Heole Black**, h, 4 ans, Network GER et Ode Rock, 455/3
- *Herbage De Thaix (FR)**, h, 4 ans, Racinger et Talca De Thaix, 482
- Hermitage**, h, 4 ans, Manduro GER et Skarina, 452/
- Hesperis**, f, 4 ans, Slickly Royal et Alliance Doree, 467/2
- Heure Sainte**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Beaujeu Allen, 476/1
- Hevoiladenuo**, h, 4 ans, Voiladenuo et Aria D'Orne, 438
- Hextrawel Du Porto**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Atorsix, 457/5
- High Proof**, f, 5 ans, Lawman et Rosia Bay GB, 417
- Highest State**, f, 6 ans, Vision D'Etat et Highest Price, 486
- Highlander**, h, 4 ans, Kapparde et Vaudaire, 446/
- *Hinspo Express IRE**, f, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Sea Fret GB, 421/
- Hip Hop Conti**, h, 4 ans, Lauro GER et Starmoss, 413/4
- Hip Hop Traou Land**, h, 6 ans, Milanais et Reason Traou Land, 429/1
- Hipparion**, h, 4 ans, Rail Link GB et Achade, 419/2
- Hipster Paradise**, h, 4 ans, American Devil et Balnutz, 487/5
- Hiram Des Obeaux**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Hispaniola, 485
- Hirsute**, f, 4 ans, Kapparde et Belisama, 417/5
- His Own Star**, h, 4 ans, Kapparde et Victoria'S Star, 467/3
- Hisatys**, f, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Tchao Bye Bye, 476/
- Hisse De Mee**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Lyss'Mee, 438/
- Histoire De Coeur**, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Toque Rouge, 455/
- Histoire De Freres**, f, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Belle Ile, 424/1
- Historiette**, f, 4 ans, Full Of Gold et Aquia, 455/
- History De Choisel**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Beautiful Choisel, 482
- Hitech**, h, 4 ans, Balko et Villemanzie, 446
- Ho La Voila**, f, 4 ans, Coastal Path GB et A Dormir Debout, 419/3
- Hock Noir**, h, 4 ans, Al Namix et Narva, 448/6
- Hokusai Vallis**, h, 4 ans, Martaline GB et Athena Vallis, 409/
- Holin**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Volverine Macalo, 455/4
- Hollée**, f, 4 ans, Fuisse et Noisete, 446
- Holly Light**, f, 5 ans, Spider Flight et Laly Light, 417/2
- Honneur Des Obeaux**, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Harkosa, 459/5
- Honneur Du Chouan**, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Tradition, 452/
- Hop La De Sivola**, f, 4 ans, Noroit GER et Protege Moi, 476/2
- Hopi Blue**, h, 4 ans, Voiladenuo et Alijeff, 495/7
- Horse With No Name**, h, 4 ans, My Risk et Pessac Leognan, 434
- Hortense Collonges**, f, 4 ans, Cokoriko et Miss Collonges, 424
- Horya**, h, 4 ans, Masterstroke USA et Trieste, 455/
- Hosana Conti**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Unica Conti, 473/5
- Hot Chocolate**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Lady Koko GB, 454/7
- Hot Macri**, h, 4 ans, Conillon GER et Erbalonga, 438/2
- Hotel Du Large**, h, 4 ans, Kapparde et Emy Choep, 482
- Hourvari Boum**, h, 4 ans, Buck'S Boum et Trusty, 434/1
- Huerta**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Toundra, 414/7
- Hulotte De Cotte**, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Surprise De Cotte, 476/4
- Hun Ange Vint**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Soupe Angevine, 455/
- Huron Wendat**, h, 4 ans, Axxos GER et Belle Camille, 496/
- Hurricane Hero**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Memoire, 463
- Hurricane Pharoah**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Amazement, 449
- Hurricane Smart**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Pink Candie, 438
- Hussard D'Arthel**, h, 4 ans, Rail Link GB et Bellone D'Arthel, 419/1
- Hyalin De Kerza**, h, 4 ans, Alianthus GER et Urane De Kerza, 487/2
- Hymne Familial**, f, 4 ans, Martaline GB et Lady Chine, 495/6
- Hystorique**, f, 4 ans, Full Of Gold et Antioches, 473
- Hystrion**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Calypso Du Roy, 457/7
- Idylle Du Seuil**, f, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Victoire Du Seuil, 492/1
- Idylle Secrete**, f, 3 ans, Lucayan et Rayen SPA, 423
- Ifyouwant Du Seuil**, h, 3 ans, Morandi et Victoria Du Seuil, 490/
- Ilbahana**, h, 8 ans, Ilbarritz et Mahana, 415/4
- Icatraz**, h, 4 ans, Alcatraz'Jac et Ipleutbergere, 457/
- Illicite**, f, 4 ans, Martaline GB et Insolite, 409/6
- Image Du Jour**, f, 3 ans, Network GER et Voix Du Sang, 445/4
- Impose Ta Loi**, h, 4 ans, Protektor GER et Dicte Ta Loi, 457

- Impressive**, h, 3 ans, Kapparde et Terrific, **408/1**
- Indian Song**, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Iquest, **454/6**
- Infinite**, f, 4 ans, Diamond Boy et Ybarra, **495/5**
- Intrinseque**, h, 9 ans, Davidoff GER et Jeepee'S Dream (IRE), **459/4**
- Iris Du Seuil**, f, 3 ans, American Devil et Mrassu (IRE), **492/3**
- Isis De Grissay**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et Chipsfly, **423**
- Itacare**, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Steadfast, **454/1**
- Itours Brun**, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Valgardena, **410/2**
- Ivavite Gene**, h, 3 ans, Al Namix et Delicate D'Ainay, **408**
- Ixelles Saulaie**, f, 5 ans, Very Nice Name et Zurs GER, **468/5**
- Jacie**, f, 5 ans, Marshall et Jacianne, **431/**
- Jap Chope**, f, 3 ans, Panis USA et Jadichope, **445/3**
- Je Deviens Moi**, h, 5 ans, Cokoriko et Une Seule Chose, **412/3**
- Jejekarad**, h, 11 ans, Dano Mast GB et Okarine, **470**
- Jeu De Paume**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Nayara, **409/3**
- Jimmy De Lille**, h, 7 ans, Linda'S Lad (GB) et Fol' Allegria USA, **459**
- Joallerie**, f, 4 ans, No Risk At All et Couleur Tartare, **496/4**
- Job Done**, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Baladewa GER, **444**
- Joe Malpic**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Joyce GER, **421/5**
- Jolie Marquise**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Upside Down Cake (GB), **457**
- Joly Heritiere**, f, 4 ans, Network GER et Joly Coeur, **414/4**
- Joshua Dream**, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Shinydream, **461/5**
- Jujulex**, h, 6 ans, Soul City IRE et Mamzelle Alex, **470/4**
- Kabalabala**, f, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Caribea, **423**
- Kaddex De La Cour**, h, 7 ans, Saddex (GB) et Kiva De La Vallee, **442/**
- Kaliningrad**, m, 4 ans, Saint Des Saints et Kalikova, **426/4**
- Kalmoniko**, h, 4 ans, Vision D'Etat et Karikale, **457/4**
- Kami Kaze**, h, 10 ans, Martaline GB et Georgienne, **459/6**
- Kapjahr**, h, 6 ans, Kapparde et Jahra, **460/**
- Kaprose D'Anjou**, f, 5 ans, Kapparde et Rosane, **436/3**
- Karl Emmanuel**, h, 7 ans, Martaline GB et Kaer Gwell, **418/5**
- Katribu**, m, 4 ans, Montmartre et Katkogarie, **495/3**
- *Keep It Real GB**, h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Comtesse Du Sud, **436/1**
- Kenadara**, h, 4 ans, Kendargent et Gradara (GB), **446/1**
- Kentaway**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Floredargent, **490/2**
- Keramdam**, h, 4 ans, Kapparde et Linadame, **454/**
- Kesa Great**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Kesakao, **464/3**
- Ketupa**, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Kibouli, **425/2**
- *Khage IRE**, h, 8 ans, Stowaway GB et Made Easy IRE, **478/1**
- Khight Rock Bey**, h, 7 ans, High Rock (IRE) et Cahuete, **432/3**
- King Goubert**, h, 8 ans, Martaline GB et Madoudal, **460/2**
- King Of Run**, h, 6 ans, Born King JPN et Running Running, **453/2**
- Kingbohem**, h, 10 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, **472/2**
- Kinochka**, h, 5 ans, Martaline GB et Katkota, **431/4**
- Konig De Noe**, h, 5 ans, Konig Turf GER et Dear De Noe, **463/3**
- Kotki**, h, 4 ans, Montmartre et Kotkicha, **446/7**
- L'Aubonniere**, f, 4 ans, Doctor Dino et Turbotiere, **413/2**
- L'Ouragan**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Meldown, **471/2**
- La Comtesse Bleu**, f, 4 ans, Turgeon USA et Felingarie, **496/5**
- La Grand Place**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Leprechaun Lady, **482/4**
- La Mariana**, f, 4 ans, No Risk At All et Tourmaline, **414/3**
- La Rossa**, f, 7 ans, Noroit GER et Samba D'Allier, **439**
- Ladyville**, f, 4 ans, Doctor Dino et Ladytown, **413/3**
- Lansdowne Road**, f, 3 ans, Pomellato GER et Kezah, **492/**
- Lassana**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et La Sage, **445/1**
- Le Beau Theo**, h, 4 ans, Scalo GB et Bella Chief, **464/1**
- Le Manoir**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Heronchelles IRE, **427/4**
- Le Melufflo**, h, 11 ans, Califet et La Balme, **470/**
- Le Meteque**, h, 8 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, **494/5**
- Le Petit Nice**, h, 4 ans, Top Trip (GB) et Old Beino, **409/4**
- Le Seven**, h, 6 ans, Youmzain IRE et What Cheeky, **461/**
- Let Me Tell You**, h, 12 ans, Turgeon USA et Jeanquiri, **470**
- Lisbonne Jelois**, f, 4 ans, High Rock (IRE) et Opale Jelois, **496**
- Little Doll**, f, 3 ans, Montmartre et Fylingdale, **423/2**
- Little Queenie**, f, 4 ans, Authorized IRE et Life Of Risks, **438/1**
- *Lopesan GER**, h, 7 ans, Santiago GER et Lasuna GER, **447**
- Lord D'Ex**, h, 3 ans, Lord Du Sud et Laydex Du Frene, **421/2**
- Lord Of World**, h, 4 ans, No Risk At All et Lamaya, **496**
- Lords Du Berlais**, h, 6 ans, Martaline GB et Royale Athenia, **462/**
- Loriginal**, h, 4 ans, Montmartre et Doree De Gravelle, **452/1**
- Lost In France (IRE)**, f, 4 ans, Epaulette AUS et Lostinparadise GB, **457/6**
- Lougary**, m, 3 ans, Ballingarry IRE et Loupana, **490/3**
- Love Story**, f, 6 ans, Barastraight (GB) et Nouvelle Aventure, **428/1**
- Lovely Lady**, f, 4 ans, Martaline GB et Rylara Des Brosses, **452/5**
- Lovina**, f, 7 ans, Falco USA et Lady Chine, **449/3**
- Lovly Girl**, f, 4 ans, Al Namix et Love Flight, **452**
- Lutin D'Audouville**, h, 8 ans, Ungaro GER et Lute D'Audouville, **470/**
- Lux De La Barre**, h, 10 ans, Epalo GER et Luxukarada, **472/1**
- Lyon Clermont**, h, 7 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, **461/3**
- Macho Boris**, h, 6 ans, Boris De Deauville (IRE) et Macho Tempo USA, **451/2**
- Madynluck**, h, 8 ans, Mount Bay et Lady Lucky, **466**
- Magic Leg'S**, f, 5 ans, Legolas JPN et Lounamaja, **485/5**
- Magic Marvel**, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Belle Saga, **421/4**
- Mandarin Basc**, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Queen'S Crown, **416/1**
- *Manx IRE**, h, 5 ans, Tertullian USA et Montfleur GB, **461**
- Maravillosa**, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Guerville, **452/4**
- Marawna**, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Cridoun, **421/**
- Marie Coastala**, f, 3 ans, Coastal Path GB et Marie D'Altissima, **423/3**
- Marta Laujac**, f, 3 ans, Martaline GB et Dayde, **421/3**
- Martator**, h, 4 ans, Martaline GB et Tornada, **409/5**
- Martin Du Bourg**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Rose Du Bourg, **444**
- Master One**, h, 5 ans, Masterstroke USA et Victorie, **486/4**
- Mauricius**, h, 5 ans, Kapparde et Pafadas, **491/4**
- Maurren**, f, 6 ans, Sumitas GER et Marashaan, **486/6**
- Melchief**, h, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Melanzane (GB), **412**
- Memoire D'Afrique**, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Verdandi, **429/3**
- Mentor Des Obeaux**, h, 5 ans, Protektor GER et Madame Lys, **456**
- Mester**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Altane, **461/**
- Millepattes Sy**, h, 4 ans, Amarillo IRE et Miss Dab, **438/3**
- Miss Maia**, f, 4 ans, No Risk At All et Maia Royale, **414/5**
- Mister Bint**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Bint Makbul GB, **485/**
- *Mister Mo GER**, h, 6 ans, Maxios (GB) et Macuna GB, **432**
- *Mister Mo GER**, h, 6 ans, Maxios (GB) et Macuna GB, **472/**
- Mister Vision**, m, 3 ans, Vision D'Etat et Saga De Senam, **408/5**
- Mockney Rebel**, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Miss Modena, **496/2**
- Mona De Baune**, f, 7 ans, Spanish Moon USA et Rhapsodie St Eloi, **478/2**
- Monacoville**, h, 3 ans, Rajsaman et Rada Angel IRE, **421/1**
- Montepertuso**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Amalfitana, **489/2**
- Moodly**, f, 6 ans, Poliglote (GB) et Mood, **491/5**
- Moonlight Blue**, h, 11 ans, Walk In The Park IRE et Soria IRE, **461/4**
- Moulins Clermont**, h, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont, **444/3**
- Muhtalad**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Lady Chloe, **413/1**
- Muse De Lune**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Pepite De Lune, **467/**
- My Blueberry**, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Baldinoa, **496**
- *My Way GER**, h, 6 ans, Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER, **443/**
- Naday Idef**, f, 8 ans, Never On Sunday et To Green GER, **488/**
- *Nat King GB**, h, 4 ans, Nathaniel IRE et Shivering GB, **446/6**
- *Niblawi IRE**, h, 9 ans, Vale Of York IRE et Finnmark GB, **459/7**
- No Risk For You**, f, 7 ans, No Risk At All et Cafe Blum, **351/4**
- Norathir**, f, 5 ans, Muhtathir GB et Loonora, **417/1**
- Nowo**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Cacnea, **427/3**
- Olympic Flame**, h, 6 ans, Motivator GB et Elusive Flame GB, **439/4**
- Olympic Man**, h, 4 ans, Martaline GB et Parcelle De Sou, **446/2**
- On The Edge**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Life Of Risks, **485**
- On The Go**, h, 8 ans, Kamsin GER et Sacral Nirvana, **351/2**
- On Your Mark**, h, 4 ans, Kamsin GER et Money Humor (IRE), **448/3**
- One Call Away**, f, 5 ans, Naaqoos (GB) et Sea Away, **485/3**
- Onegirl Melody**, f, 3 ans, Alianthus GER et Linda'S Melody, **423**
- Onix D'Aumont**, h, 4 ans, Gemix et Etoile Du Bosa, **485/**
- Orfan De Toi**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Okelebelle, **455**
- Orion**, h, 6 ans, Sri Putra GB et Osceola (IRE), **462/**
- Osaxa**, f, 6 ans, Cokoriko et Elle S'Envole, **428/5**

- Out Of Risk**, f, 3 ans, No Risk At All et Best Exit, **410/1**
- Paintball**, h, 4 ans, Siyouni et Peinture Rose USA, **496/3**
- Palm De Bellouet**, f, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Sainte De Bellouet, **433/1**
- Palm Valley**, f, 5 ans, Kyllachy GB et Shotgun Wedding GB, **431/**
- Palmyre King**, h, 5 ans, Kapgarde et Top Ling, **463/5**
- Pandoro**, h, 5 ans, Bernebeau et Grana GB, **459/**
- Paquos**, h, 7 ans, Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee, **462/1**
- Paris D'Auteuil**, h, 6 ans, Satri IRE et Foret D'Automne, **465**
- Park Square**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Adeje Park IRE, **439/3**
- Pas De Quartier**, h, 5 ans, Fuisse et Sambaresca, **456**
- Patryann Stlaurent**, f, 6 ans, Le Houssais et Vernon Rise, **494**
- *Peaule IRE**, f, 4 ans, Ocovango GB et Reflecting IRE, **464/5**
- *Peggy GER**, f, 6 ans, Jukebox Jury (IRE) et Paradise Search IRE, **443/**
- Pepito Du Rheu**, h, 5 ans, Al Namix et Fauvette Du Rheu, **422/**
- *Perfect Man IRE**, h, 10 ans, Morozov USA et Garrisker IRE, **447/**
- Perflort De Verdun**, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Dear Lili, **415/5**
- Permafrost**, h, 4 ans, Magadan IRE et Perleglote, **496/1**
- Petale Pourpre**, f, 5 ans, Candidate GB et Petale Rose, **468**
- Piopi**, f, 5 ans, Khelefy USA et Fonaba (GB), **468/**
- Piste D'Etoiles**, f, 4 ans, Amaron GB et Pescara, **438/4**
- Pitaya**, f, 5 ans, Spider Flight et Astaralyse, **468**
- Planteur Davier**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Double Mix, **447**
- Planteur Davier**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Double Mix, **494/4**
- Playa Del Amor**, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Cridoun, **436/4**
- Poligone**, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Ar Baol, **459/2**
- Politikar**, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Kitara GER, **462/4**
- Poly Grandchamp**, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, **411/5**
- *Portentos GER**, h, 6 ans, Santiago GER et Piccola GER, **453**
- *Porto Ercole SPA**, h, 4 ans, Kingston Hill GB et Golden Section USA, **482**
- Prengarde**, h, 5 ans, Kapgarde et Nikoline, **450/1**
- Prince De Bellouet**, h, 9 ans, Balko et Sainte De Bellouet, **447/4**
- Prince De La Barre**, h, 9 ans, Iron Mask USA et Haute Et Claire, **462/2**
- Prince Du Roume**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Conakry, **453/1**
- Prince Express**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Rougeburg, **457/1**
- Prince Of Gracie**, h, 8 ans, Naaqoos (GB) et Polyquest IRE, **471**
- Prince Quali**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Qualita GER, **487/**
- Project Fear**, h, 4 ans, Intello (GER) et Miss Lech USA, **496/6**
- Queen Davier**, f, 4 ans, Authorized IRE et Qingdao (IRE), **457**
- Queen Doctor**, f, 3 ans, Doctor Dino et Queen Amelia, **421**
- Queensca**, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Queen'S Pier, **489/**
- Raffles Capital**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Buck'S Babe, **423/5**
- Raffles North**, h, 5 ans, Saint Des Saints et North Face, **460**
- Raffles Sainte**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Loxlade, **447/3**
- Rani De Bilsac**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Elvina City, **457/**
- Rapid Rebel**, h, 6 ans, Matrix GER et Mirageleve, **465/3**
- Rappeur Des Mottes**, h, 9 ans, Racinger et Camille Des Mottes, **450**
- Rasango**, h, 10 ans, Astarabad USA et Ravna, **447/5**
- Red Alex**, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Rouge Amour, **408/3**
- Red Clara Fidjis**, f, 6 ans, Redback GB et Clarissa Dalloway FR, **420/3**
- Red Happy**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Happynees, **448/4**
- Reddington**, h, 6 ans, Fairplay Du Pecos et Omega De Foissac, **415/3**
- Redwillow Imperial**, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Kaldouna, **412**
- Res Solis**, h, 5 ans, Montmartre et Ravna, **458**
- Rhelighonne**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Rheliga, **445/2**
- Rhodax**, h, 7 ans, Saddex (GB) et Roxalamour, **458/2**
- Rhone**, h, 3 ans, Dark Angel IRE et Lucky Look, **408/4**
- Rio Salsas**, f, 6 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, **416/**
- Riskaya**, f, 3 ans, No Risk At All et Kayanoura, **492/**
- Rivenrique**, f, 6 ans, Enrique (GB) et River Bellouette, **432/2**
- River Flight**, m, 4 ans, Camelot GB et Karly Flight, **409/2**
- Road Mix Tavel**, f, 6 ans, Al Namix et Blue Road, **443/5**
- Rocktaline**, f, 7 ans, Protektor GER et Courtaline, **489/4**
- *Roi D'Etoile GER**, h, 5 ans, Soldier Hollow GB et Reine Heureuse GER, **453**
- Rosalie**, h, 3 ans, Sri Putra GB et Simone Angel, **421**
- Rose Des Brieres**, f, 9 ans, Tomorrows Cat USA et Rosita Des Brieres, **440/4**
- Royalitique**, f, 9 ans, High Rock (IRE) et Louve De Siberie, **418/4**
- Royalty**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Royale Majesty, **481/2**
- Running Gag**, h, 7 ans, Panis USA et Mala Mala, **432**
- Russian Memory**, f, 5 ans, Gemix et Russian Taiga, **449/7**
- Sa Carlex**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Sa Carla, **493/2**
- Sacha Green**, h, 8 ans, Barastraight (GB) et Sara Rose, **437/2**
- Sahana**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et La Saone, **482/2**
- Saignon**, h, 5 ans, Balko et Mitja, **351**
- Saignon**, h, 5 ans, Balko et Mitja, **443/**
- Saint D'Auteuil**, h, 7 ans, Candidate GB et La Loute, **442/**
- Saint Turgeon**, h, 5 ans, Turgeon USA et Sainte Nono, **456/1**
- Samozo**, h, 3 ans, Samum GER et Vaillante (IRE), **444/5**
- Sampark**, h, 10 ans, Walk In The Park IRE et Sampaguitta, **460/1**
- Sans Bruit**, h, 3 ans, Triple Threat et Swedish Dancer IRE, **481/1**
- Sapanoria**, f, 5 ans, Saonois et Palmeria, **483/3**
- Saturne Pelem**, h, 3 ans, Stormy River et Meshadora Pelem, **421/**
- Savoyard (IRE)**, h, 8 ans, Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE, **453/6**
- Scarabi**, h, 8 ans, Vic Toto et Alyssa Song, **425/5**
- Scat Succes**, h, 7 ans, Irish Wells et Scanelle, **465/**
- Secret Style**, f, 4 ans, Style Vendome et Secret Question USA, **485**
- Sensitif**, h, 4 ans, Rajsaman et Sensuelle (GB), **457**
- Shamaldam**, h, 6 ans, Martaline GB et Eladame, **474**
- Silver Du Brizais**, h, 10 ans, Tremolino USA et Star Du Brizais, **472**
- Silver Horse**, h, 5 ans, Cley et Gold Flower, **450/3**
- Sindarbueno**, h, 8 ans, Sinndar IRE et La Grande Dame, **440/2**
- So Sweet**, h, 5 ans, Montmartre et Sweet Dance, **472/5**
- Sol Blade**, h, 7 ans, Solon GER et Amen GER, **412/5**
- Soral De Kerzel**, h, 7 ans, Army King et Dixie Swing, **449/6**
- Sparkling Gem**, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Beautiful Gem, **445/5**
- Speed Of Love**, f, 5 ans, Pour Moi IRE et Speed Of Anabaa (IRE), **431/3**
- Speed Of Spirit**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Speed Of Anabaa (IRE), **457/**
- Spirit Of The Bay**, f, 6 ans, Spirit One et Persian Bay, **475**
- Star In Choep**, f, 3 ans, Vale Of York IRE et Tulipe Rouge, **492/5**
- Starko**, h, 8 ans, Balko et Senzi, **465/2**
- Steel Du Turf**, h, 11 ans, Walk In The Park IRE et Lovely Turf, **428/**
- *Straying IRE**, h, 8 ans, Tagula IRE et Adultress IRE, **425/**
- Strela**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Vale Of Honor, **439/2**
- String Quartet**, f, 5 ans, Authorized IRE et School Of Music, **449/**
- Super Alex**, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Super Lina, **453/3**
- Super Flam**, h, 5 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, **463/4**
- *Surprising GB**, h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Holy Moly USA, **444/4**
- Tahanrun**, h, 8 ans, Panis USA et Loda, **440/5**
- Taking Power**, h, 3 ans, Pomellato GER et Taking Haven, **490/4**
- Talinerock**, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Idaline, **452/**
- Tanganyika**, h, 3 ans, Martaline GB et Norita Has, **444/1**
- Tarlita**, f, 4 ans, Montmartre et Targerine, **496**
- Teahupoo Vega**, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Silver Road (GB), **428/**
- Texard**, h, 6 ans, Kapgarde et Textuelle, **459/1**
- Thesee**, h, 4 ans, Acclamation GB et Herminia (IRE), **452**
- Thitus**, h, 4 ans, Alianthus GER et Danse Etoilee, **426**
- Thou Gris**, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Thou In Gold, **422/3**
- Timanfaya Des Rocs**, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Fulla (GB), **423/**
- Tin Polo**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Victaline, **451**
- Tineon**, h, 7 ans, Turgeon USA et Targerine, **451**
- Tite Goul**, f, 5 ans, Montmartre et River Flyer, **483/5**
- *Tkliwy Nihilista CZE**, h, 3 ans, Ruten USA et Tozzia POL, **444/2**
- To Be Fix**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Lady Fix, **410/4**
- Tomgarry**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Tamsna, **439/**
- Top Cresselia**, f, 3 ans, Top Trip (GB) et Cresselia, **445**
- Top Cresselia**, f, 3 ans, Top Trip (GB) et Cresselia, **492/2**
- Top Prince**, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Queen Poline, **425/1**
- *Top Rock Talula IRE**, f, 6 ans, Lord Shanakill USA et Spirit Watch IRE, **451**
- Torajone**, f, 6 ans, Turgeon USA et Toraja, **429/4**
- Touz Day**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr, **458**

Trac, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Belobaka, **454/5**

***Tranquilized IRE**, h, 4 ans, Dragon Pulse IRE et Passified Lady USA, **467/5**

Tresor De Chiron, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille, **490/5**

Trezy Girl, f, 4 ans, Racinger et Foreign Raider IRE, **485**

Tribalion, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Trice, **461/**

Triskell Du Rheu, h, 6 ans, Saint Des Saints et Narcisse Du Rheu, **480/**

Trou Normand, h, 4 ans, Kapgarde et Bayonnelle, **446/4**

Truelady, f, 4 ans, Vision D'Etat et Ambrella, **417/4**

Tsar Noir, h, 8 ans, Redback GB et Braissim GB, **459/**

Turfiste, h, 6 ans, Turgeon USA et Nicknack, **461**

Twist De La Barre, h, 6 ans, Maresca Sorrento et Tocata De La Barre, **416/2**

Un Amour De Risk, h, 7 ans, No Risk At All et Road To Perdition GB, **449/4**

Valdine, f, 6 ans, Zambezi Sun GB et Valley Strings, **451/**

Vale Of Tof, h, 3 ans, Vale Of York IRE et Acroleine, **444/**

Valentin Rose, h, 6 ans, Secret Singer et Fabannso, **425**

Vanesse, f, 9 ans, Vertigineux et Vesolia, **488**

Varabad Du Buisson, h, 12 ans, Astarabad USA et Diane Du Buisson, **474**

Vatohio, f, 9 ans, Vatori et Parkohio, **447**

Vent Des Dunes, h, 12 ans, Crillon et laera Des Dunes, **484/1**

Vent Du Soir, h, 5 ans, Turgeon USA et Sparkling Elisa, **483**

Verigny, h, 4 ans, Doctor Dino et Argovie, **487/1**

Veriscabella, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Verisca (IRE), **467/4**

Very Speed, h, 7 ans, Irish Wells et Green Fever, **450/**

Vesroli, h, 8 ans, Roli Abi et Vesnora, **462/3**

Via Maresca, f, 6 ans, Poliglote (GB) et Queen Maresca, **453**

Vino De Vici, f, 4 ans, Martaline GB et Vie Royale, **495/4**

Vision D'Anjou, f, 7 ans, Vision D'Etat et Line Garry, **462/5**

Vision De Baune, h, 4 ans, Balko et Kenzali, **495/**

Vol De Nuit, h, 6 ans, Linda'S Lad (GB) et Noinformation IRE, **418/**

Vol De Nuit, h, 6 ans, Linda'S Lad (GB) et Noinformation IRE, **468**

Vonstroem, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Martalentete, **452/**

Vutera, h, 6 ans, Fairplay Du Pecos et Aligianinca, **415**

Walhalla, f, 4 ans, Bottega USA et Dawn Of La Garenne, **485/**

Wapi Tim, h, 5 ans, Sumitas GER et Litanie, **429**

What Esle, f, 5 ans, Manbolix et La Deauvillaise, **494**

Wise Man, h, 3 ans, Martinborough JPN et Tender Night USA, **444/**

With Me, f, 3 ans, Kheleyf USA et Septieme Etoile, **445/**

With Me, f, 3 ans, Kheleyf USA et Septieme Etoile, **492**

Woman Dancer, f, 6 ans, Dragon Dancer GB et Woman Lovely, **479/4**

Yellow Field, h, 8 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, **443/3**

Yellow Mellow, f, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, **432/4**

Yo, h, 10 ans, Satri IRE et Yeomanry, **461/2**

Zad To Sea, f, 6 ans, Masterstroke USA et Zadounia, **471/3**

Zadall, h, 5 ans, No Risk At All et Zadounia, **463/1**

Zanzeti, h, 4 ans, Zanzibari USA et Aksaray (IRE), **452/**

Zappeur, h, 6 ans, Zanzibari USA et Zauberlocke GER, **433/5**

Zialight, f, 5 ans, Saint Des Saints et Dalhia Light, **422/4**

Zoe De Boistron, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Venetian View, **496/**

Zuckerprinz, h, 8 ans, Yeats IRE et Zuckerpuppe GER, **486/**

***Zurekin IRE**, h, 5 ans, Martaline GB et Fleur D'Ainay, **412/4**